SA au capital de 430 188,20 €
Siège social : 2 rue Columbia – 87 000 Limoges
RCS Limoges 419 772 181

DOCUMENT DE BASE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de base le 12 mai 2016 sous le numéro I.16-043. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié *« si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes »*. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.cerinnov.com).

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Document de base, et sauf indication contraire :

- Les termes « Cerinnov » ou le « Groupe » renvoient à l'ensemble composé de la société Cerinnov Group SA et de ses filiales consolidées,

- Les termes « Cerinnov Group » ou la « Société » renvoient à Cerinnov Group SA.

AVERTISSEMENT

Le présent Document de base contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du groupe Cerinnov, notamment aux chapitres 6 « Une stratégie de croissance forte » et 12 « Tendances » du présent Document de base, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document de base peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de base.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de base avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent Document de base contient également des informations relatives aux marchés et aux parts de marché du Groupe et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, notamment au chapitre 6.7 « Le marché et ses acteurs ». Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société, les actionnaires directs ou indirects de la Société et les prestataires de services d'investissement ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

SOMMAIRE

1 PERSONNES RESPONSABLES 6
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE 6
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE 6
1.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE 6

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 7
2.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE 7
2.2 COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT 7

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 8

4 FACTEURS DE RISQUES 10
4.1 RISQUES RELATIFS AU MARCHE SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIETE 12
4.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE 13
4.3 RISQUES JURIDIQUES 15
4.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 18
4.5 RISQUES FINANCIERS 19
4.6 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE 21
4.7 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES 22
4.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES 23

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE 24
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 24
5.2 INVESTISSEMENTS 26

6 APERCU DES ACTIVITES 27
6.1 PRESENTATION GENERALE 27
6.2 UNE OFFRE GLOBALE SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAINE DE VALEUR 31
6.3 L'INNOVATION AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DU GROUPE 48
6.4 UNE PRODUCTION INDUSTRIELLE INTEGREE 55
6.5 DES CLIENTS DE QUALITE A L'INTERNATIONAL ET UNE ORGANISATION COMMERCIALE STRUCTUREE 58
6.6 UNE ORGANISATION STRUCTUREE 65
6.7 UN MARCHE TIRE PAR DE NOMBREUX DRIVERS ET UN POSITIONNEMENT CONCURENTIEL UNIQUE 69

7 ORGANIGRAMME 79
7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE 79
7.2 SOCIETES DU GROUPE 79
7.3 PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE 81

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, ET EQUIPEMENTS 82
8.1 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS 82
8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE 83

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE 84
9.1 PRESENTATION GENERALE 84
9.2 PRINCIPAUX FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES RESULTATS DU GROUPE 84
9.3 COMMENTAIRES SUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES 85

10 TRESORERIE ET CAPITAUX 92
10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE 92
10.2 FLUX DE TRESORERIE 95
10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT 96
10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX 96
10.5 SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES A L'AVENIR 96

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE 97
11.1 POLITIQUE D'INNOVATION DU GROUPE 97
11.2 BREVETS 97
11.3 CONTRATS DE LICENCE 98
11.4 AUTRES TITRES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE 98

12 TENDANCES 100
12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE 100
12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE 100

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE 101

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE 102
14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS 102
14.2 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE 104

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES 105
15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 105
15.2 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 107
15.3 BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 107

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 108
16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE 108
16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE 108
16.3 COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 108
16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 108
16.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE 109

17 SALARIES 112
17.1 RESSOURCES HUMAINES 112
17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 112
17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE 112
17.4 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION 112

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 113
18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 113
18.2 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 114
18.3 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 114
18.4 CONTROLE DE LA SOCIETE 114

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES 115
19.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE 115
19.2 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES 115
19.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2015 et 2014 116

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR 118
20.1 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANCAISES ET RELATIFS AUX EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2015 ET 31 DECEMBRE 2014 118
20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA 155
20.3 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE CERINNOV GROUP SA 156
20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES 156
20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES 157
20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES 157
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES 157
20.8 PROCEDURES JUDICIARES ET D'ARBITRAGE 157
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 157

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 158
21.1 CAPITAL SOCIAL 158
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 163

22 CONTRATS IMPORTANTS 174

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS 175

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 176

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 177

26 GLOSSAIRE 178

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Arnaud HORY, Président-Directeur général de Cerinnov Group.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de base. »

Arnaud HORY
Président-directeur général
le 12 mai 2016

1.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Arnaud HORY Président-Directeur Général Adresse : 2 rue Columbia - Parc d'ESTER 87 068 Limoges Cedex Téléphone : +33(0)5 55 04 24 54 Télécopie : +33(0)5 55 04 24 55 Email : investisseurs@cerinnov.com	**Madame Céline HORY** Directeur Général délégué Directeur administratif et financier Adresse : 2 rue Columbia - Parc d'ESTER 87 068 Limoges Cedex Téléphone : +33(0)5 55 04 24 54 Télécopie : +33(0)5 55 04 24 55 Email : investisseurs@cerinnov.com

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

KPMG AUDIT OUEST représenté par Monsieur Sébastien GUERIT

KPMG AUDIT OUEST a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.2 COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

KPMG AUDIT NORMANDIE représenté par Monsieur Thierry LEFEVRE

KPMG AUDIT NORMANDIE a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart du contrôleur légal.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis selon le référentiel français.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues dans les chapitres 9 « Examen du résultat et de la situation financière», 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent Document de base.

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	31-déc-15 12 mois Audités	31-déc-14 12 mois Audités
Total Actif immobilisé	**2 420**	**2 473**
Dont immobilisations incorporelles	*1 761*	*1 589*
Dont écarts d'acquisition	*163*	*226*
Dont immobilisations corporelles	*458*	*600*
Dont immobilisations financières	*39*	*58*
Stocks et en-cours	**1 383**	**912**
Clients et comptes rattachés	**4 314**	**2 729**
Autres créances et comptes de régularisation	**1 402**	**1 289**
Valeurs mobilières de placement	**5**	**40**
Disponibilités	**975**	**606**
Total Actif	**10 499**	**8 048**
Total Capitaux propres	**817**	**159**
Intérêts minoritaires	**9**	**4**
Provisions	**710**	**663**
Avances remoursables	**1 056**	**1 000**
Emprunt obligataire convertible*	**1 233**	**1 233**
Emprunts et dettes financières hors emprunt obligataire	**1 945**	**1 968**
Fournisseurs et comptes rattachés	**2 231**	**1 760**
Autres dettes	**1 459**	**1 103**
Comptes de régularisation *(produits constatés d'avance)*	**1 039**	**157**

** Ces emprunts obligataires convertibles seront rendus exigibles par anticipation dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext Paris ; la Société procèdera au remboursement en numéraire du montant nominal de ces emprunts, soit 1 233 K€, et contractera parallèlement un emprunt bancaire de moyen terme du même montant. Se reporter également au chapitre 21.1.4 du présent Document de base pour les caractéristiques de ces emprunts obligataires convertibles.*

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	31-déc-15 12 mois Audités	31-déc-14 12 mois Audités
Chiffre d'affaires	**9 793**	**9 080**
Total produits d'exploitation	**11 026**	**10 201**
EBITDA (1)	**1 145**	**(65)**
Taux d'Ebitda sur Chiffre d'affaires	*11,69%*	*n/a*
Résultat d'exploitation	**702**	**(230)**
Résultat financier	**(167)**	**(260)**
Résultat courant des sociétés intégrées	**535**	**(490)**
Résultat net (part du Groupe)	**660**	**(456)**

(1) L'EBITDA se définit tel que : résultat d'exploitation + dotation nette aux amortissements et provisions

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	31-déc-15 12 mois Audités	31-déc-14 12 mois Audités
Marge brute d'autofinancement	855	25
Variation du BFR d'exploitation	299	(889)
Flux nets d'exploitation	**556**	**915**
Flux nets d'investissement	**(247)**	**(670)**
Flux nets de financement	**(74)**	**(6)**
Variation de trésorerie	**227**	**232**

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	31-déc-15 12 mois Audités	31-déc-14 12 mois Audités
Chiffre d'affaires	9 793	9 080
- achats consommés	4 532	4 901
MARGE BRUTE	**5 261**	**4 179**
taux de marge brute sur Chiffre d'affaires	*53,72%*	*46,02%*

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de base, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Tableau de synthèse des facteurs de risques

Section	Typologie et résumé des principaux facteurs de risques
4.1	Risques relatifs au marché sur lequel intervient la Société
4.1.1	*Risques liés aux évolutions technologiques**
	Le Groupe devra poursuivre ses investissements en R&D. Il doit parvenir à maintenir un niveau d'investissement suffisant par rapport à la concurrence ou à suivre le rythme des évolutions technologiques.
4.1.2	*Risques liés à l'environnement concurrentiel*
	Le Groupe doit faire face à une concurrence active, avec des acteurs de grande taille pour certains et essentiellement mono-secteurs.
4.1.3	*Risques liés à l'environnement économique*
	Dans un contexte économique qui demeure incertain en France ainsi que dans certains pays adressés par le Groupe, le Groupe pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou à une difficulté accrue de financement des prospects et des clients actuels du Groupe.
4.2	Risques relatifs à l'activité de la Société
4.2.1	*Risques liés à la gestion de la croissance**
	Risques liés à la perspective d'une accélération de la croissance Cette croissance requiert une implication forte de son équipe dirigeante et nécessite une infrastructure opérationnelle et financière solide (avec notamment gestion des ressources humaines et des process opérationnels). ***Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe*** La réalisation de nouvelles acquisitions pourrait se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les performances financières du Groupe.
4.2.2	*Risques liés aux clients*
	Compte tenu du poids de certaines commandes dans les créances clients du Groupe, la société ne peut exclure des provisions ou des pertes sur ces créances clients.
4.2.3	*Risques liés à la diversité des pays dans lesquels opère le Groupe*
	Cette diversité géographique expose de fait le Groupe à des contextes économiques, financiers, réglementaires, commerciaux, sociaux et politiques différents et parfois très évolutifs.
4.2.4	*Risques liés aux fournisseurs*
	Toute difficulté ou retard d'approvisionnement pourrait avoir un impact sur la vente de certaines gammes produits.
4.2.5	*Risques liés à la perte à terminaison*
	La méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement entraîne mécaniquement un risque de perte à terminaison.
4.3	Risques juridiques
4.3.1	*Risques liés à la propriété intellectuelle*
	La protection systématique par des brevets pourrait être difficilement réalisable et représenter des coûts importants s'il devait être envisagé de mettre en œuvre une telle

	protection sur tous les marchés potentiels sur lesquels le Groupe pourrait déployer son activité, outre la protection limitée qu'offre un brevet. Ces éléments de propriété intellectuelle n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une divulgation ou une utilisation illicite par des tiers des secrets et savoir-faire détenus par la Société.
4.3.2	*Risques liés à la règlementation et à son évolution*
	L'utilisation de certaines fibres et certaines poudres est réglementée dans certains pays. Bien qu'il impacte peu le Groupe à ce jour, cet environnement réglementaire pourrait évoluer dans un sens plus restrictif.
4.4	Risques environnementaux
	La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.
4.5	Risques financiers
4.5.1	*Risques de liquidité*
	La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois à la date du présent Document de base.
4.5.2	*Risques relatifs au crédit impôt recherche*
	Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul retenus par la Société pour la détermination des montants du CIR.
4.5.3	*Risques relatifs aux avances remboursables*
	Les cas d'exigibilité anticipée ou la défaillance de la société concernée dans l'exécution pourraient accélérer le remboursement des avances remboursables. A l'avenir, le Groupe n'est pas en mesure de garantir l'accès à ces aides financières.
4.5.4	*Risques relatifs aux nantissements*
	Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans le remboursement des emprunts liés à ces nantissements. Les nantissements liés à des emprunts bancaires pourraient être mis en jeu en cas de non remboursement des emprunts par le Groupe.
4.5.5	*Risques de change*
	La Société pourrait ne pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficace à l'avenir.
4.5.6	*Risques de taux d'intérêt*
	Toute évolution de +/- 1% des taux d'intérêts aurait un impact non significatif de l'ordre de +/- 3K€.
4.5.7	*Risques liés à la garantie des produits*
	Le Groupe ne peut exclure que sa garantie ne soit mise en jeu dans l'avenir.
4.5.8	*Risques de dilution*
	A ce jour, il n'existe aucun risque de dilution à l'exclusion des BSA attachés à une émission d'obligations convertibles datant de novembre 2011 et représentant potentiellement une dilution totale de 5,32% du capital la Société.
4.6	Risques liés à l'organisation de la Société
4.6.1	*Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés*
	L'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs des personnes clés pourrait entraîner des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités.

** Risques spécifiques à la Société*

4.1 RISQUES RELATIFS AU MARCHE SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIETE

4.1.1 Risques liés aux évolutions technologiques

Le marché des équipements de production innovants et robotisés pour les industries de la céramique et du verre, sur lequel le Groupe opère, nécessite des développements technologiques conséquents, permanents et coûteux, afin de répondre aux besoins des industriels qui demandent des outils dont les capacités, la productivité et la sécurité sont toujours plus élevées. Depuis sa création, le Groupe a ainsi consacré une part très significative de ses ressources aux travaux de R&D afin d'élargir sa gamme de produits et de les rendre plus performants, ainsi qu'à l'intensification de la robotisation afin de maximiser la productivité des équipements proposés (se reporter au paragraphe 6.2.2 du présent Document de base). Il n'en demeure pas moins que le Groupe devra impérativement poursuivre son engagement en matière de R&D afin de conserver sa position d'acteur de référence en termes d'innovation technologique et d'être à même de s'adapter le cas échéant aux futures innovations technologiques du secteur.
Si le Groupe ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou ne parvenait à poursuivre ses efforts en terme de politique d'innovation face notamment à ceux engagés par des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

4.1.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Bien que le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un avantage concurrentiel fort du fait de son offre globale couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de son avance en matière de robotisation et d'innovation, et de sa flexibilité pour répondre au plus près des besoins des clients industriels, le Groupe doit faire face à une concurrence active, avec des acteurs de grande taille pour certains et essentiellement mono-secteur (se reporter au paragraphe 6.7 du présent Document de base).
En effet, sur un marché mondial fortement concurrentiel estimé par la Société à environ 2,4 Mds€ (se reporter au paragraphe 6.7.1 du présent Document de base), le Groupe doit faire face à une pression plus ou moins forte sur les prix.
De plus, l'arrivée de nouveaux acteurs dont certains pourraient disposer de moyens financiers bien plus importants, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies pourraient également affecter la position concurrentielle du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de maintenir ses niveaux de marge face à la concurrence, notamment si de nouveaux entrants pénétraient un ou plusieurs de ses marchés ou si la concurrence s'intensifiait pour toute autre raison. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande des produits du Groupe ou contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou encore le contraindre à certains investissements supplémentaires. Ces éléments pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Le Groupe estime que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

4.1.3 Risques liés à l'environnement économique

Dans un contexte économique qui demeure incertain en France ainsi que dans certains pays adressés par le Groupe, ce dernier pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects et des clients actuels du Groupe. Toutefois, le Groupe estime que la diversité de ses marchés d'application et de ses débouchés géographiques lui confère une forme de protection par rapport à une dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché d'application même si ponctuellement, le Groupe pourrait être confronté aux difficultés financières de certains de ses clients. En outre, cet environnement économique incertain pourrait exercer une pression

accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.
Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe consacre une part significative de ses moyens à la poursuite de son internationalisation notamment dans les zones où une demande soutenue est anticipée (Portugal, Royaume-Uni, Mexique, Chine et Thaïlande) et à la diversification de son offre, de ses marchés d'applications et de sa base de clients (se reporter au paragraphe 6.5 du présent Document de base).

4.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.2.1 Risques liés à la gestion de la croissance

Risques liés à la perspective d'une accélération de la croissance
Depuis sa création en 1998, le Groupe a développé progressivement son offre et a su s'imposer au plan international par ses efforts permanents en matière d'innovation, par sa réussite à élargir son offre d'équipements en couvrant l'ensemble de la chaine de production et sa capacité à intégrer des entreprises complémentaires. Cette croissance est actuellement en forte phase d'accélération. Cette croissance requiert une implication forte de son équipe dirigeante et nécessite une infrastructure opérationnelle et financière solide.
Le Groupe devrait être amené à recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles à l'avenir, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes. A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- prévoir les dépenses liées à la croissance; et
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer.

Le Groupe devra par ailleurs apporter une attention particulière à l'anticipation des besoins de financement et à la gestion de son besoin en fonds de roulement. De par son activité caractérisée notamment par des cycles de vente assez longs et une activité internationale forte, il résulte pour le Groupe des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux les délais de production ainsi que les contraintes financières liées à un besoin en fonds de roulement.

Pour gérer cette croissance de façon efficace, Cerinnov devra continuer à améliorer ses process opérationnels et pourrait être amené à envisager de nouvelles zones de production afin d'assurer les futures commandes de nouveaux clients. Bien plus, le Groupe devra notamment prendre les mesures suivantes :

- maintenir un haut niveau d'exigence de la part des salariés sur les expertises clés du Groupe et ce, malgré le nombre croissant de collaborateurs, de projets et d'intervenants externes à coordonner ;
- veiller à maintenir le niveau qualitatif des équipements et des services associés vendus par le Groupe ;
- continuer à développer les relations commerciales avec les clients actuels et potentiels ;
- augmenter et améliorer la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ;
- renforcer les contrôles internes afin de garantir le reporting en temps voulu de l'ensemble des projets portés par le Groupe.

L'incapacité du Groupe à gérer sa croissance, ou les difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe
Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de développement, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur un ou plusieurs de ses marchés actuels ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables.

Malgré la structure mise en place à cet effet et la courbe d'expérience du Groupe en la matière, la réalisation de nouvelles acquisitions pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

4.2.2 Risques liés aux clients

Au titre des exercices 2015 et 2014, la contribution du principal client du Groupe au chiffre d'affaires consolidé s'est respectivement élevée à 12% et 21%, étant précisé qu'il ne s'agissait pas du même client, et celles des cinq premiers d'entre eux à 38% et 48%. Le Groupe estime donc ne pas être confronté à une situation de dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, même si le montant élevé de certaines commandes clients peut créer, sur un exercice donné, une certaine dépendance du chiffre d'affaires. Il est également précisé que sur les 232 clients présents en 2015, 55 étaient déjà clients du Groupe 5 ans auparavant, ce qui témoigne de la pérennité des relations.
Le Groupe estime également le risque lié à la solvabilité de ses clients comme faible et peut être exceptionnellement confronté à des difficultés de recouvrement ou impayés. Ainsi, au titre de l'exercice 2015, la variation nette des provisions pour dépréciations du poste clients s'est élevée à 223 K€ du principalement à un impayé d'un client français placé en redressement judiciaire) pour un chiffre d'affaires sur l'année de près de 9,8 M€. Toutefois, compte tenu du poids de certaines commandes dans les créances clients du Groupe, la société ne peut exclure que des provisions ou des pertes sur ces créances clients pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe, sa situation financière ou ses perspectives.

4.2.3 Risques liés à la diversité des pays dans lesquels opère le Groupe

Le Groupe commercialise ses produits en France et à l'international, notamment au Moyen-Orient, en Russie, en Afrique du Nord, en Inde et en Chine, soit en direct soit au travers d'agents commerciaux. De manière générale, le Groupe est régulièrement amené à discuter avec des potentiels acheteurs localisés dans de nombreux pays à travers le monde. Cette diversité géographique expose de fait le Groupe à des contextes économiques, financiers, réglementaires, commerciaux, sociaux et politiques différents et parfois très évolutifs. Le risque pays peut se matérialiser au moment de la vente d'une machine, avec comme principales conséquences pour le Groupe des éventuelles difficultés supplémentaires dans la mise en œuvre des installations. Ainsi, le processus de vente et l'installation des équipements pourraient s'en trouver ralentis et/ou rallongés. La rentabilité des projets dans leur ensemble pourrait s'en trouver impactée. De la même façon, certains encaissements de créances peuvent être décalés, en fonction de la capacité de certains clients à mobiliser des ressources publiques pour financer leur projet. C'est pourquoi le Groupe ne s'engage pas dans une commande client lorsque le risque pays ne permet pas de conclure un crédit documentaire ou d'obtenir une garantie COFACE. Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que la mise en œuvre avec succès de sa stratégie ne puisse être affectée par l'environnement de certains pays dans lesquels Cerinnov exerce son activité et avoir des impacts défavorables sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

4.2.4 Risques liés aux fournisseurs

Compte tenu de son degré d'intégration verticale (se reporter au paragraphe 6.4 du présent Document de base), le Groupe limite de façon significative son risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur et/ou d'un prestataire. Les sources d'approvisionnement sont essentiellement des sociétés spécialisées

dans la transformation de la matière première (usinage de pièces et d'outillages, pièces d'alliages métalliques, produits industriels de type roulements, transmission mécanique, etc.). Pour la plupart des approvisionnements, le Groupe dispose au moins d'un double sourcing possible. Pour certains éléments comme les robots qui ne sont pas fabriqués en interne, le Groupe a recours actuellement à un fournisseur de façon préférentielle (5,1% des achats en 2014 et 1,7% en 2015) mais il a identifié d'autres fournisseurs auxquels il pourrait faire appel si nécessaire.
Toutefois le Groupe doit mobiliser des ressources afin de s'assurer un stock suffisant pour permettre de répondre rapidement aux commandes des clients en équipements et en service après-vente. Toute difficulté ou retard d'approvisionnement pourrait avoir un impact sur la vente de certaines gammes produits et avoir ainsi un effet plus ou moins significatif sur les ventes, les résultats et les perspectives du Groupe.

4.2.5 Risques liés à la perte à terminaison

La méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement entraîne mécaniquement un risque de perte à terminaison. En effet, dans le cas où le Groupe est en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, si le résultat à terminaison estimé est négatif, une perte à terminaison doit être constatée immédiatement (en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement). La politique du groupe est évidemment de proposer une offre commerciale qui couvre à la fois les besoins de sa clientèle, et assure une rentabilité économique en chiffrant avec le plus de précision possible le coût matières, les heures d'étude, de réalisation et de montage sur place, ainsi que les coûts machines de production. Une perte à terminaison peut cependant être constatée lors de projets coûteux, qui permettent notamment de lancer une relation commerciale avec un client. Pour le Groupe, celle-ci est à ce jour peu significative (elle a été de 22K€ en 2015 et de 53K€ en 2014) et n'a donc pas été provisionnée.

Cependant, compte tenu du fait de la forte croissance envisagée du Groupe, les pertes à terminaison pourraient être plus significatives et avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

4.2.6 Risques liés aux matières premières

La seule matière première achetée est le métal qui représente une faible partie du prix de revient et une très faible part des achats (2% des achats en 2015 par exemple). Les fluctuations des prix d'achats ne sont pas de nature à affecter le prix de revient ni les prix de vente. La Société considère ne pas être exposée à ce facteur de risque.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

4.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

L'innovation est au cœur du développement du Groupe. La politique menée en matière de propriété intellectuelle consiste à déposer des demandes de brevets en France et au niveau international suivant l'intérêt qu'un tel dépôt peut représenter. Depuis l'origine, le Groupe a déposé 11 brevets (voir le détail de ces brevets au chapitre 11 du présent Document de base). En revanche il ne maintient pas la protection de ces brevets sur toute leur durée de validité, considérant que le rapport coût/bénéfice des démarches ne se justifie pas, dans la mesure où la protection n'est jamais complètement assurée (risques de contrefaçon de ses produits, d'appropriation ou d'utilisation illicite de ses droits de propriété intellectuelle).
En effet, la croissance future du Groupe dépend notamment de sa capacité à conserver en interne son savoir-faire en termes d'innovation mais également d'ingénierie de processus de fabrication et de conception d'équipements industriels ainsi qu'à conserver et protéger ses marques et noms de domaine.

C’est pourquoi le Groupe attache une attention toute particulière à conserver et développer son savoir-faire de conception d’équipements industriels innovants :

- d’une part, car il s’agit d’une forme de protection intellectuelle non volatile alors même que la Société ne peut être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet puisque d’autres brevets peuvent avoir une antériorité mais ne pas être encore publiés au moment du dépôt d’un brevet. En conséquence, la délivrance d’un brevet n’en garantit pas la validité, ni l’applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers ;
- d’autre part, car en l’absence de l’ingénierie développée par le Groupe, la fabrication des différents équipements commercialisés par le Groupe à qualité égale s’avérerait extrêmement difficile.

Par ailleurs, compte-tenu des technologies et des équipements développés par la Société, la protection systématique par des brevets pourrait être difficilement réalisable et représenter des coûts importants s’il devait être envisagé de mettre en œuvre une telle protection sur tous les marchés potentiels sur lesquels le Groupe pourrait déployer son activité, outre la protection limitée qu’offre un brevet. En outre, la Société n’a pas été mise en cause au titre de la propriété intellectuelle sur la période historique.

- **Limites à la protection du savoir-faire de la Société**

Le succès commercial du Groupe et la protection de ses innovations dépendent notamment de sa capacité à se prémunir contre l’utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de son savoir-faire industriel. Or, la Société peut être amenée à fournir, sous différentes formes, des informations, technologies, procédés, savoir-faire, données ou renseignements, non brevetés et/ou non brevetables, aux tiers avec lesquels elle collabore (tels que des entités publiques ou privées, ses distributeurs, ou ses sous-traitants) concernant les recherches, le développement, la conduite de tests, la fabrication et la commercialisation de ses produits. Dans ces hypothèses, la Société exige généralement la signature d’accords de confidentialité (accords de confidentialité dans le cadre des contrats de projets collaboratifs, mais également des contrats de travail ce certains membres des équipes de production). En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, ces éléments n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une divulgation ou une utilisation illicite par des tiers des secrets et savoir-faire détenus par la Société. Et ce, malgré les précautions, notamment contractuelles, prises par la Société avec ces entités.

Rien ne permet donc de garantir que les tiers concernés (i) préserveront la confidentialité des innovations ou perfectionnements non brevetés et du savoir-faire de la Société, (ii) ne divulgueront pas les secrets commerciaux de la Société à ses concurrents ou ne développeront pas indépendamment ces secrets commerciaux et/ou (iii) ne violeront pas de tels accords, sans que la Société n’ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits de la Société sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et la Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents de la Société n'ont pas déjà développé une technologie, des produits ou dispositifs semblables ou similaires dans leur nature ou leur destination à ceux de la Société et
- qu’aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats de la Société.

- **Le Groupe partage certains éléments de son savoir-faire et développe des droits en commun dans le cadre de collaboration avec des tiers**

La Société ne peut pas non plus garantir que ses technologies, qui sont étroitement liées à son savoir-faire et ses secrets technologiques, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpés, ou contournés, notamment, dans le cadre de contrats de collaboration et de recherche et développement (se reporter au paragraphe 6.3 du présent Document de base). En effet, dans le cadre de tels accords, le groupe doit fréquemment fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation de ses produits.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci et il s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir soit suffisante au regard du préjudice subi.

Par ailleurs, ces contrats de collaboration et de recherche et développement exposent le Groupe au risque de voir ses cocontractants revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe.

En outre, ces accords pourraient donner naissance à des droits de propriété intellectuelle détenus en copropriété ou à des concessions d'exclusivité d'exploitation dans des conditions défavorables au Groupe.

- **Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société**

La Société assure un niveau de veille sur l'activité (notamment en termes de dépôts de brevets) de ses concurrents qui lui semble nécessaire au regard des risques précités avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits.

Toutefois, surveiller l'utilisation non autorisée des produits et de la technologie est difficile. La Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés en raison de la portée territoriale des droits de propriété industrielle ;
- que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- qu'il n'existe pas des brevets, d'interprétation complexe, ou autres droits de propriété intellectuelle susceptibles de couvrir certains produits, procédés, technologies, résultats ou activités de la Société et que des tiers agissent en contrefaçon ou en violation de leurs droits à l'encontre de la Société en vue d'obtenir notamment des dommages-intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits ou procédés ainsi incriminés ;
- qu'il n'existe pas de droits de marques, de dessins et modèles ou d'autres droits de propriété intellectuelle antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ; et/ou
- que les noms de domaine de la Société ne feront pas l'objet, de la part d'un tiers qui disposerait des droits antérieurs, d'une revendication de quelque forme que ce soit.

Un litige intenté contre la Société, quel qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts très substantiels

et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si ces poursuites étaient menées à leur terme et devaient se solder en défaveur de la Société, cette dernière pourrait être contrainte d'interrompre (sous astreinte) ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou des procédés visés par ces procès, ce qui affecterait de façon significative ses activités. Certains concurrents disposant de ressources plus importantes que la Société pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure complexe. Tout litige de ce type pourrait donc affecter la faculté de la Société à poursuivre toute ou partie de son activité.

- **Risque d'incidence d'une action judiciaire**

La survenance de l'un des évènements décrits ci-avant concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.3.2 Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe est soumis à un environnement règlementaire qui concerne l'activité du Groupe dans deux domaines : l'utilisation des fibres céramiques réfractaires (FCR) dans la production de certains fours (sur le segment traitement thermique de la matière) et l'utilisation ou l'information sur la composition des poudres dans le frittage laser par ajout de matière (sur le segment procédés laser et décoration).

Les FCR, qui sont des produits d'isolation de haute température, sont principalement utilisées dans des applications industrielles pour l'isolation thermique de fours industriels, de hauts fourneaux, de moules de fonderie, de tuyauteries quand ils présentent un avantage par rapport à la brique. Elles concernent une certaine gamme de fours (dont la température de cuisson est comprise entre 1150°C et 1400°C). La directive européenne du 5 décembre 1997 (67/548/EC) a classé ces produits comme cancérigènes de catégorie 2 (substances devant être assimilées à des substances cancérigènes pour l'homme car pouvant provoquer le cancer par inhalation). Leur utilisation reste possible (rien ne l'interdit) moyennant un environnement spécial sans dépression et l'équipement adéquat, mais en France elle est compliquée à mettre en place (l'inspection du travail peut s'y opposer selon les cas). Le Groupe a donc fait le choix de ne plus produire en France ces fours utilisant des FCR pour respecter cette forte recommandation. A ce jour, Cerinnov n'a pas besoin de monter des fours utilisant ces fibres, mais s'il en avait besoin un jour, il pourrait sous-traiter la fabrication facilement à des sociétés spécialisées dans des pays dont la réglementation est plus souple dans ce domaine (comme au Portugal ou en République Tchèque par exemple), ou en France avec des sous-traitants spécialisés pour cette activité qui répondent aux critères exigés.

Cerinnov s'interdit l'usage et la commercialisation de certaines poudres utilisées dans le procédé de pulvérisation. C'est le cas du cadmium (poudre pour le frittage laser donnant la couleur rouge au motif) et du plomb (qui permet de baisser la température du frittage), qui sont des substances toxiques et dont l'inhalation peut être dangereuse pour l'homme.

Cet environnement réglementaire pourrait évoluer dans un sens plus restrictif. Un manquement à ces règlementations ou l'incapacité du Groupe à s'adapter aux futures évolutions en la matière pourrait entraîner des sanctions de diverses natures : financières, civiles, administratives ou pénales. Des changements dans ces lois et règlements et leur interprétation pourraient conduire à des dépenses et/ou à des investissements significatifs concernant principalement l'outil industriel, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et ses perspectives.

4.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

4.5 RISQUES FINANCIERS

4.5.1 Risque de liquidité

L'échéancier de la dette consolidée au 31 décembre 2015 est détaillé ci-après.

	Total au 31 déc 2015	Part < 1 an	De 1 à 5 ans	Part > 5 ans
Emprunts obligataires	1233	1233	-	-
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1526	382	1144	-
dont emprunts en crédit-bails	*20*	*11*	*10*	-
Autres emprunts et dettes assimilées	199	58	142	-
Intérêts courus sur emprunt	11	11	-	-
Concours bancaires courants	208	208	-	-
Sous-total hors avances remboursables	**3178**	**1893**	**1285**	-
Avances remboursables	1056	188	772	96
TOTAL	**4234**	**2081**	**2057**	**96**

Il est prévu que les emprunts obligataires (1 233 K€) soient remplacés par des emprunts bancaires de même montant dans le cadre du projet d'admission sur le marché Alternext Paris (se reporter au chapitre 21.1.4 du présent Document de base).
Aucune dette financière n'est soumise au respect de covenant.
La trésorerie disponible était de 772 K€ au 31 décembre 2015 contre 545 K€ au 31 décembre 2014. Elle s'établit à 373 K€ au 30 avril 2016. La trésorerie relativement élevée au 31 décembre 2015 intégrait des réceptions de premiers acomptes sur des commandes obtenues sur les mois d'octobre et novembre 2015.
La trésorerie du Groupe varie sensiblement d'un mois à l'autre, sans saisonnalité particulière mais en fonction des commandes en cours de production pour lesquelles des coûts sont engagés sans pour autant être intégralement couverts par les acomptes.
Pour cette raison le Groupe recourt à des financements court terme pour assurer ses besoins de trésorerie. A ce jour les lignes de financement autorisées, confirmées et mobilisables à tout moment dont dispose le Groupe, représentent un total de 1 500 K€, dont 1 230 K€ de mobilisations de créances, 100 K€ d'avances bancaires et 170 K€ de découverts autorisés, dont la seule utilisation concerne 780 K€ de mobilisation de créances au 30 avril 2016.
La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois à la date du présent Document de base.

4.5.2 Risques relatifs au crédit impôt recherche

Au titre de sa politique d'innovation, le Groupe bénéficie du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui ouvre droit à un crédit d'impôt pour les entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent notamment les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes publics ou privés et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

Au titre de l'exercice 2015, la créance relative au CIR s'élève à 569 K€. Au titre de l'exercice 2014, la Société a perçu 627 K€ en 2015.

4.5.3 Risques relatifs aux avances remboursables

Au 31 décembre 2015, le montant des avances remboursables du Groupe s'élevait à 1 056 K€ et leur décomposition est présentée au chapitre 10.1.2.2 du présent Document de base. Elles sont comptabilisées en dettes.

L'ensemble des avances disposent d'un cas d'exigibilité anticipée dans certaines conditions (comme par exemple un redressement judiciaire, une cession de la société, ou encore un transfert d'une partie de l'activité et des emplois hors de la région Aquitaine Limousin Poitou Charentes) ou si la société concernée du Groupe est défaillante dans l'exécution. Cela aurait pour conséquence d'accélérer le remboursement mais cela n'augmenterait pas les engagements financiers du Groupe. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

A l'avenir, le Groupe entend continuer à solliciter des aides sous forme d'avances remboursables afin de mener à bien ses projets de recherche et développement. Toutefois, elle n'est pas en mesure de garantir l'accès à ces moyens financiers d'aide à l'innovation. Dans ce cas, et en fonction des ressources financières qui seraient disponibles par ailleurs, le développement de l'activité du Groupe pourrait être ralenti.

4.5.4 Risques relatifs aux nantissements

A fin décembre 2015, le Groupe bénéficie d'emprunts qui sont soumis à des nantissements (concernant les sociétés Cerinnov Group et Cerinnov France uniquement), ces derniers portant sur trois types de biens incorporels différents : les fonds de commerce, les comptes titres et le matériel. Se reporter au paragraphe 10.1.4 du présent Document de base.
Ainsi, à fin décembre 2015, l'ensemble des nantissements représente, en ne tenant compte que des montants restant à payer, un total de 611,7 K€. Ce montant qui correspond à des nantissements de types divers (fonds de commerce, actions de Wistra France et matériel), ne constitue pas un risque significatif pour le Groupe. Cependant, si le Groupe rencontrait des difficultés dans le remboursement des emprunts liés à ces nantissements, il pourrait devoir faire face à une perte de biens incorporels, ce qui aurait pour conséquence d'accélérer les difficultés financières du Groupe. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

4.5.5 Risque de change

Le Groupe a recours à plusieurs devises de facturation dont principalement l'euro, le dollar américain (chiffre d'affaires dans cette devise de 1 187 K$ en 2015, et de 697 K$ en 2014) et la livre sterling (chiffre d'affaires de 55 K£ en 2015, et de 34 K£ en 2014). Il engage également des dépenses opérationnelles dans ces mêmes devises à travers ses implantations locales (Limoges, Cologne en Allemagne, Denver aux Etats-Unis et Stoke-On-Trent au Royaume-Uni) ce qui contribue en partie à un adossement mécanique du risque de change. Au regard de son stade de développement actuel, le Groupe estime le risque de change résiduel non couvert comme peu significatif et n'a donc mis en place aucun mécanisme spécifique de couverture. Par ailleurs, pour la devise la plus significative du Groupe en 2015 qui est le dollar américain, une variation du taux de change de +/-1% aurait un impact non significatif de 0,5K€ sur le résultat net de 2015 de la filiale américaine. C'est pourquoi le Groupe estime que son risque de change global est peu significatif. Compte-tenu de son plan de développement, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne parvenait à prendre des dispositions en

matière de couverture de fluctuation des taux de change efficace à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

4.5.6 Risque de taux d'intérêt

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les postes d'actif de son bilan. En revanche, une partie de son endettement est souscrit à taux variable (se reporter au descriptif figurant au paragraphe 10.3 du présent Document de base). Toute évolution de +/- 1% des taux d'intérêts aurait un impact non significatif de l'ordre +/- 3 K€.

4.5.7 Risques liés à la garantie des produits

Le Groupe accorde à ses clients une garantie de un an sur les équipements vendus, par laquelle elle s'engage pendant cette période à remédier tout vice de fonctionnement, hors frais de transport du matériel et de déplacement pour toutes les réparations sur site qui s'avèreraient nécessaires, provenant d'un défaut de conception, de matière et de fabrication. La garantie est exclue notamment si les matériaux, les composants ou la conception défectueuse ont été imposés par le client, si le vice de fonctionnement résulte d'une modification, d'un montage ou d'une intervention sur le matériel, effectués sans acceptation écrite de la Société ; l'exclusion s'étend bien sûr à l'usure normale ou à l'utilisation non conforme aux prescriptions techniques ou à l'absence d'entretien.
Jusqu'à présent les interventions du Groupe au titre de la garantie accordée sont non significatives (9 K€ en 2014 et 0,5 K€ en 2015).
Néanmoins, dans le cadre de sa forte croissance et de sa couverture internationale, le Groupe ne peut exclure que sa garantie ne soit mise en jeu dans l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur sa trésorerie et par conséquence sa situation financière. Par ailleurs, dans l'hypothèse pour quelque raison que ce soit où le Groupe ne parviendrait pas à refacturer à ses fournisseurs les montants engagés au titre de la garantie, cela pourrait impacter défavorablement ses résultats, sa trésorerie et en conséquence sa situation financière.

4.5.8 Risques de dilution

A ce jour, il n'existe aucun risque de dilution à l'exclusion des BSA attachés à une émission d'obligations convertibles datant de novembre 2011 et représentant potentiellement une dilution totale de 5,32% du capital la Société n'ayant pas émis d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital. Dans le cadre du projet d'introduction en bourse, la souscription à l'augmentation de capital prévue par les porteurs d'obligations convertibles de la prime de non conversion représente une dilution potentielle. De plus la Société ne peut garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés. Cela pourrait alors générer une dilution pour les actionnaires de la Société, mais dont la portée resterait limitée, compte tenu des pourcentages importants d'ores et déjà détenus par les dirigeants et salariés clés du Groupe et des droits de vote double qui seront institués dans le cadre du projet de cotation des actions de la Société.

4.6 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

4.6.1 Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante ainsi que des dirigeants des entités opérationnelles et responsables de départements tels que la recherche & développement, le commercial, la production. En particulier, Arnaud Hory et Céline Hory jouent un rôle déterminant pour le Groupe au niveau de la stratégie de développement, et des aspects commerciaux et financiers.

Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus fortes en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place dans certains contrats de travail avec le personnel cadre des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunération variable. De plus, les principaux cadres sont actionnaires de la Société. Par ailleurs, le Groupe entretient de très bonnes relations avec les différentes institutions basées à Limoges, qui constituent un vivier de recrutement de qualité.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.
A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité de la Société à gérer une plus forte croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.7 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'est élevé à 106 K€ pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015.

Police d'assurance	Assureur	Risques couverts	Montant des garanties	Expiration
Responsabilité des dirigeants	ACE EUROPE	Plafond global	1,5 M€	Échéance principale : 01 Janvier Police renouvelable annuellement par tacite reconduction
Transport de marchandises	ACE EUROPE	Plafond global par expédition	500 K€	Échéance principale : 01 Janvier Police renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Plafond par chantier (Manutention, stockage, montage et essais)	1,5 M€	
		Dommages aux existants	75 K€ par sinistre	
Multiriques de l'entreprise	ACE EUROPE	Incendie	15 M€ (Dommages Directs et Pertes d'Exploitation Cumulés)	Échéance principale : 01 Janvier Police renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Vol	50 K€	
		Bris de glaces	10 K€	
		Bris de machines	1 M€ (Dommages Directs et Pertes d'Exploitation Cumulés)	
		Marge Brute assurée y compris 20 % d'ajustabilité	3,7 M€	
Déplacements professionnels	ACE EUROPE	Par évènement	1 M€ par personne 25 M€ par évènement collectif	Échéance principale : 01 Janvier Police renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Décès accidentel	30 K€	
Responsabilité civile exploitation et produits	ACE EUROPE	Exploitation (avant livraison)	10 M€ par sinistre	Échéance principale : 01 Janvier Police renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Produit (après livraison)	3 M€ par année	
Flotte automobile	GENERALI	Plafond global par accident	Valeur de remplacement avec franchise de 300€. Pour les dommages corporels : 600K€ si le véhicule assuré est un véhicule à moteur à 4 roues, et 150 K€ si le véhicule assuré est un véhicule à moteur à 2 ou 3 roues	Date d'effet : 01/01/2014. Prochaine échéance : 01/01/2017 avec tacite reconduction
Mission collaborateurs	COVEA FLEET	Plafond par accident	Valeur de remplacement limité à 50 K€ et franchise de 300€. Dommages corporels : illimité	Date d'effet : 01/01/2014. Prochaine échéance : 01/01/2017 avec tacite reconduction
Assurance Responsabilité Civile Police Locale DIC/DIL Allemagne	ACE EUROPE	Responsabilité Civile exploitation	1 M€ par sinistre et par an	Échéance principale : 01 Janvier Police renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Responsabilité Civile après livraison des produits		

4.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Se reporter au paragraphe 20.8 du présent Document de base.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est Cerinnov Group, anciennement dénommée Cerlase, suite au changement de dénomination sociale décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2016.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 419 772 181.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 7 août 1998 pour une durée de 99 ans s'achevant le 6 août 2097, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée puis transformée en société par actions simplifiée le 31 janvier 2000 et transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 20 avril 2016.

La Société est régie par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

Le siège social de la Société est situé au : 2 rue Columbia - 87 000 Limoges. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :
Téléphone : +33(0)5 55 04 24 54
Adresse courriel : investisseurs@cerinnov.com
Site Internet : www.cerinnov.com

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la Société

1998 Arnaud et Céline HORY fondent la société Cerlase (devenue Cerinnov Group le 20 avril 2016).
La société développe une activité de fabrication et de commercialisation de pièces en céramique décorées.
Arnaud Hory avait déposé en 1997 un brevet relatif au frittage laser (pour assurer la cohésion de grains sur céramique par un procédé laser), pour la décoration de pièces en céramique, brevet cédé depuis à la Société.
Deux personnes physiques, Jean-Marie Gaillard, scientifique spécialiste de la céramique et Manuel Mendès, spécialiste laser, accompagnent le projet et entrent au capital (18,7% du capital à ce jour).

2002 Entrée au capital du financier Limousin Participations, du groupe Sofimac Partners, pour 46 K€.

2008 La Société rachète plusieurs sociétés filiales de Limousin holding, dont Elmeceram en France, l'ensemble devenant Cerinnov France, spécialisé dans la conception et la fabrication de machines de production et de décoration pour les industries céramique et verrière, ainsi que Cerinov Ltd en Angleterre à Stoke on Trent.

2009 La société dépose un nouveau brevet mondial relatif à la fusion laser.

2010 Le Groupe vend une première chaîne de production de céramiques traditionnelles, en Ouzbékistan.

La société Cerlase regroupe les activités de R&D du groupe (usinage laser de céramiques, fusion laser de poudres minérales, traçabilité et authentification, optimisation de barbotines).

Les sociétés Cerlase et Cerinnov France se regroupent sur le parc Ester Technopole à Limoges dans un bâtiment de 3020 m2 loué à une SCI détenue par les fondateurs de Cerlase.

2011 Des fonds d'investissement régionaux entrent au capital pour un montant de 177 K€ prime d'émission incluse en actions de préférence et souscrivent à une émission d'obligations convertibles à hauteur de 0,7 M€, la BPI souscrit une émission d'obligations convertibles avec bons de souscription d'actions d'un montant de 0,5 M€.

2013 Rachat des actifs de la société allemande Wistra, entreprise existant depuis 1930 et spécialiste des équipements thermiques (fours permettant de cuire différentes sortes de matériaux), constituée d'une entité en France et une entité en Allemagne.
Création de Cerinnov Inc le 28 octobre 2013 à Denver (Colorado) aux Etats-Unis avec un ancien salarié d'une filiale du groupe Ceric Wistra, actionnaire à 10% du capital de la société.

2014 Extension de 1 500m² du site de Limoges (parc Ester Technopole).
Création au sein du Groupe d'un bureau d'études dédié à la robotique.

2015 Installation de la filiale américaine sur 1000 m2 loués pour réaliser la production de machines.

Participation au salon Ceramitec en Allemagne (Munich) en octobre, qui a permis d'obtenir 178 contacts et qui a donné lieu à la réalisation de plus de 15 M€ d'offres.

2016 Premier salon Indian Ceramic en Inde (Ahmedabad) qui a permis d'obtenir 55 contacts.
A ce jour, les offres et cahiers des charges des clients sont en cours de traitement.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

Les montants des investissements réalisés au cours des 2 derniers exercices sont les suivants :

Investissements (Normes Françaises, en K €)	31-déc-15 12 mois Consolidé	31-déc-14 12 mois Consolidé
Immobilisations incorporelles	238	481
Immobilisations corporelles	31	183
Immobilisations financières	9	6
TOTAL	**278**	**670**

Les investissements réalisés par le Groupe concernent principalement des dépenses de R&D activées sur des programmes de recherche menés en collaboration avec des partenaires industriels et des centres de recherche. La Société a opté pour la comptabilisation de ses frais de R&D en immobilisations incorporelles dès lors que tous les critères d'activation étaient remplis. A défaut, la part des dépenses de R&D concernées demeure comptabilisée en charges de la période au cours de laquelle elles sont engagées.
Sur l'exercice 2014, ces dépenses de R&D, à hauteur de 471 K€, étaient relatives à trois projets en cours dont deux arrivés en phase de terminaison. En 2015 le 3ème projet a été doté de 207 K€ sur l'exercice.
Au cours de l'exercice 2014 le Groupe a investi dans l'extension et l'aménagement des locaux à hauteur de 102 K€ et des machines pour 81 K€ (équipements à commande numérique Mécanumériс).
En 2015 il n'a été réalisé que des aménagements et des compléments en équipement informatique pour 31 K€.
Les investissements en immobilisations financières (9 K€ en 2015 et 6 K€ en 2014) portent seulement sur des dépôts de garantie pour Ubifrance le recrutement à 2 VIE en 2014 et 1 VIE en 2015, ainsi qu'un dépôt de garantie sur un prêt OSEO.

5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Depuis le début de l'exercice ouvert le 1er janvier 2016, les investissements réalisés sont de même nature et d'un ordre de grandeur similaire à ceux engagés au titre de l'exercice précédent.
Pour l'exercice en cours, les dépenses de recherche et développement qui pourraient être activées en 2016 ne peuvent pas être précisées dans la mesure où la vérification des critères permettant de les immobiliser ne peuvent être appréhendés qu'en fin d'exercice. Il est précisé qu'au titre de 2016, le budget R&D est d'un ordre de grandeur similaire à celui constaté au titre des 2 derniers exercices (se reporter au chapitre 11 du présent Document de base) sans que cela préjuge des sommes qui pourraient être activées en fin d'exercice.

5.2.3 Principaux investissements envisagés

Le Groupe ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs en immobilisations corporelles et incorporelles pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRESENTATION GENERALE

6.1.1 Un pionnier* de la modernisation de l'industrie de la céramique et du verre

Le groupe Cerinnov est un spécialiste de l'ingénierie et de la réalisation d'équipements de production innovants et robotisés pour les industries de la céramique et du verre. Il conçoit en interne avec son bureau d'études, électricité, automatisme, informatique, robotique et méthodes, fabrique et commercialise toute la gamme des équipements qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des chaînes de production depuis le façonnage, la cuisson, l'émaillage, le marquage laser et la décoration. Le Groupe produit et vend aussi des consommables indispensables à l'utilisation des machines par les clients tels que l'outillage, les moules, les poudres, etc. et assure le service après-vente.

Cerinnov dispose d'une offre d'équipements entièrement robotisés et innovants, à même d'accompagner ses clients dans la nouvelle révolution technologique, celle de l'industrie 4.0, qui place la robotisation et la numérisation au cœur de la chaîne de production et accentue la différenciation de son offre. En effet, par la maitrise des domaines de l'interconnexion des machines et de l'IHM (interface homme machine), de la modélisation, de la gestion centralisée des lignes de production, de la flexibilité ou encore de la traçabilité, et grâce à ses développements en cours dans le domaine de la fabrication additive pour la réalisation des moules et outillages, de la maintenance prédictive, Cerinnov est un spécialiste des « usines intelligentes ». Le Groupe considère qu'il est un des seuls acteurs mondiaux à couvrir l'ensemble de la chaîne de production avec des équipements de pointe dans trois domaines :

- la robotique et la numérisation avancée ;
- le traitement thermique de la matière ;
- les procédés laser et la décoration.

Les équipements conçus par Cerinnov couvrent un très large spectre de besoins des fabricants, tant les applications de la céramique et du verre sont variées : depuis les céramiques traditionnelles comme les arts de la table ou les équipements sanitaires, aux céramiques techniques utilisées dans le domaine médical (prothèses), l'aéronautique (éléments de turbine), l'environnement (capteurs), l'énergie et le transport (turbines pour véhicules électriques), la métallurgie (traitement thermique), mais aussi la défense (gilets pare-balles, détecteurs, nouveau barreau laser…) ou la construction (réfractaires, produits de filtration…).

Le groupe Cerinnov s'est construit autour d'une recherche permanente d'innovation de la part de ses fondateurs. Arnaud et Céline Hory, tous deux ingénieurs céramistes issus de l'ENSCI de Limoges, fondent la société Cerlase en 1998 sur la base d'un brevet développé par Arnaud Hory sur le frittage[1] laser, technologie nouvelle pour le marquage et la décoration de la céramique. Arnaud Hory est aujourd'hui un acteur reconnu dans le monde de la céramique et vice-président du conseil d'administration de l'ENSCI (Ecole Nationale de Céramique Industrielle à Limoges). Il a notamment occupé le poste de président du Pôle Européen de la Céramique (pôle de compétitivité) pendant 5 ans. Au cours de ses premières années d'existence, la société achète des pièces en céramique, les décore, suivant le procédé breveté dès l'origine, et les commercialise. Parallèlement d'autres innovations voient le jour et la société dépose sept nouveaux brevets, dont certains au niveau mondial. Ces innovations brevetées permettent encore à ce jour à Cerinnov de conserver une avance technologique sur ses concurrents. En 2008 la Société élargit ses domaines de compétence et devient le groupe Cerinnov, spécialisé dans la conception et la fabrication de machines de production et de décoration pour les industries céramique et verrière en rachetant un groupement d'entreprises implanté en France (dont Elmeceram) et en Angleterre (Cerinov Ltd à Stoke on Trent). Le Groupe s'installe au cœur du pôle Céramique de Limoges, centre de foisonnement d'idées et de compétences scientifiques et

[1] *Frittage : procédé de fabrication de pièces consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui forme la cohésion de la pièce.*

** Suivant appréciation de la Société*

techniques, qui regroupe des laboratoires de recherche, des écoles d'ingénieurs et des industriels du secteur. Pour couvrir l'ensemble de la chaine de production en incluant le traitement thermique, Cerinnov acquiert en 2013 les actifs d'une branche d'activité auprès du groupe PLC, par le rachat des actifs de la branche thermique de Wistra France et Wistra Allemagne, spécialiste des fours, et s'implante ainsi en Allemagne.

Aujourd'hui, l'innovation reste au cœur du développement de l'offre du Groupe qui privilégie la recherche appliquée, pouvant mener à l'industrialisation des technologies nouvelles développées et faire l'objet de financements aidés dans le cadre de projets collaboratifs ou de commandes de clients industriels. Le Groupe consacre chaque année des moyens conséquents à la recherche et au développement (environ 23% du chiffre d'affaires en 2015, 25% en 2014) et environ 11% des effectifs (cette équipe étant complétée dès que nécessaire par des membres du bureau d'études ou par des techniciens). Sur les 5 dernières années, le montant total investi dans la recherche et développement s'élève à plus de 9M€. Les projets portent notamment sur le façonnage, les procédés thermiques, la décoration et les utilisations laser. Le Groupe a déposé jusqu'à présent 11 brevets et compte en déposer de nouveaux mais il mise aussi sur les savoir-faire uniques qu'il a développés et qui constituent de fortes barrières à l'entrée.

A ce jour, Cerinnov Group dispose de deux unités de production, une à Limoges et une aux Etats-Unis par la création d'une filiale fin 2013 (Cerinnov Inc.) et compte quatre unités de commercialisation (France, Allemagne, Royaume Uni et Etats-Unis).

Les clients du Groupe sont des groupes industriels de secteur variés et internationaux comme Kohler, Hermès, Churchill China, Shiseido, Danone, Bosch, ou Saint Gobain. Certains font appel régulièrement à Cerinnov pour des achats ou des remplacements de machines dans le cadre de la modernisation de leur outil de production, d'autres sollicitent le Groupe pour créer intégralement de nouvelles unités de fabrication en une ou plusieurs fois. Les équipements proposés par Cerinnov sont « standards » mais peuvent également être adaptés sur mesure, selon les besoins du client, avec un réel savoir-faire qui assure une grande flexibilité de l'offre. Les clients y trouvent ainsi des bénéfices rapides et mesurables, tant en termes de compétitivité (réduction des coûts, augmentation de la productivité, optimisation des temps de cycles, retour sur investissements rapide, etc.), que de différenciation (augmentation de la qualité des produits, personnalisation, sécurité traçable, etc.) et de responsabilité environnementale (réduction des risques, économies d'énergie, lutte contre la pénibilité).

Le Groupe, qui s'appuie sur une équipe commerciale, au profil international, présente en France, en Allemagne et aux Etats-Unis, dispose également d'un réseau de 15 agents qui couvrent 18 pays dont plusieurs pays d'Asie. Doté de 74 collaborateurs, le Groupe a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 9,8 M€ dont près de 70% à l'international et dégagé un EBITDA de 1,1 M€. L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe au cours des dernières années est la suivante (en M€):

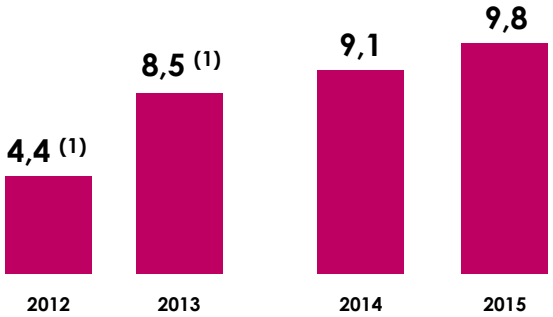

(1) chiffres non audités – la Société n'établissait pas de comptes consolidés

Après la phase d'intégration des nouvelles filiales en Allemagne et aux Etats-Unis et de structuration des équipes en interne sur les deux derniers exercices, le Groupe profite maintenant du succès de ses nouvelles réalisations de chaînes de production clé en mains et a engrangé de fortes prises de commandes fin 2015. Il anticipe ainsi une forte accélération de son activité à compter de l'exercice 2016. Au 30 avril 2016, le Groupe dispose de commandes, livrables sur l'exercice en cours, qui atteignent 11,2 M€ (contre 2,9 M€ au 30 avril 2015).

Le Groupe, qui dispose de capacités solides en termes d'innovation, de production, de présence internationale et de structuration de son organisation, possède également une grande flexibilité grâce à son expertise multisectorielle et son offre adaptable et une réactivité rapide grâce à la proximité des compétences.

Ainsi, le Groupe dispose aujourd'hui de tous les atouts pour s'engager dans une croissance forte.

6.1.2 Une stratégie de croissance forte

Cerinnov Group a pour ambition de devenir un acteur de référence mondiale dans l'innovation pour l'industrie céramique et verrière. Sur les deux années précédentes le Groupe s'est donné les moyens d'assurer une croissance particulièrement forte sur les prochains exercices en réussissant l'intégration d'une activité nouvelle avec les équipements de traitement thermique, la création d'une implantation aux Etats-Unis, l'extension des locaux à Limoges pour augmenter la capacité de production de la branche traitement thermique et l'espace dédié aux travaux de R&D pour le service matériau et robotique, et en structurant son organisation.

Pour 2016, le Groupe a pour stratégie d'accompagner l'accélération de la croissance, en bénéficiant notamment de ses installations actuelles calibrées pour absorber cette croissance.

A partir de 2017, les principaux axes de la stratégie du Groupe concernent :

- ✓ ***l'intensification des efforts de R&D*** pour maintenir son avance technologique sur les concurrents. La finalisation des projets de R&D en cours, le lancement de nouveaux projets collaboratifs, la réalisation de nouvelles études offrant des débouchés d'envergure dans la modernisation des machines, l'amélioration des process de production et la recherche de formulations de matériaux innovants, vont nécessiter des moyens nouveaux en personnels hautement qualifiés et des investissements en équipements ;

- ✓ ***Le déploiement de nouvelles technologies*** issues des travaux de R&D, et de la veille menée dans l'univers industriel en France et dans le Monde, passe par la capacité du Groupe à mobiliser des équipes pour entretenir et intensifier ses compétences techniques dans des spécialités diverses. Par exemple, le Groupe qui s'est intéressé à la robotisation, il y a déjà plusieurs années, s'est doté de personnel qualifié et dispose maintenant d'un bureau d'études spécialisé en robotique pour répondre à la demande de clients prêts à passer à la robotisation mais sans devoir intégrer de personnel spécialisé en robotique ;

- ✓ ***La capacité à adresser des projets clients de plus grande taille***
  Fort de son avance technologique non seulement sur les processus de fabrication et de marquage de matériaux céramique, verre ou métal mais aussi en matière d'automatisation et de robotisation des machines de production, le Groupe est reconnu au niveau mondial pour répondre avec succès à des appels d'offre de chaînes de production complètes. Au-delà des équipements vendus individuellement pour des montants pouvant aller de 60 à 500 K€, le Groupe qui réalise maintenant des chaines de production complètes destinées à équiper de nouveaux sites industriels portant sur des montants d'équipements de plusieurs millions d'euros entend se positionner sur des projets de plus grande envergure, comme dans le secteur sanitaire où un projet unitaire peut atteindre 30 à 40 M€.

- ✓ ***la poursuite d'une forte internationalisation***

  Fort de ses succès dans de nombreux pays, avec des équipements vendus dans 53 pays répartis sur quatre continents, le Groupe vise une intensification de sa présence dans les zones géographiques à fort potentiel. Le déploiement des activités du Groupe pourra passer par des acquisitions, en particulier pour accentuer l'expansion mondiale et produire les machines au plus près des clients, à des coûts compétitifs, là où il est possible de trouver de la main d'œuvre qualifiée. Cerinnov a démontré à plusieurs reprises (2008, 2013, 2014) sa capacité à mener des opérations de croissance externe ou à créer des entités nouvelles, comme aux Etats-Unis, et à intégrer des équipes. L'objectif à terme est de ne conserver sur le site de Limoges que la production des machines spéciales.

  Après le succès de la filiale aux Etats-Unis (augmentation de 21% du nombre de clients entre 2014 et 2015, passant ainsi de 14 à 17 clients, et augmentation de 105% du chiffre d'affaires sur la même période, passant ainsi de 578K$ à 1 187K$ en 2015[2]), une création ou un développement externe est prévu au Portugal et de nouveaux moyens humains vont être consacrés à des régions qui ont de gros projets d'investissements, notamment à travers une extension du réseau d'agents. Les zones géographiques à fort potentiel identifiées par le Groupe sont les suivantes : Portugal, Moyen-Orient, Scandinavie, Iran, Cuba, Chine, Inde, Egypte, Tunisie, Algérie, Afrique du Sud.

  La présence du Groupe au niveau mondial sera assurée par ses filiales, ses commerciaux expérimentés et ses agents sur toutes les zones importantes y compris des pays émergents tels que Cuba ou l'Iran.

  En France et, plus largement en Europe, les réalisations du Groupe restent une vitrine irremplaçable pour les clients du monde entier.

- ✓ ***la diversification des secteurs adressés***

  Fort de son Bureau d'Etudes travaillant en étroite collaboration avec l'équipe commerciale et la R&D, le Groupe va continuer ses innovations dans le domaine céramique en mettant sur le marché des arts de la table un procédé de coulage basse pression et sur le marché des appareils sanitaires une technologie de mise en forme permettant des gains très importants de productivité et d'énergie.

  La gamme de machines va également s'étoffer grâce à une robotisation omniprésente et à des procédés issus de la R&D et de ses contrats de recherches.

  La réalisation de projets de chaînes de production complètes de plus en plus nombreux prouve l'intérêt des professionnels de la céramique pour les solutions du groupe Cerinnov qui vise, grâce à l'extension de sa gamme de produits, à adresser de nouveaux secteurs de débouchés tels que l'aéronautique et le luxe en céramique technique, le sanitaire en céramique traditionnelle, ainsi que la métallurgie.

Les axes stratégiques du Groupe présentés ci-avant dépendent de sa capacité à obtenir les financements nécessaires et leur mise en œuvre pourrait le cas échéant être retardée.

Le projet d'introduction en bourse s'inscrit dans cette dynamique de croissance pour les années à venir et a pour objet de renforcer la structure financière du Groupe et de le doter de moyens financiers supplémentaires pour sécuriser le financement de son développement.

[2] *Chiffres non audités*

6.2 UNE OFFRE GLOBALE SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAINE DE VALEUR

Note : se reporter au glossaire pour tous les termes techniques.

Le métier de Cerinnov est d'accompagner les industriels mondiaux dans l'ère de l'Industrie 4.0, avec des équipements robotisés et innovants dans l'industrie de la céramique et du verre. Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des équipements industriels de pointe qu'il regroupe en trois domaines :

- la robotique et numérisation avancée ;
- le traitement thermique de la matière ;
- les procédés laser et la décoration.

Sur les deux derniers exercices, le nombre de machines vendues par le Groupe et leur contribution au chiffre d'affaires consolidé se répartit comme suit :

	2015		2014	
	Nombre de machines	**Valeur moyenne**	**Nombre de machines**	**Valeur moyenne**
Robotique et numérisation avancée	12,05	219K€	18,74	224K€
Traitement thermique de la matière	9,24	178K€	5,85	209K€
Procédés laser et décoration	18,00	117K€	14,00	67K€
Total	39,29		38,60	

Note : Ces données sont basées sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (selon la méthode de l'avancement ce qui explique que le nombre de machines vendues par exercice ne soit pas un nombre entier), hors outillages et hors rénovation de fours inférieures à 50 K€.

Cerinnov vend aussi bien des équipements à l'unité, dont les prix varient entre 40 K€ et 1000 K€, que des chaînes de production clé en main constituées de plusieurs équipements, pour un revenu global compris entre 1 M€ à 6 M€. Le Groupe vend des équipements « standards » mais peut également réaliser des équipements sur mesure. Au fur et à mesure des innovations ou des nouveaux besoins exprimés par ses clients, le Groupe renouvelle son catalogue de produits, lequel se modernise ainsi continuellement.

Les débouchés sont très variés et regroupent aussi bien les céramiques traditionnelles (objets fabriqués à partir de terre argileuse) que les céramiques techniques (dotées de caractéristiques techniques de pointe comme la très forte résistance à la chaleur et à l'usure, l'isolation électrique et magnétique, la biocompatibilité, etc.).
Les équipements proposés adressent les secteurs suivants :

- la céramique traditionnelle : arts de la table, sanitaire, construction (produits réfractaires…) et l'environnement (catalyseurs, filtres…) ;
- la céramique technique : énergie et transport (freins composites, sondes…), médical (prothèses), aérospatial (éléments de turbine, boucliers thermiques…), électronique (condensateurs…), métallurgie (isolants thermiques, personnalisation d'objets métalliques…), les revêtements céramiques (traitement de surface dans la Formule 1…).
- La métallurgie : personnalisation et traçabilité (outils main, goodies, barrière thermique, traçabilité de gueuse d'aluminium, coutellerie…).

Alors que le pôle robotique et numérisation avancée adresse principalement le secteur des arts de la table, le pôle traitement thermique de la matière adresse plutôt les céramiques techniques. Le pôle procédés laser et décoration adresse quant à lui les deux, céramique traditionnelle et céramique technique.

6.2.1 Une offre de gestion de projet intégrant conseil et expertise technique

Avec tout d'abord la première société créée par les fondateurs, Cerlase, qui s'est concentrée dès 1998 sur les technologies brevetées de frittage laser[3], puis l'acquisition d'Elmeceram en 2008 (devenue Cerinnov) spécialisée dans la partie fabrication de machines, et enfin le rachat en 2013 des actifs du groupe Wistra en France et en Allemagne, spécialisé dans la fabrication d'équipements thermiques, le Groupe s'est progressivement étoffé pour devenir aujourd'hui un acteur global de la chaîne de valeur de la céramique. Cerinnov couvre l'ensemble de la chaîne de production de la céramique, comme le montre le schéma ci-dessous :

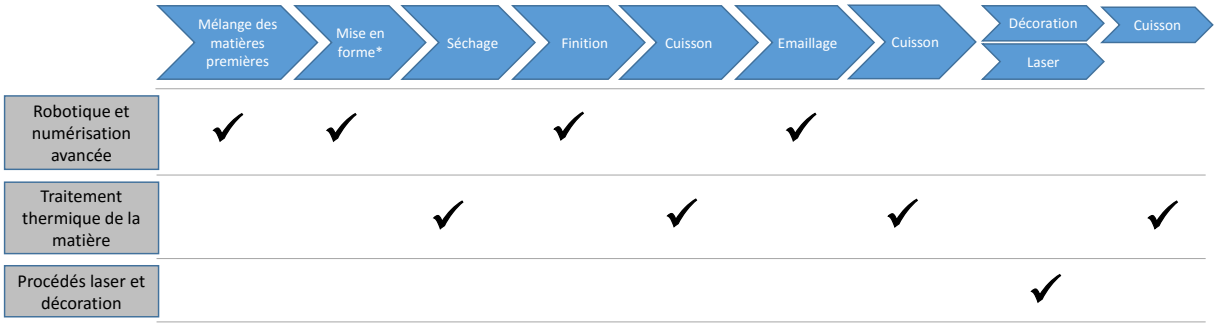

**La mise en forme comprend le coulage sous pression, le calibrage et le coulage automatique.*

Le schéma ci-dessus représente les différentes étapes de la chaîne de production de la céramique, du mélange des matières premières à la cuisson finale et montre que les équipements, identifiés en trois pôles d'activité (à gauche), fabriqués par Cerinnov, qui permettent de proposer une offre complète au client, avec des machines pour chaque étape de la chaîne de transformation de la céramique, ce qui constitue l'un de ses principaux avantages concurrentiels. De plus Cerinnov offre une technologie unique en phase de décoration, grâce à la technologie de frittage laser par ajout de matière minérale, permet d'apporter à la fabrication, en plus d'une grande flexibilité et une rapidité d'exécution, un meilleur contraste, voire une couleur. Cet ajout de poudre améliore l'efficacité énergétique et permet une conductivité thermique de la poudre au substrat (tout étant numérisé, le motif à appliquer sur le support peut être rapidement changé), un panel de couleurs très large ainsi que des caractéristiques techniques non destructives.

L'une des principales forces du Groupe est sa capacité à réaliser toutes les étapes d'un projet, de l'idée à la fourniture d'une solution industrielle. Cerinnov maîtrise l'intégralité du process de fabrication d'une machine, de la conception par le bureau d'études et ses ingénieurs spécialisés, à la mise en œuvre de l'outil de production en passant par le développement informatique et robotique des systèmes. Son offre en gestion de projet s'applique aussi bien à des équipements individuels qu'à des chaînes de production clé en main (se reporter au paragraphe 6.2.7 du présent Document de base).

Le Groupe conseille ses clients dans le choix d'équipements adaptés à leur besoin et dans leur intégration. En effet, dans le cas d'un renouvellement d'une machine (modernisation) ou de l'intégration d'une machine à une ligne de production existante chez le client, Cerinnov va proposer à ses clients des solutions pour optimiser leur production en choisissant les machines adaptées à leurs besoins et répondant aux différentes caractéristiques de leur outil de production.

Cerinnov produit l'essentiel de ses machines sur ses sites de production et les livre ensuite chez les clients, avec une intégration dans la chaine de production du client, sans pour autant réaliser de génie civil dans le cas d'une chaîne de production clé en main. Se reporter au chapitre 6.4 du présent Document de base sur le process industriel.

[3] *Frittage laser : cuisson instantanée de poudres minérales sur un support en céramique, verre ou métal par faisceau laser (voir aussi les paragraphes 6.3 et 11.2 du présent Document de base)*

6.2.2 Une part croissante de robotisation dans les équipements de Cerinnov

Cerinnov propose des équipements fortement robotisés et automatisés. La robotisation couvre les 3 pôles, la robotique et numérisation avancée, le traitement thermique de la matière et les procédés laser et décoration. Le Groupe accompagne ses clients dans leurs projets de robotisation, en s'appuyant sur une équipe dédiée (le bureau d'études robotique), spécialisée dans l'intégration et l'optimisation de robots. Grâce à sa double compétence en expertise technique de robotisation et en céramique/verre d'autre part, Cerinnov est à même de fournir un conseil optimal dans la mise en place d'outils robotisés. Les fonctionnalités proposées concernent notamment les opérations de manipulation, de pulvérisation, de frittage laser, de vision et de découpe.

Contrairement aux autres équipements, les robots ne sont pas fabriqués par Cerinnov lequel s'approvisionne auprès de fournisseurs spécialisés. La Société a identifié différents fournisseurs de renommée internationale, tels que Yaskawa, Universal Robots, Stäubli, ABB, Fanuc ou Kuka. Actuellement le Groupe a mis en place un partenariat non exclusif avec Yaskawa. Cerinnov conçoit et ajoute la partie préhenseurs (pinces, mécanismes à ventouses ou magnétiques), intègre les capteurs, puis réalise la couche logicielle, et enfin conçoit l'équipement complet dans lequel le robot va être intégré (par exemple, un robot peut être placé en sortie de four pour venir chercher les pièces et les placer en stock). Cerinnov accompagne ainsi le client dans les différentes étapes :

- l'étude d'avant-projet
- l'achat de robots bruts
- le développement et intégration de couche logicielle supplémentaire : Interface Homme Machine (IHM)
- le montage et intégration au sein de la production
- la programmation, mise en route et optimisation
- le service après-vente.

La programmation du robot est facilitée grâce à des programmations avec ou sans capteurs qui évitent d'avoir à définir les mouvements du robot un par un. La couche logicielle simplifie fortement la prise en main du robot par l'opérateur et les capteurs permettent de rendre le robot quasi-autonome : le client peut ainsi se passer de roboticien. Cerinnov bénéficie d'un grand savoir-faire dans le domaine de la programmation de l'interface des robots ce qui conduit à une utilisation simple et intuitive du robot, une Interface Homme Machine (IHM) ergonomique et en lien avec les machines existantes.

Exemples d'Interfaces Homme Machine

Depuis plus de 8 ans, le Groupe, dont le cœur de métier est la céramique, a placé au centre de son développement la robotisation et la numérisation. En y intégrant des capteurs intelligents, des systèmes de vision et de mesure tridimensionnelle, ainsi qu'une intelligence artificielle, Cerinnov a donné à ses machines les capacités d'apprendre automatiquement des trajectoires, d'asservir ses

mouvements sur des retours d'efforts et de gérer des retours d'informations de systèmes complexes. Ces compétences reconnues par les différentes machines vendues et développées, ainsi que la faculté de pouvoir réaliser des simulations dynamique en 3D des procédés ont ouvert ce domaine dans les autres industries.

Cette robotisation présente de nombreux avantages pour les clients, en particulier de réduire leurs coûts de production (réduction des coûts variables en minimisant le temps humain, réduction du taux de rebut dû à la grande répétabilité des robots) mais également de gagner en productivité (un système robotisé équivalent peut opérer 24h/24h sans besoin d'opérateur supplémentaire) et en flexibilité (en optimisant le taux d'occupation de la machine et les temps de cycle), d'améliorer la qualité des produits, et d'éviter aux opérateurs de réaliser des tâches dangereuses ou pénibles.

Exemple de robotisation : machine de marquage laser

La machine présentée ci-dessous a été réalisée à la demande d'un client allemand dont l'objectif était de connaître exactement le poids de chaque assiette fabriquée au gramme près et de marquer ce poids au dos de chaque assiette dans un code barre pour permettre à des collectivités utilisatrices, comme des cantines, de s'en servir de tare pour connaitre le poids net d'aliments servis.

Machine de marquage laser RML-1x30-R

La supervision des lignes de production grâce à la numérisation

La mise en place d'une Interface Homme Machine (IHM) ne concerne pas seulement la robotisation, mais aussi les lignes de production globales ou les chaînes de production clé en main. En effet, Cerinnov propose des systèmes de supervision d'équipements, via une IHM connectée à tous les équipements, permettant de surveiller la production mais aussi de contrôler à distance les machines.

Exemple de vue générale d'un système de supervision d'un four tunnel

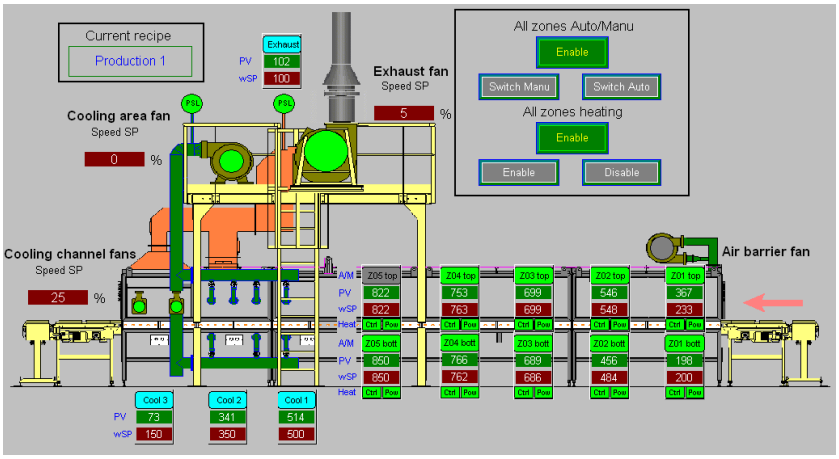

Dans l'exemple ci-dessus d'un four tunnel, l'opérateur peut notamment avoir accès aux informations suivantes via l'IHM : le fonctionnement des ventilateurs et le contrôle des niveaux de charges, l'ajustement des vitesses de poussées, la visualisation et le réglage des courbes de cuisson, le suivi des consommations de gaz, etc.

6.2.3 Le pôle « Robotisation et numérisation avancée »

Ce pôle correspond aux machines fortement robotisées et numérisées de mise en forme de la matière. Il comprend les étapes de coulage sous pression, de calibrage, d'émaillage et de finition. Il a représenté environ 36% du chiffre d'affaires 2015. Il est ainsi devenu le plus gros segment d'activité du Groupe car les industriels de la céramique sont de plus en plus intéressés par la robotisation et l'optimisation de leur chaîne de production. En effet, même dans les pays où le coût de la main d'œuvre est peu élevé, la robotisation des machines se développe pour gagner en productivité. Depuis plus de 35 ans, Elmeceram, société acquise par Cerinnov, est le spécialiste des machines de façonnage et d'émaillage pour la céramique des arts de la table, le culinaire et la céramique technique. En augmentant la qualité et la durabilité des outillages, en diminuant leur coût et en proposant des solutions d'automatisation (démoulage, décarottage, finition), Cerinnov offre à ses clients des outils de production capables de s'adapter aux contraintes de flexibilité et de productivité à moindre coût comme l'impose le marché actuel.

6.2.3.1 Les machines de coulage sous pression

Le coulage sous pression consiste à injecter sous haute pression une suspension dans un moule poreux à base de polymère. Le liquide est évacué par filtration à travers la porosité du moule grâce à la pression appliquée, ce qui consolide la suspension. Le Groupe estime qu'il est mondialement reconnu comme le spécialiste du coulage sous pression de par les applications dans les céramiques techniques, les matériaux réfractaires (forte résistance à la chaleur) et les céramiques traditionnelles.

Le Groupe vend trois types d'équipements de coulage sous pression :

- Les équipements de coulage sous pression : injection sous haute pression des suspensions dans des moules poreux. Une action de filtration au travers du moule permet d'obtenir des pièces avec une dureté suffisante pour être manipulable par un robot. Plusieurs déclinaisons existent en fonction du nombre de têtes et de la pression d'injection de la barbotine.
- Les équipements robotisés : en plus de sa tête de coulage sous pression, cette machine comprend un robot de démoulage, un séchoir et une cellule de finition.
- Les machines de coulage sous pression pour objets creux comprenant une manipulation de moule 4 parties et un système de revidage.

Exemple : la machine de coulage sous pression robotisée

Le robot intégré assure l'ensemble des opérations de prise et de dépose des articles au fur et à mesure de l'avancement de la production. Cette machine est commercialisée depuis 2008.

Avantages Cerinnov	Illustration
- Grande productivité : pas de temps d'arrêt - Grande flexibilité d'utilisation (changement d'outillages rapide) - Nécessite peu de main d'œuvre (une seule personne pour 2 machines) - Les robots peuvent gérer des pièces lourdes ou de taille importante	

Cas client : lignes de production robotisées pour un client anglais

Ce client, référence de niveau international dans la fabrication et la distribution de pièces céramiques pour le secteur hôtelier, souhaite des moyens de production de masse, flexibles, avec des lignes de production « intelligentes » pour permettre de changer de pièces à produire facilement. Pour répondre à ce besoin, Cerinnov, après avoir réalisé une étude comparative des différents process de fabrication, a déployé une série de machines de production robotisées flexibles, avec des options pour simplifier les phases de réglage et permettre la traçabilité. Les robots détectent la forme des pièces et les moules sont équipés de puces RFID, la programmation de la production est adaptée dès que les moules sont changés. Cerinnov a déjà vendu 9 machines à ce client. Ces machines fonctionnent en 3x8, et nécessitent seulement un seul opérateur pour 2 machines. Cerinnov a réalisé avec ce client récurrent plus de 3,5M€ de chiffre d'affaires depuis 2008. Cela lui a permis de s'implanter de manière durable sur le marché anglais.

6.2.3.2 Les machines de calibrage automatique

Cerinnov propose une ligne de calibrage entièrement automatisée pour les articles creux en céramique de petite ou moyenne taille. L'ensemble intègre : extrudeuse désaéreuse, tête roller automatique, séchoir, machines de finition, système de retournement de la tasse, collage automatique des anses, convoyeur de déchargement automatique. Ce type de machine est commercialisé depuis les années 1990 par Elmeceram (devenue Cerinnov France), avant son acquisition par le Groupe.

Avantages Cerinnov	Illustration
- Productivité et flexibilité élevées - Construction modulaire et compacte - Indexation précise des moules en plâtre et de la pâte dans le moule - Séchoir hautement performant équipé de buses interchangeables permettant un démoulage rapide - Module de déchargement automatique sur convoyeur - Module de collage automatique des anses en option	

Pour remplacer sa gamme de machines de calibrage automatique, Cerinnov travaille sur son programme de R&D en cours Cerinject pour réaliser une machine d'injection basse pression, encore au stade de projet mais dont les premiers modèles devraient être commercialisés d'ici 2017. Ce procédé permet d'obtenir des formes très complexes en une seule opération (par exemple une tasse qui était faite en calibrage puis avec collage de l'anse réalisée par coulage, est grâce à ce procédé obtenue directement en un bloc). Se reporter au paragraphe 6.3.3 du présent Document de base.

6.2.3.3 Les machines d'émaillage

L'émaillage consiste à déposer une couche (vitreuse, transparente ou colorée) d'émail sur un support qui a auparavant été cuit pour le rendre poreux et absorbant. Cerinnov propose à ses clients des solutions personnalisées pour l'émaillage. Pour l'ensemble des machines d'émaillage, de la station d'émaillage manuel en passant par des lignes automatiques modulables suivant les contraintes techniques du client, Cerinnov conçoit des unités d'émaillage robotisées qui s'intègrent dans un flux de production existant. Dans ce domaine, Cerinnov propose les machines d'émaillage suivantes :

- par pulvérisation ;
- rotatif ;
- par rideau d'email ;

- par trempage (traditionnel ou robotisé) : ce procédé garantit une grande homogénéité de l'émaillage (pour les objets les plus haut de gamme).

Exemple : la machine d'émaillage par trempage robotisée (avec développement d'IHM personnalisées)
Dans l'émaillage par trempage, il est nécessaire de plonger le support dans un bain d'émail avec un geste et une vitesse bien précise pour avoir une bonne homogénéité de l'émail. Ce geste humain répétitif dans un environnement peu agréable constitue une tâche à taux de pénibilité élevé. Pour l'éviter, Cerinnov a créé une IHM qui enregistre les trajectoires faites par l'opérateur muni d'un gant avec capteurs, afin de les reproduire sur une machine. La grande difficulté de réalisation de cette machine n'a pas été seulement de récupérer les trajectoires sur les axes des 3 dimensions, mais également d'intégrer le paramètre temporel de la manipulation. Ce robot est commercialisé depuis 2014.

Avantages Cerinnov

- Homogénéité de l'émaillage
- Non pénibilité
- Grande reproductibilité des pièces (les réglages restent les mêmes, ce qui n'est pas le cas quand on a un opérateur humain)
- Grande flexibilité avec l'apprentissage par imitation.

Illustrations

6.2.3.4 Machines de finition

Cerinnov propose une gamme de machines de finition installées en sortie de façonnage, adaptées aux besoins des clients par l'intégration de robots ou de carrousels de finition par abrasifs et par éponges.
Il existe deux types de machines de finition :

- les machines standards : intégration, en sortie de façonnage, de carrousels de finition par abrasifs et par éponges ;
- les machines robotisées: pour les pièces de formes complexes

Exemple : la cellule de finition robotisée
La cellule de finition robotisée, commercialisée depuis 2000, a été conçue pour effectuer la finition de pièces de formes complexes réalisées principalement en pressage isostatique, mais aussi en coulage sous pression ou en calibrage. Elle permet d'obtenir une qualité de finition optimale grâce à la régularité, la répétitivité et la précision de positionnement du robot manipulant les pièces. Deux types de finition sont disponibles : la finition par éponge et la finition par disque abrasif ou fraise.

Avantages Cerinnov	Illustration
- Finition d'articles ayant des formes complexes (opération irréalisable avec d'autres équipements) - Qualité de finition irréprochable (régularité, répétitivité et précision) - Rapidité de l'exécution - Design compact (la cellule de finition s'intègre parfaitement dans l'atelier de production) - Facilité de l'installation du réglage et de la maintenance - Possibilité d'organiser un travail en plusieurs équipes selon les besoins	

6.2.4 Le pôle « Traitement thermique de la matière »

Ce pôle, qui correspond à la transformation de matière par cuisson, a représenté environ 28% du chiffre d'affaires 2015. Grâce à une expérience cumulée de plus de 80 ans dans les fours industriels via ses deux filiales, Wistra Cerinnov GmbH et Wistra France, Cerinnov se positionne comme un acteur majeur du traitement thermique de la matière, avec une forte expertise dans l'assistance technique et la rénovation, et un positionnement orienté haut de gamme, et donc plutôt sur la céramique technique, même s'il propose également des fours pour la fabrication de céramiques traditionnelles.

Cette activité regroupe aussi bien des séchoirs de 3m³ et d'une capacité de 100°C que des fours de 10 mètres de haut, de 130 mètres de long ou encore d'une capacité 1800°C. Cerinnov propose sur ce segment un grand nombre d'équipements, présentés dans le tableau ci-dessous en fonction de leur secteur de débouché.

Secteurs de débouché	Fonction des fours	Type de fours
Composants de batterie et stockage d'énergie	- Unités de séchage, déliantage et frittage - Fours de liaison céramique-métal - Fours de dégraissage - Fours presse	- Four rouleaux ou chambre à sole mobile sous atmosphère contrôlée
Céramique traditionnelle	- Fours de cuisson dégourdi, émail, - Décoration - Séchoirs - Chaînes de production complètes clé en main	- Four tunnel, four rouleaux, four chambre - Four à tapis métallique, four rouleaux
Céramiques techniques	Unités de séchage, déliantage et frittage	Tous types
Isolateurs	Isolateurs	Four chambre à sole mobile, four tunnel
Réfractaires	- Fours de frittage de produits réfractaires - Séchoirs - Chaînes de production complètes clé en main	- Four tunnel, four chambre à sole mobile - Four tunnel, four chambre à sole mobile

Autres applications	- Fours de décirage et de cuisson de moules céramiques - Séchoirs et fours pour émaillage sur métal - Fours pour décoration et recuisson du verre - Fours de carbonisation et pyrolyse	- Four à sole élévatrice - Four rouleaux, four tapis métallique - Four à tapis métallique - Four à pots

Les fours Wistra possèdent de nombreux avantages, parmi lesquels :

- des boucles indépendantes de régulation de température permettant un contrôle fin de la courbe de température ;
- des boucles de régulation des rapports air-gaz permettant d'ajuster et d'optimiser l'atmosphère du four ;
- l'optimisation de la circulation des gaz de combustion pour une meilleure homogénéité de cuisson et des consommations réduites :
    - combustion en fausse sole et en voute en zone de feu. Pas de flamme directe sur le produit
    - haut niveau de turbulences dans la zone de préchauffage pour une distribution de température optimale à travers la section de passage
- de nombreux équipements permettant d'assurer un haut niveau de flexibilité thermique, des niveaux d'oxygène ajustables et une efficacité énergétique optimale ;
- la possibilité de contrôler les taux d'oxygène et les rendements de combustion par un suivi et un contrôle dynamique et continu des débits d'air et de combustible :
    - pertes thermiques réduites
    - wagons à structure légère
    - régulation automatique du niveau d'extraction des fumées

De plus, en termes d'accompagnement client, Cerinnov est capable de répondre à un cahier des charges complexe, avec notamment simulation des cycles thermiques (pour analyser la consommation), simulation de la transformation thermique du matériau, adaptation des matières premières, simulation des consommations énergétiques, régulation de la partie atmosphère réductrice ou oxydant.

Exemple : le four tunnel (70 mètres et 1230°C)
Ce four tunnel a été conçu en prenant en compte la nécessité du client de monter en production dans les années futures et a été dimensionné pour correspondre au cycle de cuisson nécessaire identifié par les experts de Wistra.

Avantages Cerinnov

- Four équipé de systèmes de wagons légers afin de réduire les consommations de gaz, permettant de réduire l'énergie consommée par ces wagons de 30% de l'énergie totale à environ 10%
- Système de régulation automatique afin d'assurer un taux de disponibilité maximum
- La fumisterie fibreuse du four, optimisée à chaque zone du four, permet une grande souplesse de fonctionnement tout en assurant des pertes thermiques minimales
- Combustion en fausse sole et en voute en zone de feu. Pas de flamme directe sur le produit

Illustration

Ce four, dimensionné pour correspondre au cycle de cuisson nécessaire, contient une zone de préchauffage, une zone de feu, une zone de refroidissement haute température et une zone de refroidissement final, comme le montre le schéma ci-dessous.

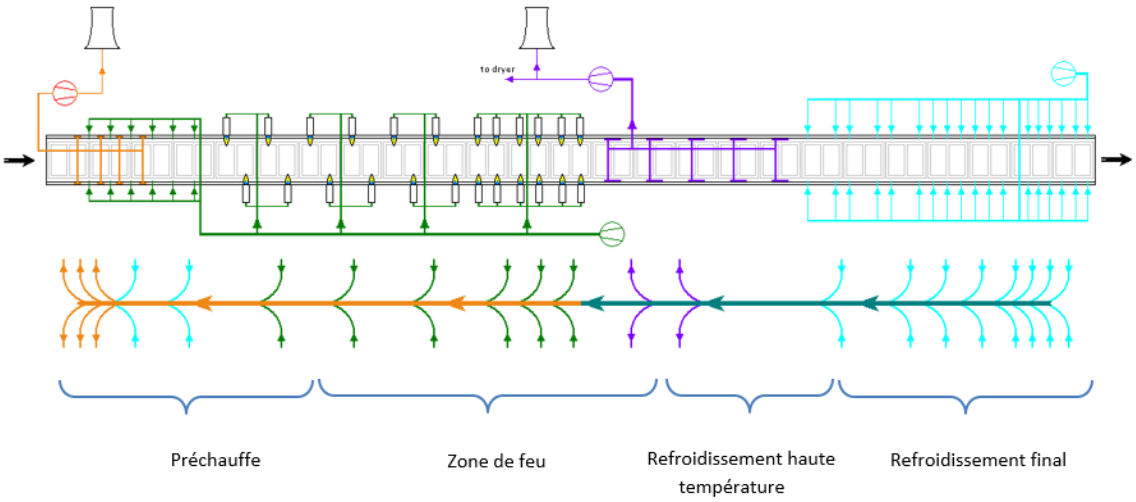

Le premier four tunnel provenant de l'intégration de WISTRA dans le groupe Cerinnov sera livré en 2016.

La robotisation est aussi développée dans ce pôle du traitement thermique de la matière. Utilisant des systèmes de combustion développés de longue date, Cerinnov est en mesure d'intégrer toutes sortes d'automates ou de systèmes de contrôle afin d'atteindre une qualité de cuisson conforme aux exigences du client, et de robots en début et en sortie de four, afin de déstocker ou re-stocker les produits rapidement.

Système de chargement des wagons pour four robotisé

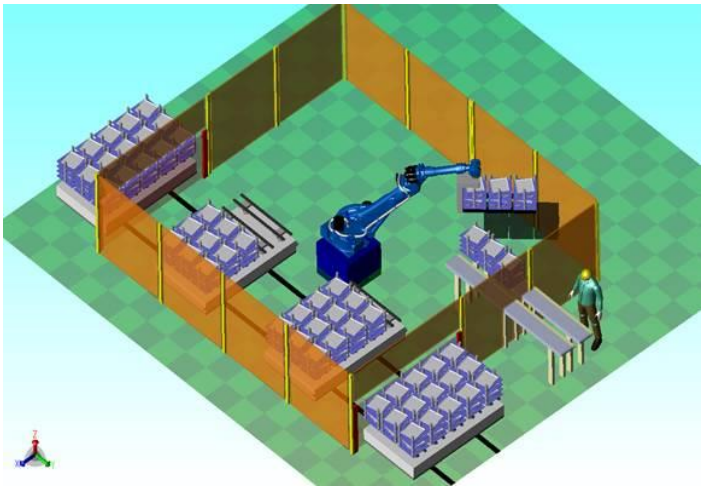

Enfin, sur le segment des fours, Cerinnov propose de l'assistance technique et de la rénovation sur les fonctions suivantes :

- fumisterie[4] : briquetage traditionnel, fibres, bétons réfractaires, pièces de formes
- systèmes de chauffe : Brûleurs, radiants, panoplies gaz, fabrication de résistances électriques
- régulation & automatisme : amélioration des installations, supervision, tout type d'automate
- mise aux normes - mise en sécurité : EN 746-2, directive machine, normes spécifiques
- défibrage & désamiantage : Assistance technique et réglementaire, analyse des risques, étude des solutions de substitution, défibrage FCR en conformité avec la réglementation

[4] *La fumisterie concerne les travaux d'isolation thermique des parois des équipements thermiques*

- pièces de rechange – Négoce : Matériel de régulation et d'automatisme, brûleurs et matériel de sécurité gaz, matériel électrique, tout type de résistance, matériaux réfractaires, ...
- formation : Utilisation et maintenance fours, sécurité fours, combustion et régulation, ...
- transferts d'équipements : Préparation, manutention, grutage, transport, remise en service
- optimisation : Diminution des consommations énergétiques, augmentation des cadences, améliorations de la qualité des produits, engagements contractuels, recherche de subventions

Cas client : Exemple de four pour la fabrication de pierres synthétiques (Baikowski)
Baikowski est un spécialiste de la confection de poudres et de formulation d'alumines ultra pures (ainsi que d'autres oxydes et composites fins) pour des applications céramiques techniques, polissage de précision, cristaux et additifs ou revêtements. Ses débouchés sont notamment l'horlogerie, la téléphonie et le luxe (glaces saphir, pièces de céramique) mais aussi l'éclairage. Le four fourni par le Groupe devait répondre à certaines particularités tenant à la difficulté du process qui consiste à entrer dans le four des éléments qui sont déjà à très haute température (les matériaux sont entrés directement à 800°C), sans préchauffe, dans des moufles de silice.

Cas client : Rénovation de fours pour un client polonais
Ce client est un client récurrent pour le Groupe car il possède plusieurs fours de cuisson d'isolateurs céramiques qu'il rénove successivement. Ce projet a consisté à rénover un four de 68 m^3 pour une cuisson à 1350°C, avec les étapes suivantes :
- études thermiques, études électriques et d'automatisme ;
- étude d'implantation des nouveaux équipements ;
- reconstruction complète du briquetage du four ;
- remplacement de l'équipement de chauffe (brûleurs gaz) ;
- remplacement du système automatique de pilotage de l'installation ;
- mise en place d'une supervision informatique pour le pilotage ;
- installation d'un système de récupération de chaleur pour préchauffage de l'air de combustion ;
- installation d'un système de récupération de chaleur pour chauffage d'eau ;
- mise en service des nouveaux équipements installés.

Avant travaux

Après travaux

6.2.5 Le pôle « Procédés laser et décoration »

Les équipements proposés par le Groupe pour la personnalisation, la décoration et la traçabilité, ont représenté environ 17% du chiffre d'affaires 2015. Progressivement, sur ce segment d'activité, le Groupe se détache de la céramique et du verre pour adresser également la métallurgie et le luxe. Il regroupe des équipements de sérigraphie, de total transfer (procédé de décoration utilisant combinaison de la sérigraphie et la tampographie), de marquage laser direct sans ajout de matière et de marquage laser (ou frittage laser) avec ajout de matière. Sur ce dernier procédé, Cerinnov est le seul acteur du marché à proposer des machines pour les industriels.
En effet, dans le domaine du frittage laser, Cerinnov possède une technologie unique de frittage laser par ajout de matière minérale, qui, contrairement au marquage laser direct (sans ajout de matière),

permet d'obtenir un meilleur contraste et une rapidité d'exécution (l'ajout de poudre améliorant l'efficacité énergétique), et d'utiliser un panel de couleurs très large.
Dans ce domaine, Cerinnov a été précurseur de la technologie de frittage laser et a ensuite développé l'usinage laser appliqué à la céramique (laser pulsé), ce qui lui permet aujourd'hui de disposer d'une offre unique sur le marché.

Cerinnov prévoit de compléter son offre par de l'impression digitale associée aux technologies de tampographie bien connues par le groupe Cerinnov, encore au stade de projet (se reporter au chapitre 6.3.3 du présent Document de base).

6.2.5.1 Les machines de frittage laser par ajout de matière minérale

Le procédé laser consiste à créer un motif grâce à un ordinateur, puis de venir cuire la poudre par le laser, sans avoir à réaliser de cuisson dans un four. Cerinnov a développé une gamme de machines laser afin d'accompagner ses clients dans leurs travaux suivants :

- le marquage :
  - de logos ou estampilles (sur toutes surfaces géométriques complexes)
  - traçabilité du produit (code barre, code matriciel, numéro…)
  - personnalisation de produits finis
  - authentification (lutte contre la contrefaçon)
- la densification et la fusion de compositions minérales fritte à haut point de fusion sans apport d'élément fondant, fabrication de petites quantités.

Schéma du procédé de frittage laser par ajout de matière

Les machines de marquage laser apportent flexibilité, rapidité d'exécution et économie d'énergie, du fait de la faible consommation d'énergie du laser (moins de 1kw/h, soit moins qu'un ordinateur) et en évitant une nouvelle cuisson. Cerinnov propose les machines suivantes :

- machines de marquage laser : cellule manuelle, robot articulé (avec aide à la manipulation), estampillage par frittage laser (machine semi-automatique à haute cadence)
- machines de découpe laser : cellule manuelle qui permet la découpe de chromos de différentes formes et tailles

<u>Un exemple : la machine rotative de marquage laser (RML)</u>

Cette machine est commercialisée depuis 2014.

Objets fabriqués	Avantages Cerinnov	Illustration
Arts de la table	- Automatisation des procédés de pulvérisation, séchage, frittage et nettoyage de la poudre en excès - Personnalisation du marquage sur petites ou grandes séries - Très bonne qualité et définition du marquage - Traçabilité du produit (code barre, code matriciel, numéro…) - Marquage sur toutes surfaces géométriques complexes - Economie d'énergie - évite un post traitement	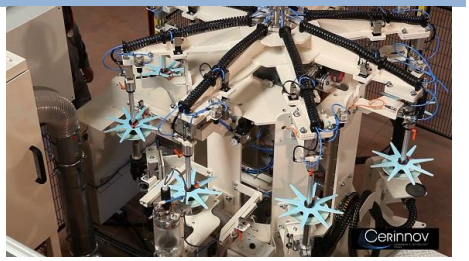

thermique
- Flexibilité et rapidité d'exécution

Cas client : outils de frittage laser pour Evian (Danone)

Evian souhaitait offrir à ses clients la possibilité de personnaliser des bouteilles en verre avec un choix assez vaste de personnalisation (choix de la bouteille, des typographies, couleurs, pictogrammes et du contenu).

Cerinnov lui a vendu une machine RML (déjà existantes mais adaptées en fonction du cahier des charges) permettant de marquer les bouteilles pleines, ce qui n'aurait pas été possible avec une cuisson. La machine est constituée d'un bras manipulateur qui vient pulvériser la poudre sur chaque bouteille, en utilisant la technologie d'impression au laser monochrome de très haute précision.

Les clients peuvent ainsi personnaliser leurs bouteilles sur internet (www.myevian.com) et les recevoir directement livrées chez eux.

Cas client : Machines de personnalisation d'objets métalliques pour un client export

Ces objets métalliques de grande consommation rencontrent un très grand succès à l'export et ont permis de réaliser d'importantes ventes de machines de marquage laser par ajout de matière.

Dans ce cas, la problématique du client était la suivante : industrialiser l'activité pour répondre aux fortes demandes de ses clients. Cerinnov a fourni un système laser industriel avec double tête, permettant un temps de personnalisation divisé par 6 et une main d'œuvre divisée par 3.

6.2.5.2 Les machines de décoration

La décoration consiste à déposer un motif sur l'article à décorer. Plusieurs procédés existent pour déposer le motif qu'il faut dans un second temps passer par un traitement thermique. Cerinnov propose les machines suivantes :

- machines de tampographie :
  - « Total transfer »[5] : application de couleur céramique, d'émail pour verre ou de métaux précieux par le procédé « Total transfer »
  - plaques gravées : application de décors de 1 à 6 couleurs sur articles en céramique (biscuit ou émaillés). Le procédé utilise une plaque gravée en acier ou polymère permettant de reproduire le décor et un tampon en silicone pour transférer le décor sur l'article.
- machines d'estampillage : application d'estampilles
- machines de dépose chromos à chaud :
  - Traditionnelle : application de chromos grâce à une plaque chauffante et tampon en silicone, souple et déformable
  - A 360°C (pour les articles cylindriques et coniques) : inclinaison et hauteur ajustable pour régler la conicité et le diamètre de l'article
- machines à filer : application de filets et de bandes.

Un exemple : La machine de dépose chromos à chaud

Avantages Cerinnov	Illustration
- Grande précision - Décoration sur formes complexes	

[5] *Sérigraphie thermofusible (qui fond sous l'effet de la chaleur) sur une plaque siliconée. Un tampon de silicone déformable et chauffé transfère le motif de la plaque sur l'article.*

6.2.6 Les consommables et le service après-vente

Les consommables et le service après-vente ont représenté 17% du chiffre d'affaires du Groupe en 2015. Cerinnov considère le service après-vente comme une « vitrine » du Groupe, la qualité des services rendus aux clients étant la porte d'entrée pour les ventes futures de nouvelles machines. L'équipe de service après-vente est sollicitée par les clients dans plusieurs situations :

- régulièrement pour des commandes de consommables, matières premières, outillage,
- pour des interventions de maintenance préventive ou pour des interventions ponctuelles,
- dans le cadre de la garantie d'un an accordée sur les machines.

- Les consommables

Le Groupe fournit à ses clients des moules, des pièces détachées, les poudres pour le frittage laser, au total un très grand nombre de références. La vente de consommables a représenté 13% du chiffre d'affaires en 2014 du Groupe et 10% en 2015. Elle est appelée à progresser fortement, suivant la croissance des machines implémentées chez les clients et présente l'avantage de la récurrence. Fin 2014, le Groupe a investi dans une commande numérique 3 axes ainsi qu'une formation du personnel pour la numérisation et la fabrication des fichiers clients. Cet investissement montre la volonté du Groupe à développer le service outillage. L'outillage peut être fabriqué en interne dans le Groupe ou sous-traité. Pour les poudres, Cerinnov détient la formulation de la composition de la poudre et sous-traite sa fabrication.

- La maintenance préventive et les interventions ponctuelles

Jusqu'à présent la Société n'a pas mis en place de contrat de maintenance mais envisage de développer cette prestation dans les années à venir, l'avantage pour les clients étant de disposer d'une disponibilité maximale de la machine. Les avancées en termes de télémaintenance permettront des gains de temps et de coûts pour les clients et pour le Groupe. Actuellement les interventions sur site en service après-vente sont ponctuelles et facturées aux clients.

- La garantie

Les machines livrées par le Groupe sont garanties un an hors frais de transport et de déplacement, cette garantie étant accordée sous réserve de certaines exclusions (se reporter au paragraphe 4.5.5 du présent Document de base). Certaines pièces fabriquées ou non par le Groupe peuvent faire l'objet d'une durée de garantie différente mais qui n'est pas inférieure à la garantie accordée. Les interventions à ce titre sont marginales, le Groupe veillant à réaliser différentes validations lors du montage de façon à limiter le risque de vice de fonctionnement.

6.2.7 L'offre de chaîne de production

6.2.7.1 La chaîne de production : concept

Grâce à son catalogue complet d'équipements, à sa flexibilité et à son expertise technique dans l'accompagnement de déploiement d'outils de production, Cerinnov bénéficie d'une capacité à installer toute la chaîne de production.

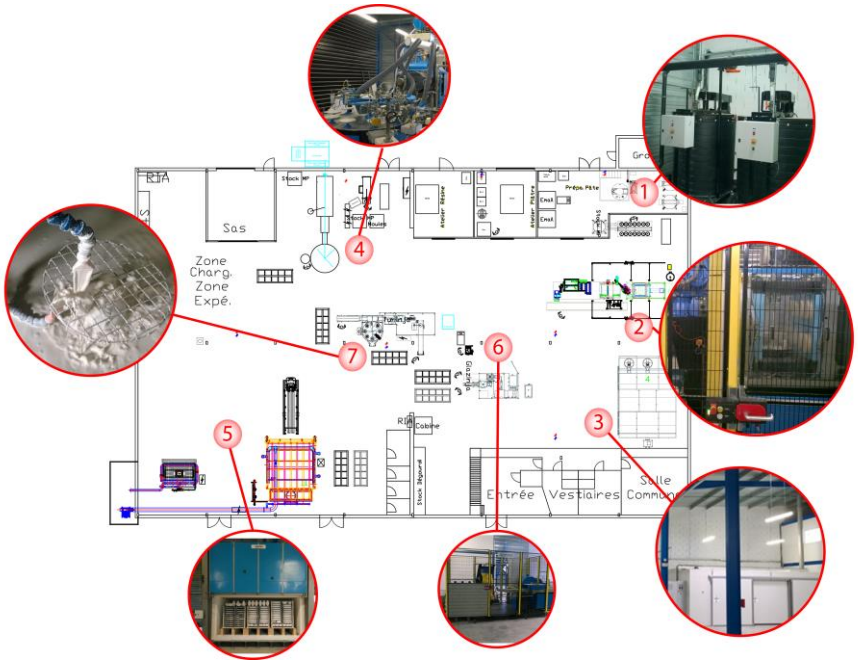

1 : Zone de préparation de la barbotine
2 : Zone de coulage traditionnel et coulage sous pression
3 : Zone de séchage – Séchoir intermittent
4 : Zone de pressage isostatique
5 : Zone de cuisson
6 : Zone d'émaillage

Cerinnov a installé sa première chaîne de production en 2010 en Ouzbékistan pour la fabrication de céramique traditionnelle. A ce jour, le Groupe en a installé 4 à travers le monde (Ouzbékistan, Russie, Portugal et France) et deux sont en cours (Mexique et Portugal) sur l'année 2016.

Pour une chaîne de production, le cycle de vente est un process assez long puisqu'il se passe en moyenne 2 ans entre le premier contact avec le client et la réalisation de l'installation chez le client. En effet, du côté du client, plusieurs chantiers préalables sont à mener concernant la préparation du site d'implantation et le financement du projet en particulier. Du côté des interventions de Cerinnov, entre le démarrage du projet et la livraison il peut s'écouler de 6 à 9 mois en moyenne.

Cerinnov répond de manière très complète et structurée à la demande du client et à son cahier des charges. Par exemple, pour une chaîne de production clé en main de grès monocuisson, la proposition d'offre de Cerinnov contient les éléments suivants :

- la description générale du projet,
- le contrôle des matières premières et des accords dilatométriques (mesure de dilatation destinée à mesurer le comportement d'un matériau en fonction de la température) en fonction des process retenus,
- les données utilisées pour la simulation : fonctionnement de la production, volumes de matières premières nécessaires par mois, différentes machines,
- le plan d'implantation,
- la description des équipements proposés : process, descriptif et caractéristiques des machines,
- les composants et outillages utilisés,
- les services proposés : documentation, mise en route, formation,
- la garantie,
- le coût de la chaîne de prodution,
- les conditions de livraison et de paiement.

Alors que le panier moyen pour un équipement est de l'ordre de 60 K€ à 500 K€, le panier moyen d'une chaîne de production est de l'ordre de 1 à 9 M€.

6.2.7.2 La chaîne de production : exemple de réalisation pour un industriel fabricant d'articles d'arts de la table en Haute Vienne

Le client est un fabricant français d'articles d'arts de la table majoritairement sous-traités. Il avait besoin d'indépendance par rapport à ses fournisseurs étrangers, tout en gardant un prix de revient du produit compétitif. Une solution d'équipements automatisés lui a permis de limiter ses coûts de production. A l'issue d'une étude complète (calcul du coût de production, amortissement, flux de production), Cerinnov a réalisé pour ce client un site de production automatisé clé en mains flexible et simple d'utilisation. Des machines robotisées réduisant la pénibilité ont été intégrées à ce site (un robot de coulage sous pression et un robot d'émaillage robotisé). Cerinnov a également formé le personnel, réalisant ainsi un transfert de savoir-faire. Avec cet exemple de relocalisation réussie en Europe pour le client, cette commande a permis à Cerinnov de mettre à jour son catalogue (machines robotisées réduisant la pénibilité). Cette chaîne de production permet à Arnaud Hory et ses équipes de bénéficier de ce « showroom » pour présenter un exemple concret de réalisation à leurs nouveaux clients potentiels. Cette commande a été livrée en 6 mois.

Photo de la chaîne de production d'une superficie de 1500 m²

6.3 L'INNOVATION AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Cerinnov a été créée dans le centre historique de la céramique en France, à Limoges, ville du Pôle Européen de la Céramique (www.cerameurop.com) reconnu pôle performant parmi les pôles de compétitivité créés par les instances européennes à partir de 2005 pour mobiliser les facteurs clés de la compétitivité au premier rang desquels figure la capacité d'innovation et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs. Le pôle européen de la céramique regroupe 120 adhérents et rassemble :

- des entreprises industrielles,
- des laboratoires (SPCTS - Science des Procédés Céramiques et de Traitement de Surface),
- des centres de recherche (Ceramic Center - Centre de recherche d'IMERYS, le CTTC - Centre de Transfert de Technologie Céramique) et
- des centres de formation (l'école d'ingénieurs ENSCI - Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle, l'ENSIL – Ecole Nationale d'ingénieur de Limoges, reconnue dans les secteurs de la mécatronique et de la robotique).

La Société est installée au cœur de la Technopole ESTER (Espace Scientifique et Technologique d'Echanges et de Recherche), créée en 1993 à l'initiative de la Ville de Limoges, et aujourd'hui portée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole. ESTER Technopole est un centre de ressources et d'échanges qui contribue au développement économique et social du territoire. Le parc d'activités participe à la création et à l'essor des projets innovants et de haute technologie en offrant aux porteurs de projets (chefs d'entreprises, chercheurs, étudiants) les meilleures conditions de développement. Elle réunit sur un même site le monde de l'industrie (grands groupes, PME et start-up), celui de la recherche (laboratoires, centres de transfert, pôles de compétitivité) et celui de la formation pour en déployer les synergies et construire un esprit de réseau basé sur les collaborations et les partenariats.

6.3.1 Accompagner les industriels dans l'ère de l'industrie 4.0

L'industrie 4.0 est un concept qui définit une nouvelle organisation des usines, également nommées « Smart Factories » ou « Usines intelligentes ». Il s'agit de repenser l'organisation des usines pour une flexibilité accrue de la production, une optimisation des ressources et une plus grande adaptabilité dans la production, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle révolution industrielle. En effet, après les trois révolutions industrielles des siècles précédents (mécanisation de l'industrie, production de masse, puis automatisation de l'industrie), la 4ème révolution industrielle est un nouveau concept qui a vu le jour au début des années 2010 et consiste en quelque sorte à numériser et robotiser les usines. Ce concept

porte notamment sur le développement des procédés d'interconnexion des machines, de robotique de pointe, de fabrication additive, d'impression 3D, etc. Cerinnov a déjà une offre qui correspond aux caractéristiques de ce nouveau marché, comme le montre le schéma ci-dessous :

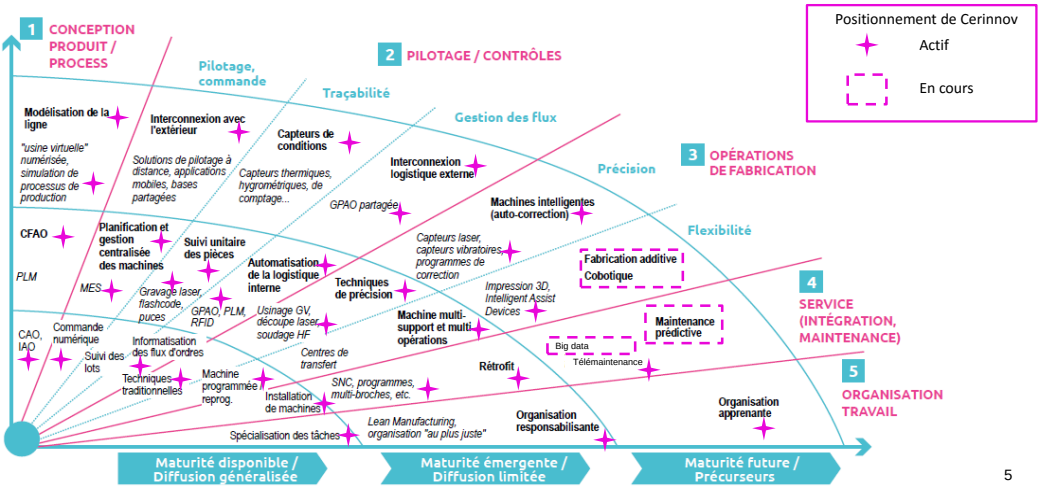

Source : Gimelec / adapté de l'étude Roland Berger

Cerinnov, qui dispose d'une offre particulièrement robotisée et innovante, est à même d'accompagner ses clients dans cette nouvelle révolution technologique qui place la robotisation et la numérisation au cœur de la chaîne de production. En effet, grâce à ses réalisations dans les domaines de l'interconnexion des machines et de l'IHM, de la modélisation et de la gestion centralisée des lignes de production, de la flexibilité ou encore de la traçabilité, et grâce à ses développements dans le domaine de la fabrication additive, de la maintenance prédictive, Cerinnov devient un des spécialistes des « usines intelligentes », reconnu dans le monde entier.

Cerinnov apporte des solutions aux industriels face aux défis de l'industrie 4.0, aussi bien en termes de :

- compétitivité :
  - la numérisation et la robotisation permettent d'améliorer nettement le retour sur investissement et la productivité
  - l'automatisation de la logistique permet de raccourcir les temps de cycles
- différenciation :
  - grâce notamment aux techniques de précision (laser, robotique) et aux machines intelligentes (numérisation), les équipements de Cerinnov permettent d'augmenter la qualité des produits
  - grâce à la traçabilité (suivi unitaire des pièces, capteurs de conditions…) et la gestion des flux (automatisation de la logistique interne) des équipements de Cerinnov, les clients bénéficient de sécurité et de traçabilité dans leur production
  - grâce aux équipements laser, les clients peuvent personnaliser leurs produits
- responsabilité sociale et environnementale :
  - réduction des risques et de la pénibilité au travail grâce à la maintenance prédictive et à la robotisation de geste entrant dans le champ de la pénibilité
  - économies d'énergie grâce au laser qui est peu consommateur, mais également grâce aux travaux d'amélioration dans la partie thermique, et grâce au pilotage et au contrôle de la production qui permet de l'optimiser

6.3.2 La politique du Groupe en matière d'innovation

Les dirigeants de la Société se sont impliqués dans la recherche d'innovations avant même la création de leur société, Arnaud Hory ayant déposé dès 1997 un brevet sur le frittage laser, cédé ensuite à la Société. Par la suite la Société a poursuivi et intensifié le développement d'innovations et déposé des

brevets pour marquer son implication dans l'innovation et maintenir une avance sur la concurrence. Depuis l'origine, la Société a déposé 11 brevets en France et dans des pays d'Europe et aux Etats-Unis pour certains et compte en déposer de nouveaux dans les années à venir (sur le détail des brevets se reporter au chapitre 11 du présent Document de base).

Le 1er brevet de frittage laser déposé au niveau monde permet de marquer un objet avec des poudres minérales frittées. La poudre minérale est fixée sur le substrat grâce à un traitement thermique à haute température en utilisant l'énergie du laser afin de réaliser des décorations ou du traitement de surface. Ce brevet trouve son application dans différentes machines.

Outre le dépôt régulier de brevets, le Groupe a développé au travers de savoir-faire une forme de protection naturelle qui n'est pas dépendante de brevets. Ces savoir-faire ont été développés dans toute une palette de domaines comme la mécanique, la robotique, l'électronique et dans le domaine des matériaux.

La politique du Groupe en matière de R&D est de retenir en priorité les projets qui ont toutes chances de trouver une application industrielle et qui permettent un financement, soit par le client intéressé qui a sollicité Cerinnov, soit par un organisme de financement de la R&D, au niveau européen, national et/ou régional. Le Groupe propose même ses prestations de R&D aux industriels. Il est agréé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en tant qu'organisme exécutant des travaux de R&D pour le compte de sociétés. Ces sociétés bénéficient d'un avantage au titre du Crédit Impôt Recherche et peuvent récupérer 30% du coût de l'étude.

Les moyens mis en place sont constitués :

- d'une équipe de 8 ingénieurs et un technicien complétée chaque fois que nécessaire par des membres des bureaux d'études (15 personnes),
- de 847 m² de locaux dédiés, équipés de machines.

Globalement le Groupe a affecté en 2015 environ 11% de ses effectifs à la R&D (cette équipe étant complétée dès que nécessaire par des membres du bureau d'études ou par des techniciens) et environ 23% de son chiffre d'affaires au budget recherche et développement. Au total, plus de 9M€ ont été investis par le Groupe dans la R&D depuis 5 ans.
En particulier deux projets sont en phase de terminaison, FASIL, débuté en 2012 et qui avait pour objectif la fabrication de cellule photovoltaïque, et FE2E, démarré en 2014 pour la réalisation de fusibles destinés à la protection d'onduleurs (se reporter à la note 4 des annexes aux comptes consolidés au chapitre 20 du présent Document de base). Ces deux projets portent sur le secteur de la céramique technique, qui constitue un secteur à fort potentiel commercial sur lequel le Groupe a pour objectif de se développer.

6.3.3 Les études et projets en cours

Le Groupe est très actif sur de nombreux sujets d'innovation. Il focalise ses projets de R&D sur les quatre domaines suivants :

- la mise en forme ou le façonnage,
- les procédés thermiques,
- la décoration, et
- les utilisations laser.

Le Groupe mène actuellement plus de vingt projets d'études à la demande de clients, industriels principalement, et trois projets collaboratifs. Cinq autres projets de R&D, prêts à démarrer avec les partenaires, sont en attente des réponses des organismes pour le financement.

6.3.3.1 La mise en forme – le coulage sous pression

Quatre projets principaux sont en cours dans ce domaine.

- CERINJECT – Injection basse pression

Objet du projet
Ce projet collaboratif vise à industrialiser la technologie d'injection basse pression (LPIM) qui consiste à injecter une pâte thermofusible dans un moule métallique à de très faibles pressions et faibles températures (resp. <5 bars et <100°C). L'objet moulé est refroidi pour permettre sa consolidation puis il est démoulé avant de subir une ou plusieurs étapes de cuisson. D'abord utilisée pour des prototypes et des petites séries, l'utilisation de cette technologie nécessite une évolution des moules et des machines.

Avantages
Cette technologie permet de réaliser des pièces complexes par moulage au plus près des côtes finales, par exemple, la fabrication des tasses avec anse pourrait se faire en une seule étape. En outre, l'utilisation d'une très faible pression (<0,5 MPa) et une faible température permet de travailler avec des outillages peu couteux, de diminuer les coûts énergétiques du procédé. Cerinnov développe une machine automatisée permettant de réaliser les étapes d'injection, de démoulage et de finition.

Rôle de Cerinnov
Cerinnov est partenaire sur ce projet avec Imerys et le CTTC (Centre de Transfert de Technologies Céramiques). Le Groupe conçoit une machine automatisée de fabrication « moyenne et grande série ».

Applications visées
Le succès de ce projet permettrait ainsi de présenter une offre technologique globale pour les marchés des céramiques techniques et céramique de table en répondant à leurs problématiques de coût et de productivité tout en laissant une grande place à la création et à la flexibilité de forme et de matériaux.

Le projet, commencé en 2013, arrive en fin de développement. Il porte sur un montant de 1 150 K€ et bénéficie d'une subvention à hauteur de 184 K€. Les dépenses engagées par Cerinnov sont de l'ordre de 596 K€. Un prototype réalisé par Cerinnov est en test dans le laboratoire de recherche CTTC et une première machine devrait être vendue rapidement à un porcelainier. Si les premières utilisations par le client industriel sont satisfaisantes, Cerinnov engagera la commercialisation de la machine.

- CERAGRAD

Objet du projet
Le projet concerne le coulage sous pression de céramique transparente[6] et a pour objectif de mettre en forme des céramiques nanostructurées en un bloc qui constituera la pièce principale d'un laser.

Avantages
Il a permis de démontrer que la mise en forme par coulage sous pression, employée traditionnellement pour les arts de la table, pouvait être appliquée à des suspensions de nanoparticules et permettait la fabrication de céramiques nano-structurées très homogènes.

Rôle de Cerinnov
Cerinnov est leader sur ce projet collaboratif en partenariat avec un laboratoire, le SPCTS (Science des procédés céramiques et de traitement de surface) et un industriel, spécialiste des technologies laser et

[6] *Céramique transparente : verre synthétique par exemple*

optronique, qui développe, fabrique et commercialise une large gamme de produits pour la défense et la sécurité civile et militaire.
Dans ce projet Cerinnov conçoit la ligne complète de fabrication (mise en forme et 2 fours successifs de traitement thermique).

Applications visées :
Les débouchés actuels sont dans le domaine militaire pour des applications laser (détecteurs, pointeurs).

Le projet porte sur un montant de 1 700 K€ et bénéficie d'une subvention de 712 K€. Il se déroule sur 36 mois soit jusqu'au 31/08/2018. Le coût pour Cerinnov sera d'environ 950 K€.

- CERALIR

Objet du projet
Le projet porte sur le développement de composants optiques à base de céramiques transparentes pour lasers émettant dans le proche infrarouge.

Avantages
Ces nouveaux composants doivent permettre de mieux contrôler le mode laser et de limiter les effets parasites rencontrés à forte puissance comme la focalisation thermique, conduisant à une amélioration des performances et à une augmentation de la puissance laser délivrée.

Rôle de Cerinnov
Cerinnov est partenaire sur ce projet avec les mêmes intervenants que ci-dessus, pour la fabrication du rayonnement laser et la mise en forme de la céramique par coulage sous pression.

Applications visées : de même que ci-dessus

Le projet est financé à 45% sur 36 mois (échéance prévue le 31/12/2018) soit 38 K€ de subvention pour un montant total du projet de 800 K€ dont 84 K€ pour Cerinnov.

- CER-eFACTORY (impression 3D)

La fabrication additive ou impression 3D permet de produire rapidement des objets de formes complexes, unitaires et personnalisables, en réduisant les déchets. Le réel changement offert par les technologies de fabrication additive est la possibilité d'envoyer des données informatiques plutôt que des objets, en tout point de la planète, pour une production locale. Parallèlement à cette démocratisation des usages de l'impression 3D, la montée en gamme des imprimantes FA permet désormais de sortir du simple champ du prototypage pour entrer dans celui de la production. Cette évolution s'accompagne naturellement d'un accroissement du nombre de matériaux imprimable pour réaliser des objets « bonne matière » aux performances équivalentes à celles d'un objet réalisé par une technologie conventionnelle. Les technologies FA ne sont plus limitées à la seule fabrication de pièces en plastiques et les métaux et céramiques font désormais partie des matériaux imprimables.

Objet
Le projet CER-E-FACTORY a pour objectif principal de réaliser les développements technologiques de numérisation du procédé de fabrication, en particulier la réalisation de moules en prototypage 3D, pour les céramistes de la filière traditionnelle (arts de la table, sanitaire, objets de décoration).

Avantages
Les résultats attendus doivent permettre de rationaliser les coûts, les délais et les temps de cycle de conception de nouveaux produits et d'accroitre la diversité et la qualité des produits concevables (haut-de-gamme, taille / précision élevée). Des services et des formations dédiées seront aussi développés pour faciliter l'adoption de cette innovation dans les pratiques du secteur.

Rôle de Cerinnov
Cerinnov est leader sur ce projet, et a pour partenaires Imerys, Saint Gobain, Geberit (spécialiste des produits sanitaires) le laboratoire SPCTS et le CTTC (Centre de Transfert de Technologies Céramiques).
Le Groupe fournirait la chaîne numérique complète développée dans le cadre du projet et pourrait proposer des prestations de sous-traitance en parallèle.

Applications
Il s'agit d'améliorer les performances et la qualité de la fabrication dans le domaine des arts de la table et des produits sanitaires.

Le projet est en attente de décision de financement dans le cadre du FUI (Fonds Unique Interministériel). Il serait financé à hauteur de 45% sur 36 mois soit 448 K€ de subvention pour un montant total de 995 K€.

6.3.3.2 Le traitement thermique

Afin d'améliorer la performance énergétique des équipements thermiques du Groupe, 4 voies sont étudiées pour proposer aux clients des innovations :
- le développement d'un nouveau matériau poreux permettant de remplacer les Fibres Céramiques Réfractaires (FCR) actuellement classées cancérigènes et qui ne sont plus autorisées dans la construction de nouveaux fours en France (projet CERISOL),
- l'utilisation de modules thermoélectriques permettant de récupérer l'énergie perdue par les fumées et de la transformer en électricité,
- le développement de nouveaux brûleurs afin d'apporter plus efficacement l'énergie dans le four,
- l'utilisation de modules micro-ondes ou hautes fréquences pour accélérer le séchage et améliorer le rendement énergétique ainsi que la qualité du séchage.

6.3.3.3 La décoration

Dans ce domaine plusieurs études de faisabilité commandées par des clients sont en cours.

La technique du jet d'encre est actuellement principalement utilisée dans l'industrie du carrelage car les produits sont plats et ne nécessitent pas une haute qualité de rendu que ce soit en termes de positionnement ou d'intensité des couleurs qui restent relativement fades car obtenues par broyage des pigments. Afin de pouvoir intégrer le jet d'encre dans l'industrie céramique et verrière pour ses clients, le Groupe travaille suivant deux voies :

- être capable d'imprimer en 3D, ce qui est envisagé par transfert indirect en remplaçant la sérigraphie par du jet d'encre dans le procédé de total transfert (tampographie).
- améliorer le rendu des couleurs en obtenant les pigments par synthèse suivant 4 possibilités : précipitation phase aqueuse, thermohydrolyse, calcination/broyage post synthèse à échelle nano et mécano-synthèse.

Ces axes de développement ont été présentés notamment au groupe Swatch qui a été séduit par cette approche et la complémentarité du consortium pouvant travailler sur ce sujet (MGI/Cristallerie Saint-Paul/CERINNOV). Plusieurs réunions ont permis de dégager des sujets d'étude et une réflexion sur les modalités de financement est en cours. Avec une machine prototype à jet d'encre, Cerinnov mène actuellement des essais pour différents clients tels que KERAGLASS (vitro-céramique), IMERYS et BD Medical (seringues en verre), Cookware international (Pyrex).

6.3.3.4 Les procédés laser

- Usinage laser

Dans ce domaine Cerinnov étudie l'utilisation de sources laser pour usiner la céramique, faire un motif, un relief, jusqu'à la découpe. Une machine a été vendue au CEA pour découper en cuit les céramiques et ainsi éviter les déformations dues au frittage. Par ailleurs des études sont en cours pour des clients de secteurs aussi variés que l'aéronautique, le spatial, l'automobile et le luxe qui pourraient déboucher sur la commercialisation de nouvelles machines.

- Le frittage laser de traceur optique

Objet de l'étude en cours
L'objectif du projet est de développer une nouvelle technologie permettant d'authentifier de manière fiable et robuste des pièces marquées par frittage laser et donc de lutter contre les contrefaçons. Cerinnov livrera aux clients des poudres propres à chacun d'eux pour la fabrication de leurs pièces en céramique, en verre ou en métal.

Avantages
L'innovation va permettre d'intégrer une solution d'authentification dans une estampille ou un logo par un code ou un groupe de codes. La détection du logo se fera par un lecteur portable intégrant un logiciel.

Rôle de Cerinnov
Le Groupe mène en partenariat avec la société Naomarq, spécialiste des solutions d'authentification et d'anti-contrefaçon, des travaux de développement, dont les coûts sont en partie pris en charge par le client qui mène des essais (par exemple Monnaie de Paris).

Applications visées:
L'authentification d'objets en céramique, verre et métal dans le secteur du luxe notamment.

6.4 UNE PRODUCTION INDUSTRIELLE INTEGREE

Le Groupe Cerinnov maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur avec une intégration verticale complète de la production comprenant :

- la R&D à l'origine des innovations, en amont des projets ;
- le bureau d'études pour la conception, les calculs des équipements, la formulation des poudres ;
- les achats ;
- le processus de production avec toutes les compétences métiers en interne;
- le montage complet chez le client ;
- la mise en service et la formation des utilisateurs ;
- le service après-vente et la fourniture des consommables.

Cette intégration permet d'éviter toute dépendance majeure à l'égard d'un tiers et de présenter une maîtrise totale du niveau de qualité des machines.

6.4.1 Le bureau d'études

Cerinnov a progressivement constitué un bureau d'études structuré réunissant des ingénieurs à fortes compétences en automatismes, robotique, électricité et mécanique qui intervient aux différents stades de l'activité du Groupe depuis la conception, pour les besoins de la R&D, d'un appel d'offre ou lors de la gestion d'un projet client. Le bureau d'études (14 personnes y compris le responsable) est organisé en trois équipes spécialisées :

- le bureau d'études mécanique de 6 personnes ;
- le bureau d'études électrique et automatismes de 5 personnes ; et
- le bureau d'études robotique de 3 personnes.

Il participe aux réponses aux appels d'offre lorsque la demande porte sur un projet concernant l'équipement d'une chaîne de production complète, un ensemble de machines ou une machine spécifique. Cerinnov est de plus en plus sollicité en appels d'offre. La Société estime que le taux d'obtention d'une commande suite à l'envoi d'une offre est en moyenne de 30% du montant des offres chiffrées aux clients pour des machines spéciales, 50% pour les développements spécifiques et 10% pour les autres équipements.

Lorsqu'une commande d'un client est prise en charge, le bureau d'études désigne un chef de projet qui suit le projet de la conception à la réalisation de la machine ou de l'ensemble de machines à livrer. Il gère le planning ainsi que le budget du projet. Il associe des collègues des autres bureaux d'études suivant les nécessités et peut être amené à solliciter aussi l'équipe R&D pour tester des pâtes par exemple. Le temps de réalisation d'une commande est de l'ordre de 3 mois lorsqu'il s'agit d'une machine standard, de 4 à 6 mois pour un équipement spécial et de 6 à 9 mois pour l'équipement complet d'une chaîne de production.

Le bureau d'études utilise des logiciels de CAO comme Solidworks. Toutes les machines sont représentées en modules standard pour permettre de réduire le temps de fabrication. Par exemple, il a été constaté que le gain de temps obtenu par cette méthode pour les machines de coulage sous pression était de l'ordre de 35%.

Le bureau d'études peut être sollicité par ailleurs par la R&D dans le cadre des projets de développement en cours pour la conception d'une machine prototype. Par exemple pour le projet

« Evian » de personnalisation de bouteilles d'eaux minérales (www.myevian.com), une étude de faisabilité a d'abord été menée par l'équipe de R&D qui a sollicité le bureau d'études pour une pré-étude de la machine, présentée ensuite au client pour validation, le bureau d'études finalise les plans soumis à l'accord du client avant réalisation d'une première machine. Pour répondre à certaines demandes de clients le Groupe peut aussi faire appel à un bureau d'études externe spécialisé, mais sur les projets de R&D, la partie étude reste plutôt traitée en interne.
Dans tous les projets, le bureau d'études doit définir, à partir des plans établis pour les machines, toutes les pièces nécessaires avec leur nomenclature et transmettre une demande au service achats.

6.4.2 Les achats

Le service achats recueille les demandes des services et les regroupe dans la mesure du possible afin d'obtenir ensuite de meilleures conditions de prix de la part des fournisseurs. La politique en matière d'achats est de rechercher le meilleur prix de revient mais auprès de fournisseurs fiables, référencés par le Groupe. Les achats sont réalisés soit auprès des fabricants directement soit auprès de revendeurs, suivant les conditions de prix obtenues. Les achats les plus courants concernent des pièces métalliques, des sources laser, des pièces électriques. En général le Groupe a plusieurs fournisseurs possibles pour une même pièce, principalement en France et en Europe. Les robots que le Groupe intègre de plus en plus dans ses machines proviennent d'un fournisseur principal, filiale française d'un groupe japonais mais le Groupe a cependant identifié d'autres fournisseurs qu'il pourrait rapidement solliciter. Pour répondre à ses besoins en forte croissance et, dans une certaine mesure, sécuriser ses approvisionnements en robots, le Groupe a signé début 2015 un accord de partenariat avec son fournisseur principal. Il s'agit d'un accord de partenariat signé pour trois ans, non exclusif de part et d'autre et sans engagement de volume à commander, avec des conditions de prix d'achat et des délais de livraison définis en début d'année et qui prévoit des supports commerciaux et techniques de la part du fournisseur.

6.4.3 La production

Pour ses clients de la zone Europe, le Groupe réalise actuellement sa production principalement en France et développe le recours à la sous-traitance pour la fabrication des équipements standards en Europe, la politique étant de ne conserver à terme que la fabrication des machines spéciales sur le site de Limoges en France. Pour les Etats-Unis, une filiale a été créée fin 2013 et installée sur une implantation de 1 000 m² à Denver. Elle a vocation à assurer la production pour les zones qu'elle couvre, Etats-Unis, Mexique et Canada et elle a commencé la fabrication en 2015. Pour faire face à des commandes déjà élevées, cette filiale américaine prévoit de recruter à moyen terme. Le pôle production en France, à Limoges, regroupe deux équipes, l'une pour la production et l'autre pour la mise en route. Il représente un total de 22 personnes dont 2 en poste en Allemagne dans la filiale commerciale Wistra Cerinnov GmbH pour la vente de fours thermiques.

Le Groupe a en interne les compétences pour traiter toute la fabrication des machines depuis la chaudronnerie, la peinture, le câblage électrique, le montage et il encourage la polyvalence de ses collaborateurs qui ont souvent deux spécialités, pour maintenir plus de souplesse. Néanmoins certaines fonctions sont de plus en plus souvent sous-traitées, le Groupe conservant surtout le montage complet. Suivant les volumes de machines à monter il est fait appel ponctuellement à des intérimaires pour compléter les équipes.
Il est fait appel à la sous-traitance pour certaines pièces, lorsque le Groupe considère qu'il n'a pas de valeur ajoutée, par exemple en chaudronnerie pour des productions de pièces en séries, ou pour des usinages de pièces spécifiques. Le Groupe fait appel à des sous-traitants dans différentes spécialités en France ou dans d'autres pays d'Europe et peut, de façon générale faire appel à au moins deux sous-traitants par spécialité.
Le Groupe dispose à ce jour de capacités de production excédentaires, une seule équipe intervenant actuellement par jour de travail. De plus, la possibilité de recourir à des intérimaires locaux dans la zone du client lors de projets de chaînes de production clé en main permet d'avoir la flexibilité nécessaire pour absorber d'importantes augmentations d'activité.

Sur les implantations du Groupe, se reporter au chapitre 8 du présent Document de base.

6.4.4 La mise en route

Le Groupe attache un soin particulier au montage et à la mise en route chez le client. La mise en service des équipements chez le client est assurée par une équipe de 10 personnes qui sont appelées à se déplacer dans les différents pays où doivent être implantées les machines. La personne en charge de la mise en service peut être accompagnée d'un monteur suivant la part de montage de l'équipement à réaliser sur place.

Le service après-vente et la fourniture de consommables est présenté au paragraphe 6.2.6 du présent Document de base.

6.5 DES CLIENTS DE QUALITE A L'INTERNATIONAL ET UNE ORGANISATION COMMERCIALE STRUCTUREE

6.5.1 Un portefeuille clients diversifié et une reconnaissance forte

Fort de ses 18 ans d'expérience et de son savoir-faire reconnu à l'international, Cerinnov s'est progressivement construit un portefeuille clients de grande qualité, dans des secteurs d'activité variés, depuis la céramique traditionnelle comme les arts de la table ou le sanitaire, à des secteurs de plus en plus diversifiés comme les céramiques techniques (médical, aéronautique, défense…), le luxe, le verre, l'outillage, les produits chimiques, etc.

La répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe montre une grande diversité des secteurs adressés avec cependant une part relative des arts de la table qui tend à diminuer au profit des céramiques techniques (16% du chiffre d'affaires en 2014, 29% en 2015) et de l'essentiel des autres secteurs. Ceci s'explique par les besoins évolutifs des clients et la volonté du Groupe d'élargir ses débouchés.

Répartition du chiffre d'affaires du Groupe par secteur en 2014 et en 2015

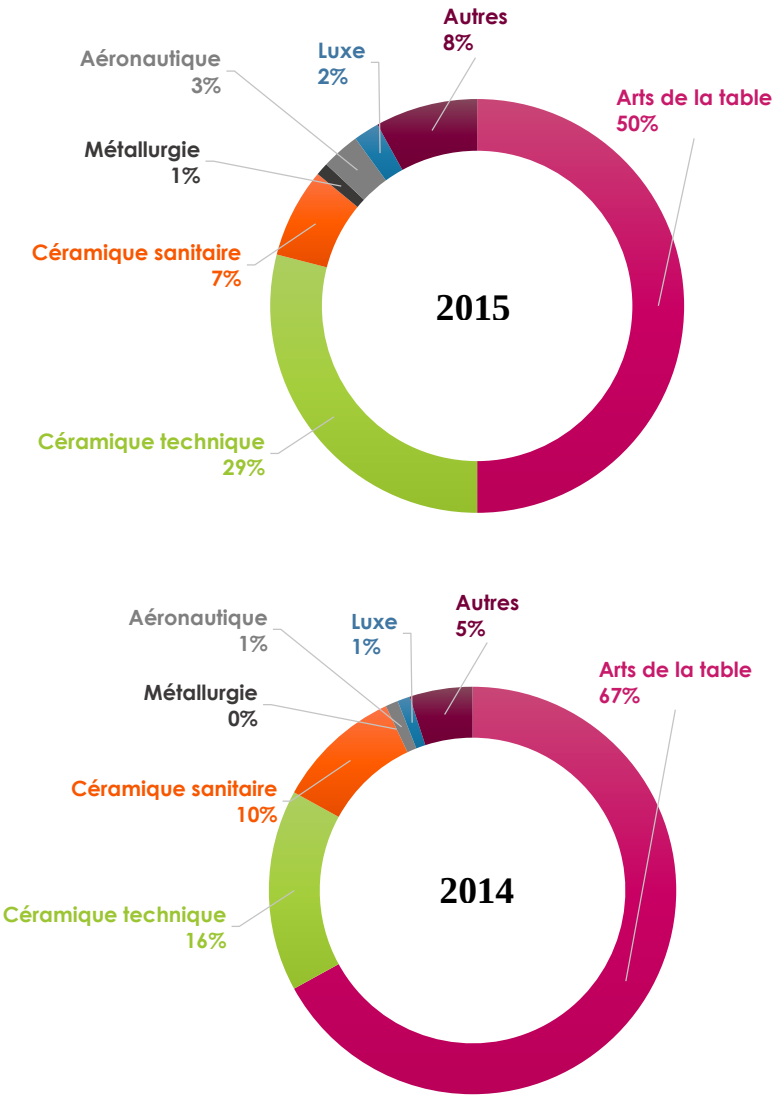

Cette diversité du portefeuille client, qui est le fruit de la conquête de nouveaux clients menée par le Groupe, se voit également à travers la rotation des clients au sein des 10 premiers clients du Groupe entre 2014 et 2015, comme le montre le schéma ci-dessous :

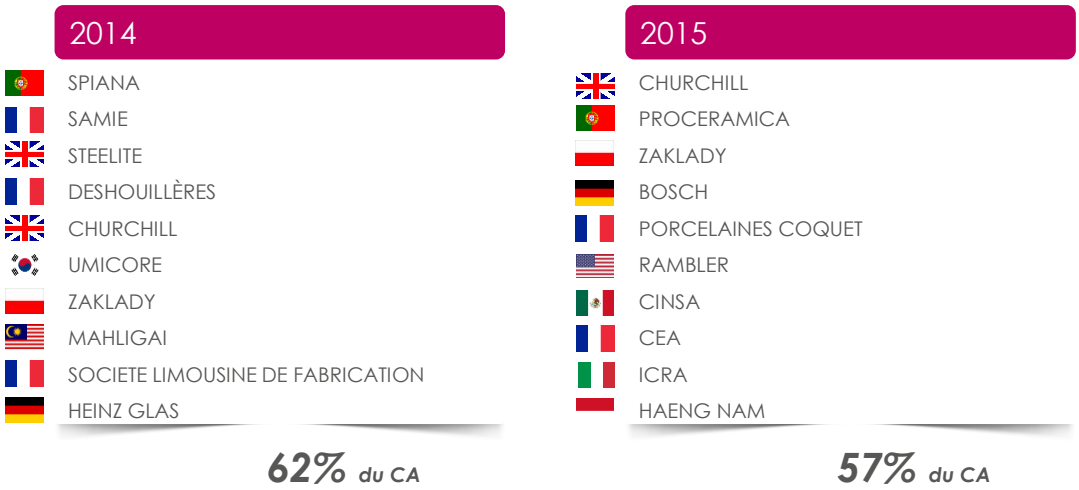

Au-delà de la qualité de la gamme d'équipements proposés, un des succès de Cerinnov est d'accompagner ses clients dans des problématiques techniques qui dépassent largement la simple fourniture d'une machine de production. Pour Seb par exemple, Cerinnov est susceptible de fournir des machines destinées à la fabrication de pièces utilisées dans l'électroménager, tout en conseillant son client sur les caractéristiques techniques, propriétés physiques et design adapté, du produit à réaliser en fonction des besoins exprimés.

Les avantages que procure Cerinnov à ses clients sont reconnus, comme le montrent quelques témoignages ci-dessous :

evian

« Cerinnov a su nous apporter des solutions innovantes et pérennes ainsi que des équipements industriellement intégrables dans un site agroalimentaire pour la mise en place d'un pour notre nouveau concept de personnalisation de nos bouteilles en verre. »

Christophe Richard
Manager Performance Industrielle

SHISEIDO

« Nous avons particulièrement apprécié chez Cerinnov la qualité de son réseau, le côté humain passionné et volontariste de ses équipes avec une réelle ouverture d'esprit et de partage de l'information. »

Fabrice Soulard
Chef de Projet Prospective

BAIKOWSKI

« Cerinnov nous a séduit par sa capacité à transformer une idée de départ en un procédé industriel en pouvant gérer les différentes étapes du processus comme la phase de R&D, la fabrication des pré séries et la conception d'un pilote industriel. »

Lionel Bonneau
R&D/Control Technical Marketing Director

Villeroy & Boch

« Les équipements fournis par Cerinnov nous ont apporté de la flexibilité dans notre procédé de fabrication, une augmentation de la qualité de nos produits. Ils nous ont également permis de maintenir notre compétitivité et, pour finir, d'offrir un meilleur service à nos clients »

Thierry Léonard
Directeur général du site de Valence d'Agen

TERREAL TERRE CUITE

« Cerinnov est devenu un de nos partenaires de R&D de par son sait transposer ses savoirs faire à d'autres types d'industries afin de développer des produits innovants et notamment en terre cuite pour le secteur du bâtiment. »

Hervé Lemercier
Responsable R&D

CHURCHILL

« Churchill China travaille depuis de nombreuses années avec Cerinnov comme partenaire équipementier. Les machines fournies par Cerinnov sont toujours d'une grande qualité et s'avèrent être très fiables. Cerinnov a démontré sa flexibilité par sa capacité à modifier et développer de nouveaux équipements pour répondre aux exigences toujours plus grandes de nos clients. »

Paul Smith
Chief Operating Officer

6.5.2 Une base de clients d'envergure internationale

A la date du présent Document de base, le réseau commercial du Groupe couvre près de 75 pays sur quatre continents. Une force de vente de 10 collaborateurs couvre 57 pays, et un réseau de 15 agents à travers le monde couvre 18 pays. Cette force de vente a permis au cours des dernières années de développer les ventes à l'international, et de constituer ainsi un parc installé dans toutes les zones du monde. Le Groupe bénéficie ainsi d'un portefeuille de 232 clients à fin 2015.

Cerinnov possède 3 implantations en Europe, le siège social et un site de production à Limoges, des sites de SAV en Angleterre et en Allemagne et une implantation à Denver aux Etats-Unis.

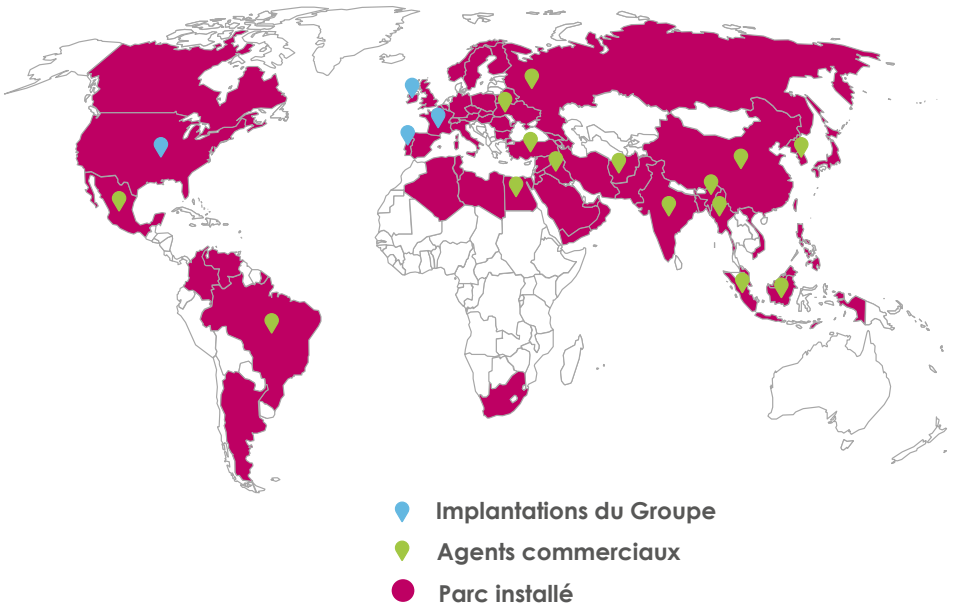

Aux Etats-Unis, la filiale créée en 2014 à Denver a permis d'avoir une zone de production sur le continent américain, au plus près des clients outre Atlantique et limiter ainsi les coûts de transport. Cette filiale compte 4 salariés, est dirigée par Vincent Stempfer, et a en charge des relations commerciales avec les clients et les prospects de la zone Etats-Unis, Canada et le Mexique. La zone Amérique du Sud est couverte depuis la France.

Cet ancrage fort à l'international se traduit par une part de chiffre d'affaires réalisé hors de France de 69% en 2015 et de 66% en 2014, fruit d'une politique active de conquête de parts de marché à l'export engagée dès 2001 par la Société.

Répartition du chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique en 2014 et en 2015

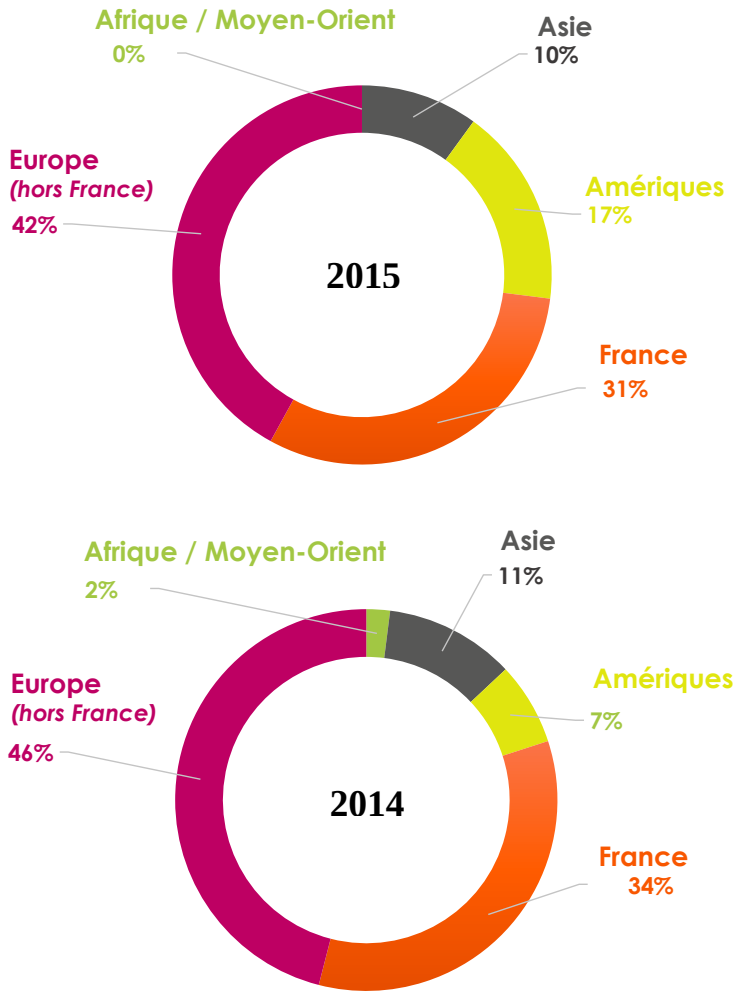

6.5.3 Une forte fidélisation du portefeuille clients

Le Groupe réussit à fidéliser sa clientèle par son offre complète et évolutive, grâce aux solutions adaptées qu'il propose mais aussi grâce à la nécessité pour les clients de s'approvisionner en consommables, les outillages et les poudres par exemple. C'est pourquoi l'entrée en relation avec un client peut se faire d'abord par une machine. Il peut s'agir d'extension d'une unité de production, de modernisation progressive ou globale de machines et jusqu'à la réalisation complète d'une nouvelle chaîne de production pour des clients en pleine croissance. Ainsi, sur les 232 clients du Groupe à fin 2015, 86 sont déjà clients depuis 3 ans.
Quelques exemples de clients significatifs, déjà présents depuis plus de dix ans peuvent être présentés à titre d'illustration :

- un producteur d'objets en céramique, basé en Angleterre : première machine de coulage sous pression avec Cerinnov au début des années 2000 puis investissements successifs dans 9 lignes modernes de coulage sous pression robotisées ;
- un spécialiste en isolateurs basse et haute tension, basé en Pologne : rénovation de fours pour des isolateurs de 10 mètres de haut ;

- un producteur d'objets design dans le domaine sanitaire et la décoration d'intérieur : équipements de salles de bains, Cerinnov vend à ce client des petites machines à environ 60K€, mais de manière très récurrente (74 machines depuis 2002). Ce client a permis à Cerinnov d'entrer aux Etats-Unis.

Ces exemples sont révélateurs de la capacité du Groupe à fidéliser ses clients.

6.5.4 Une organisation commerciale structurée pour adresser l'ensemble de la clientèle internationale

L'équipe commerciale, dirigée par José Daems, entré chez Elmeceram dès 1992 en tant qu'ingénieur commercial, compte 8 personnes. Elle comprend 1 directeur commercial, 4 commerciaux, 1 responsable marketing et communication, 1 responsable de l'administration des ventes, 1 responsable de l'estimation des coûts de projets.

Les 4 commerciaux sont spécialisés par zone géographique et/ou par spécialité :
- un responsable des pays suivants : Portugal, Royaume-Uni, Amérique du Sud et Espagne;
- un responsable de l'Allemagne et de ses pays limitrophes ;
- un responsable de la France et du Benelux, qui est par ailleurs spécialisé sur le verre, la céramique et le marquage laser. Il est de formation mécatronique et robotique et a pour objectif de développer la robotique en Europe sur des machines spéciales ;
- un responsable des fours spéciaux à travers le monde.

José Daems, quant à lui, est en charge des zones Asie, Italie, Turquie et Iran.

Cette force de vente est complétée par les 15 agents commerciaux, plutôt ingénieurs ou techniciens, dont l'activité principale est complémentaire de l'activité de Cerinnov comme la fourniture et la vente de matières premières. Les agents ont un rôle de représentation commerciale de Cerinnov dans des pays non adressés par la force de vente interne du Groupe. Ils doivent assurer la promotion et la commercialisation des produits de Cerinnov, comme le ferait un commercial interne (assister aux salons internationaux, organiser des études de marché, suivre régulièrement les prospects…) et sont rémunérés par une commission sur les ventes réalisées, en euros. Les contrats ont généralement une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction pour des nouvelles périodes d'un an. Cerinnov se garde la possibilité de mettre fin au contrat si les ventes réalisées sur un an via l'agent sont en deça d'un montant défini dans l'accord.

De manière opérationnelle, l'équipe commerciale travaille en étroite relation avec le bureau d'études pour étudier les besoins spécifiques des clients et pour chiffrer le projet, avec le département R&D pour réaliser des tests de faisabilité et avec le département production pour fournir au client un suivi de l'avancement des équipements fabriqués.

- Une démarche commerciale structurée

Le Groupe procède par ventes directes correspondant mieux à la démarche de Cerinnov qui produit plutôt les machines à la demande jusqu'à présent et propose un service adapté au client qui teste la machine en échangeant directement avec ses équipes. Le recours à des agents commerciaux présente l'avantage de développer la couverture commerciale dans des pays que Cerinnov n'adresse pas encore, en favorisant la prospection et la mise en relation avec des clients potentiels.

Lors de l'implantation de Cerinnov sur un nouveau pays, une démarche proactive est lancée pour rencontrer les industriels cibles de la zone, et notamment lorsque le Groupe a connaissance d'investissements envisagés. Les commerciaux, qui bénéficient régulièrement d'appels entrants grâce au site internet et à la notoriété grandissante de Cerinnov, ont également une forte présence sur les

salons internationaux pour faire valoir l'offre innovante de Cerinnov. Par ailleurs, les clients existants sont régulièrement visités pour faire des bilans et étudier leurs futurs besoins.

- Marketing et communication

La partie marketing et communication est aujourd'hui gérée par une personne. Elle s'occupe notamment du site internet et de la publicité en ligne. Le Groupe souhaite se positionner davantage sur le marketing digital 2.0, bien qu'il n'ait à ce jour pas encore défini précisément de plan d'action à ce sujet. Le Groupe est très présent sur les principaux salons internationaux spécialisés, Ambiante à Francfort et GlassTec à Düsseldorf en Allemagne, Ceramic Expo à Cleveland, aux Etats-Unis, Indian Ceramic à Ahmedabad en Inde, Ceramic China à Guangzhou en Chine, Technargilla à Rimini en Italie. En 2015 le salon Ceramitec à Munich, qui a lieu tous les 3 ans, a permis au Groupe d'avoir de bonnes retombées commerciales avec 114 sociétés correspondant à 180 contacts. Suite à ce salon, 100 offres ont été faites aux clients potentiels pour un montant de 9 800 000 €.

- L'évolution de l'organisation commerciale

L'évolution de la répartition du chiffre d'affaires montre sur les dernières années que le poids de la France ainsi que de la zone Europe s'est stabilisé, tandis que la croissance a été tirée par la zone Amériques (qui croit de 149% entre les deux exercices). Le Groupe a identifié plusieurs pays à fort potentiel de développement pour les années à venir, qui sont le Portugal, le Royaume-Uni, le Mexique, la Chine, l'Iran, Cuba, l'Inde et la Thaïlande. Pour profiter des perspectives de croissance plus fortes sur ces zones, le Groupe prévoit d'une part de continuer son expansion internationale en croissance organique ou par acquisition sur la zone Europe (comme par exemple au Portugal qui est un pays à fort potentiel) ou en Asie, et d'autre part de trouver d'autres agents sur les pays à potentiels pas encore adressés par un commercial.

Enfin, la Société prévoit de renforcer l'équipe commerciale d'ici 1 ou 2 ans, qui adressera les zones Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afrique du Sud, Egypte et Scandinavie, encore peu adressées à ce jour ainsi que des pays qui s'ouvrent comme l'Iran et Cuba.
Le potentiel de développement commercial du Groupe est porté aussi par l'évolution de la gamme des équipements commercialisés. A ce titre Cerinnov, si elle obtient les financements nécessaires, pourrait lancer deux nouvelles gammes de produits à l'horizon 2018 :

- les machines d'injection basse pression (liées au projet Cerinject, se reporter au chapitre 6.3.3.1 du présent Document de base), qui offrent plus de flexibilité dans les formes des pièces, qui permettent de limiter les étapes de finition ultérieures et de réduire les émissions de gaz de 90% grâce aux produits utilisés issus de chimie verte. Elles vont à terme remplacer la gamme de machines de calibrage automatique ;
- les machines de coulage sous pression destinées essentiellement au secteur sanitaire, qui vont permettre de diviser le temps de fabrication par 4 et de diminuer l'épaisseur (et donc la masse des pièces et l'énergie utilisée pour la cuisson) de 20%.

6.6 UNE ORGANISATION STRUCTUREE

6.6.1 Organigramme fonctionnel

A la date du présent Document de base l'organigramme fonctionnel du groupe se présente comme suit :

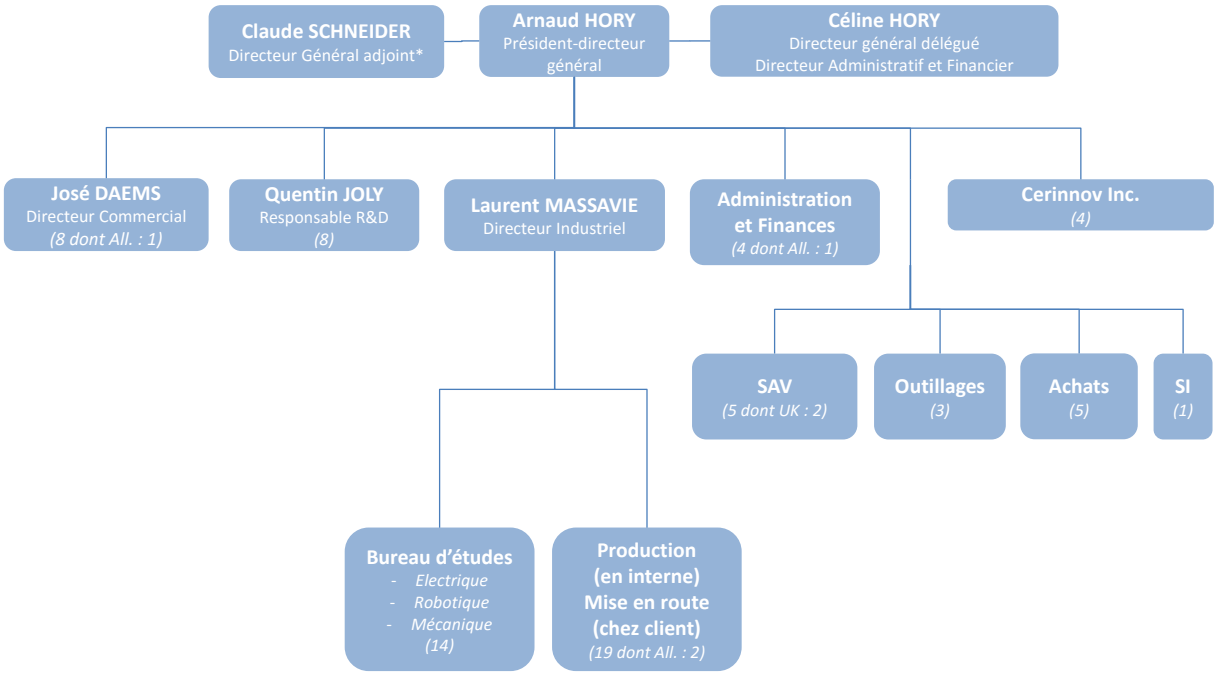

** Non mandataire social*

En ce qui concerne la présentation des différentes fonctions de l'entreprise et des équipes se référer aux paragraphes précédents de ce chapitre 6 du présent Document de base.

6.6.2 Biographies des principaux responsables

Arnaud HORY, Président-Directeur général

Arnaud Hory, ingénieur de formation (ENSCI 1995), a cofondé la société Cerlase en 1998 avec Céline Hory, son épouse. Il avait auparavant déposé un brevet sur la technologie du frittage laser (brevet cédé par la suite à la Société). Il a été co-inventeur d'autres brevets sur la technologie et la mise en œuvre de systèmes utilisant la technologie laser associé à la céramique. Il dirige et assure le développement du groupe CERINNOV depuis sa création, conduit les acquisitions de plusieurs sociétés dont Elmeceram et Cerinov Ltd en 2008 et Wistra en 2013 ainsi que la création d'une filiale aux Etats-Unis, Cerinnov Inc. De deux personnes à la création, le Groupe emploie maintenant 74 personnes. De plus, depuis 2000 Arnaud est présent comme membre du Conseil d'administration ou Président dans de nombreuses instances professionnelles et scientifiques liées à la céramique (CTTC - Centre de Transfert et Technologie Céramique, ENSCI – Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle). De 2008 à 2013 il a aussi présidé le pôle de compétitivité « Pôle Européen de la Céramique ». Arnaud est par ailleurs Président de L'UIMM de la Haute Vienne, de la Creuse et du Limousin et Conseiller de la Banque de France pour la Haute Vienne.

Céline HORY, Directeur général délégué

Céline Hory, ingénieur de formation (ENSCI 1997), a co-fondé Cerlase en 1998 avec Arnaud Hory, son époux. Céline et Arnaud ont mené leur parcours professionnel ensemble, Céline se spécialisant sur les aspects gestion, finance, administration des sociétés créées, elle a mené sur ces aspects les acquisitions et création de sociétés qui composent maintenant le groupe CERINNOV. Elle assure la Direction financière du Groupe et des différentes sociétés, CERINNOV, Wistra, Wistra Cerinnov Gmbh, Cerinov UK, Cerinnov Inc. Elle participe aussi à plusieurs instances professionnelles, elle est membre du CESER (Conseil économique et social et environnemental régional), membre suppléant du conseil d'administration de l'école d'ingénieurs ENSCI, elle participe au recrutement des élèves ingénieurs et assure des vacations d'enseignement dans cette école d'ingénieurs ainsi qu'à l'ENSIL.

Claude SCHNEIDER, Directeur général adjoint

Claude Schneider est ingénieur de formation (ENSCI 1983). Il a rejoint le groupe CERINNOV en 2013 en tant que Directeur général et intervient plus particulièrement dans la direction des filiales étrangères, le suivi des projets de développements externes et assure la fonction de Directeur des Ressources Humaines. Claude a débuté sa carrière dans le groupe Thomson, dans la production de composants électroniques céramiques, pour lequel il a passé 2 ans au Brésil et a contribué à l'implantation d'une usine de 100 personnes en Amazonie. Il a ensuite dirigé une usine de fabrication de porcelaine au Portugal avant de rejoindre le groupe Imerys en 1991 où il a assuré différentes fonctions à haute responsabilité comme directeur d'usine, directeur de filiales étrangères, notamment allemande et tchèque. De 1999 à 2006 Claude a créé et développé à Limoges la société LAMI, société d'extraction et de transformation de matières premières céramiques, avant de vendre les actifs à Imerys qu'il rejoint à nouveau en 2006 comme Directeur des Opérations dans le domaine de la valorisation des minéraux.
Claude est membre de Limousin Business Angels et actionnaire de plusieurs start up.

José DAEMS, Directeur commercial

José Daems a une formation technique spécialisée en céramique. Il est actuellement Directeur commercial du groupe CERINNOV et dirige une équipe commerciale de 8 personnes. José a débuté sa carrière sur des fonctions techniques dans les domaines du carrelage et du sanitaire, sur les marchés français et italien pour le groupe Degussa pour lequel il a exercé ensuite une fonction de technico-commercial et de responsable de secteur export (Afrique du Nord, Espagne, Italie, Portugal et Philippines). De 1992 à 2001 il était ingénieur commercial chez Elmeceram (rachetée en 2008 par Cerinnov) où il a mis en place et développé la prospection de nouveaux marchés export, avant de rejoindre le groupe Cerinnov pour prendre en charge la constitution d'un réseau d'agents à l'export et développer la croissance du chiffre d'affaires en France et à l'exportation.

Laurent MASSAVIE, Directeur industriel

Laurent Massavie est de formation technique en génie mécanique et productique, complétée de formations professionnelles dans les domaines industriel (Ciments Lafarge) et de la GPAO (logiciels Dassault Systèmes Solidworks et Catia). Il est Directeur industriel du groupe Cerinnov depuis 2008 où il a assuré l'intégration des équipes de production des sociétés du Groupe suite aux différentes acquisitions. Laurent a débuté sa carrière professionnelle comme technicien méthode puis R&D à la fin des années 80, notamment chez Innodec Boussaud à Limoges, dans les outils de découpe pour l'industrie papetière. Il rejoint en 1992 la société Découpe Forme Innovation qui intervient dans l'industrie automobile, comme responsable de projets d'études puis il prend aussi en charge l'encadrement d'une équipe du secteur outillage. Laurent a intégré le groupe CERINNOV en 2006, d'abord comme responsable de bureau d'étude avant de prendre sa fonction actuelle.

Quentin JOLY, Responsable Innovation & Développement

Quentin Joly est ingénieur ENSCI et a suivi la formation HEC Start up pour la gestion d'entreprises innovantes. Depuis 2006 il est Responsable I&D du groupe CERINNOV et est spécialiste du développement de projets qui vont de l'idée ou de la validation théorique à l'industrialisation. Il gère une équipe de 5 personnes sur 4 axes de développement : procédés laser (frittage, fusion, découpe), décoration (sérigraphie, tampographie), mise en forme de céramique (coulage sous pression, calibrage, coulage traditionnel), traitement thermique (fours de frittage jusqu'à 1800°C). Il met en place des projets de recherche nationaux ou européens : rédaction de dossiers, recherche de partenaires publics et industriels. Avant de rejoindre le Groupe, Quentin a travaillé sur l'application de résultats de laboratoire à la production pour la société Serrastone, spécialisée dans la fabrication de pierre reconstituée à base de plâtre et de charges minérales, il est intervenu aussi sur un projet de procédé d'impression jet d'encre multi matériaux 3D qui a conduit à la création de la société Ceradrop devenue filiale de la société MGI Digital Graphic.

Emmanuel HUBERT, Responsable SAV

Emmanuel Hubert est responsable du SAV de Cerinnov depuis 2006. Il occupait auparavant cette fonction dans la société Elmeceram rachetée par Cerinnov en 2008. Il gère le personnel intervenant pour le service après-vente en partenariat avec le bureau d'études et la production, il mène les opérations de mise en route de fours de tous types et forme les équipes des clients sur les équipements industriels (presses, fours et autres machines comme celles de marquage laser). Les interventions en SAV, pour la mise en route des machines ou pour le suivi après-vente, se font partout dans le monde.

Vincent STEMPFER, Président de Cerinnov Inc.

Vincent Stempfer dirige et organise le développement de la filiale américaine de Cerinnov Inc., dont il est co-fondateur et actionnaire à hauteur de 10% du capital. Ingénieur diplômé de l'ENSCI à Limoges, Vincent a commencé sa carrière en France comme chef de projets sur site chez Ceric Group, groupe international spécialisé dans les solutions et services destinés à la production des matériaux de construction en terre cuite, avant de rejoindre le groupe Keyria aux Etats-Unis (Colorado) spécialiste de l'implantation d'usines clés en mains pour les fabricants de briques et de tuiles, comme chef de projet pour des projets de 0,5 à 45 M$, depuis la réalisation des propositions commerciales, du chiffrage et de la gestion du projet. Il a ensuite mené les relations commerciales avec des clients internationaux d'un autre groupe de construction, spécialisé notamment dans les céramiques techniques, et dirigé des équipes de commerciaux internationales (USA, Australie et Brésil) et a rejoint le groupe Cerinnov en décembre 2012.

6.7 UN MARCHE TIRE PAR DE NOMBREUX DRIVERS ET UN POSITIONNEMENT CONCURENTIEL UNIQUE

6.7.1 Un marché adressé de l'ordre de 2,4 Mds€

Le groupe Cerinnov, spécialiste de la conception de machines de production pour la céramique et le verre, adresse un marché mondial, comme le montre ses succès commerciaux sur quatre continents et sa part de chiffre d'affaires réalisée hors de France à 69%.

A défaut de disposer de données mondiales, et à titre indicatif seulement de marché potentiel, le marché européen de la production de céramique était estimé en 2014 par Eurostat à 28 Mds€. Cette donnée extrêmement vaste englobe les arts de la table, la décoration, le sanitaire, les céramiques techniques, les abrasifs et la construction (réfractaires, briques, tuiles, tuyaux, carreaux de mur et de sol). Cerinnov n'a pas vocation à adresser la construction, ni les abrasifs et adresse encore peu le secteur sanitaire et les débouchés issus des céramiques techniques, comme le montre le schéma ci-dessous, mais a vocation à le faire.
Son approche par l'innovation lui permet d'élargir ses débouchés à partir du développement de ses activités de vente de machines de production spécialisées dans les trois domaines suivants :

- la robotique et numérisation avancée,
- le traitement thermique, et
- les procédés laser et la décoration.

Le marché adressé par Cerinnov regroupe l'ensemble des ventes de machines de production dans les 3 domaines. Ces machines sont vendues aux industriels du monde entier (partie centrale du schéma ci-dessous) qui produisent des articles pour des utilisateurs finaux qui sont aussi bien des entreprises que le grand public (partie droite du schéma ci-dessous).

Synthèse de la typologie d'acteurs du marché de la céramique

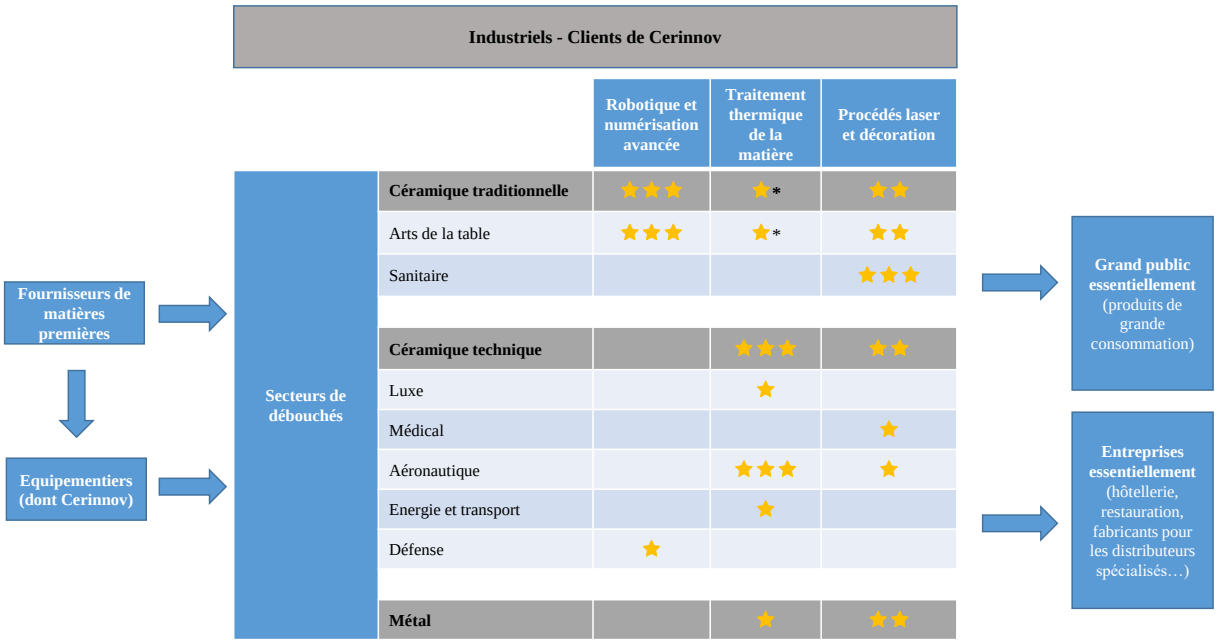

** Dans le cadre de la vente de chaînes de production clé en main*

Afin d'apprécier la taille de son marché adressé, le Groupe a procédé à une revue détaillée des 3 marchés adressés (basée sur des sources externes lorsqu'elles étaient disponibles et sur des estimations de la Société dans le cas contraire). Le Groupe estime la taille du total du marché mondial qu'il

pourrait adresser à environ 5,9Mds€ en 2014 (dont 2,4Mds€ adressé et 3,5Mds€ adressable), et à 11,0Mds€ en 2020 (dont 4,4Mds€ adressé et 6,6Mds€ adressable), avec la répartition suivante :

En M€		Robotique et numérisation avancée		Traitement thermique de la matière		Procédés laser et décoration		Total	
		Taille du marché	Chiffre d'affaires du Groupe	Taille du marché	Chiffre d'affaires du Groupe	Taille du marché	Chiffre d'affaires du Groupe	Taille du marché	Chiffre d'affaires du Groupe
2014	**Marché adressé**	322		443		1 600		2 365	
	Marché adressable	933		887		1 715		3 535	
	Total	**1 255**	**3,5**	**1 330**	**2,7**	**3 315**	**1,7**	**5 906**	**9,8**
2020	**Marché adressé**	681		875		2 834		4 391	
	Marché adressable	2 158		1 407		3 038		6 603	
	Total	**2 840**		**2 282**		**5 873**		**10 994**	

Source : Estimations Société
Note : Le marché adressé correspond à l'ensemble des sous-segments sur lesquels le Groupe vend des produits à la date du présent Document de base et le marché adressable correspond à l'ensemble des sous-segments sur lesquels le Groupe se vend pas encore à ce jour mais vendra des produits d'ici 2020 (et donc le marché adressable sera devenu un marché adressé en 2020), de par l'élargissement de son offre à d'autres secteurs (se reporter au chapitre 6.7.3 du présent Document de base).

Sur l'ensemble de ces segments de marché, le Groupe, dont la part de marché est encore limitée (respectivement 1,1%, 0,6% et 0,1% du marché adressé en 2014 pour les secteurs robotique et numérisation avancée, traitement thermique de la matière et procédés laser et décoration), dispose d'un potentiel de développement particulièrement conséquent.

6.7.1.1 La robotique et la numérisation avancée

- Ensemble des robots industriels : un marché de 9,0Mds€ en 2014

Sur la base d'un nombre de robots vendus en 2014 estimé à 225 498 par IFR – International Federation of Robotics (www.expo21xx.com/news/ifr-report-industrial-robots-market) et en appliquant un prix de vente moyen unitaire estimé à 40K€ par la Société (pour un robot seul sans machine de production, tous secteurs de débouchés confondus), le marché peut être approximativement estimé à 9 Mds€ en 2014.

Les estimations d'IFR montrent que ce marché est en forte croissance à travers le monde. En effet, après avoir stagné autour d'environ 100 000 robots vendus par an dans le monde entre 2000 et 2010, il a augmenté au début des années 2010 pour dépasser les 200 000 robots vendus par an en 2014. Sur la période 2016 – 2018, il devrait augmenter d'environ 15% par an en moyenne pour atteindre 400 000 robots vendus en 2018 dans le monde comme le montre le graphique ci-dessous.

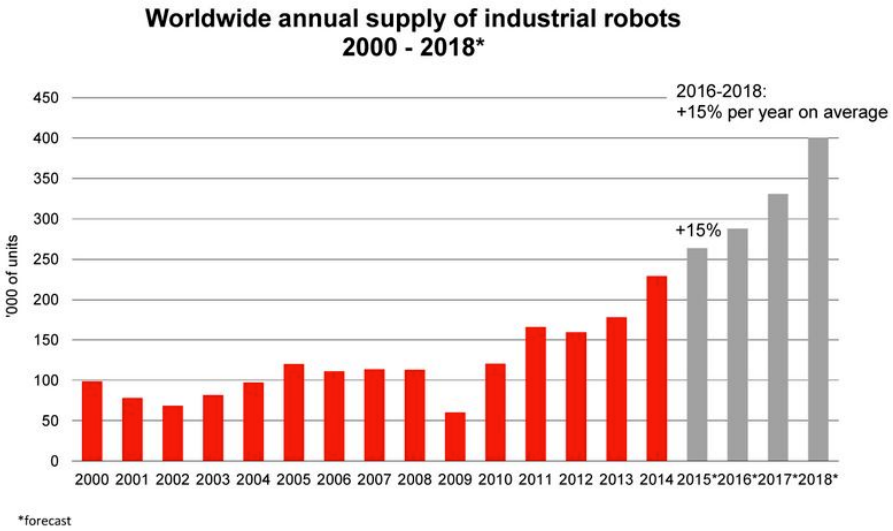

Source : IFR World Robotics 2015

- <u>Robots industriels adressés par Cerinnov : 322 M€ adressé et 933 M€ adressable en 2014</u>

Au sein de ce marché mondial des robots industriels, le segment des robots dédiés à la mise en forme de la matière (céramique traditionnelle, verre, pierre et produits minéraux) est estimé à 805 robots en 2014 (source : IFR). Avec un prix de vente moyen d'un équipement robotisé (comprenant robot et machine de production de type équipement Cerinnov) dans ce secteur estimé à environ 400 K€ par la Société, le marché adressé par Cerinnov est estimé à environ 322 M€.

Par ailleurs, le segment des robots dédiés aux autres secteurs adressables par le Groupe (aéronautique, médical, pièces automobiles et métal) est estimé à 23 326 robots en 2014 (source : IFR).

Avec une hypothèse d'un prix de vente moyen du marché à 40K€, le marché supplémentaire adressable par le Groupe est de 933 M€ en 2014. En conservant l'estimation d'IFR, à savoir un taux de croissance annuel moyen du marché de 15% sur 2014-2018, prolongée sur 2019-2020, on obtient l'évolution suivante :

Evolution du marché adressé et adressable par Cerinnov des équipements robotisés de mise en forme de la matière entre 2014 et 2020 (en M€)

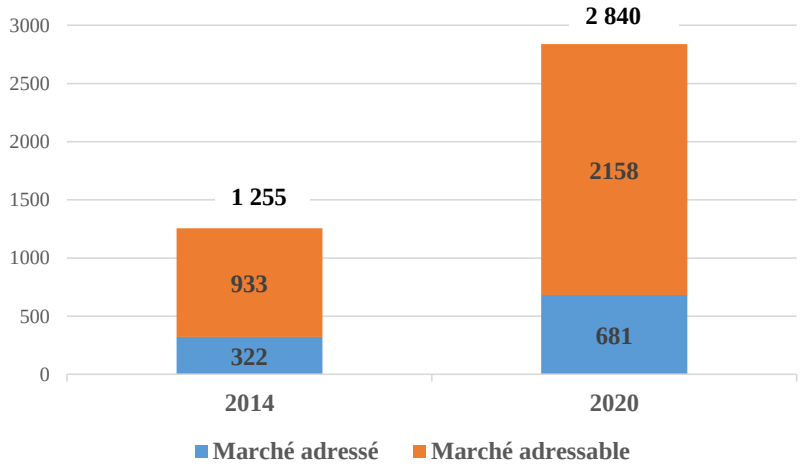

Source : Estimations société (basées sur les estimations IFR de ventes de robots)

Ainsi, le marché total de Cerinnov peut être estimé à 1,3 Md€ en 2014 (dont 322 M€ de marché adressé et 933 M€ de marché adressable) et à 2,8 Mds€ en 2020 (dont 681 M€ de marché adressé et 2,2 Mds€ de marché adressable).

6.7.1.2 Traitement thermique de la matière : 443 M€ adressé et 887 M€ adressable en 2014

Le marché mondial des fours industriels (dans l'industrie au sens large et pas uniquement dans les applications céramiques ou du verre) est estimé à 8,7 milliards d'euros en 2014 selon une étude réalisée par National & VDMA Statistics (publiée par le SECOF, www.secof.org).

Selon la Société, la part du segment de marché des fours dédiés à la céramique est de 1,3 Mds€ en 2014 (dont 443 M€ adressé et 887 M€ adressable).
En effet, la Société a estimé que le chiffre d'affaire du Groupe Sacmi dans la partie céramique (798 M€ en 2014) était composé à environ un tiers de vente d'équipement dans la partie thermique (soit 266 M€). La Société a ensuite estimé la part de marché de Sacmi sur ce segment d'activité à environ 20% du marché total, ce dernier étant donc estimé à environ 1,3 Mds€. Sur ce marché de 1,3 Mds€, la Société estime que un tiers est adressé par Cerinnov (fours pour la céramique technique, les arts de la table et le sanitaire), soit 443 M€, et que deux tiers est adressable par Cerinnov (fours pour la terre cuite et le carrelage), soit 887 M€.

Compte tenu de l'essor prévu des céramiques techniques pour les années à venir (se reporter au chapitre 6.1.2.1 ci-après), la Société estime le taux de croissance annuel moyen sur le marché adressé de 12% et celui du marché adressable de 8% sur la période 2014-2020. Cela permet donc d'établir l'évolution suivante :

Evolution du marché adressé et adressable par Cerinnov des équipements de traitement thermique de la matière entre 2014 et 2020 (en M€)

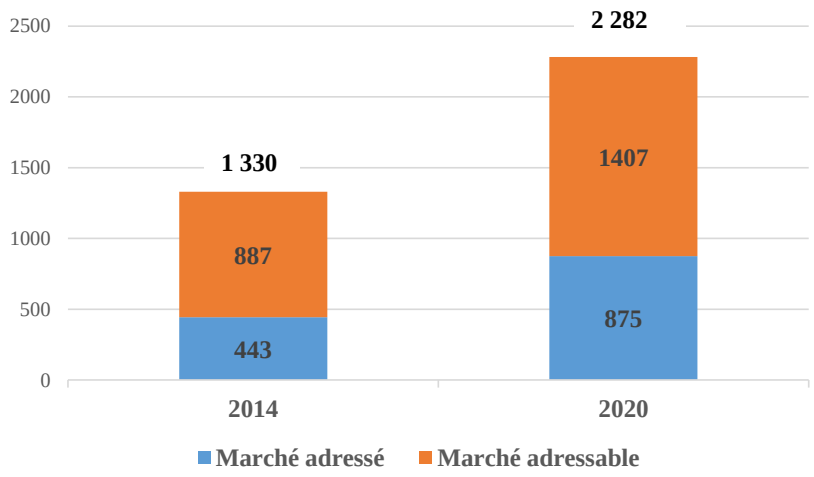

Source : Estimations société

Ainsi, le marché total de Cerinnov est estimé à 1,3 Mds€ en 2014 (dont 443 M€ de marché adressé et 887 M€ de marché adressable) et à 2,3 Mds€ en 2020 (dont 875 M€ de marché adressé et 1,4 Mds€ de marché adressable).

6.7.1.3 Procédés laser et décoration : un marché adressé de 3,3 Mds€ en 2014

Le marché du marquage laser adressé par le Groupe est celui des procédés laser 2D et non celui du procédé laser 3D, qui est celui utilisé notamment par Phenix Systems.

Ce marché du marquage laser 2D est divisé en trois parties :

- le procédé laser :
    - avec ajout de matière (marquage par frittage)
    - sans ajout de matière (marquage direct par oxydation, découpe…)
- la décoration

Etant donné qu'il n'existe pas d'étude de marché sur ce segment, la Société a procédé à une revue de chaque sous-segment de marché afin de déterminer la taille de chacun.

- Pour le procédé laser avec ajout de matière, le Groupe estime qu'il a une part de marché d'environ 0,1%. Avec un chiffre d'affaires sur ce sous-segment d'environ 650 K€, il adresse donc un marché d'environ 650 M€.
- Pour le procédé laser sans ajout de matière, le Groupe estime qu'il a une part de marché d'environ 0,1%. Avec un chiffre d'affaires sur ce sous-segment d'environ 300 K€, il adresse donc un marché d'environ 300 M€. Le seul concurrent coté est IPG Photonics, qui a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 636 M€, dont 95% sur la mise en forme de la matière, soit 604 M€. Le Groupe estime que la part de marché d'IPG Photonics est d'environ 30%. Ce segment représente donc un marché total d'environ 2,0 Mds€ en 2014, qui inclue 300 M€ de marché adressé par Cerinnov et 1,7 Mds€ de marché adressable par Cerinnov.
- Pour la décoration, le Groupe estime qu'il a une part de marché d'environ 0,1%. Avec un chiffre d'affaires sur ce sous-segment d'environ 650 K€, il adresse donc un marché d'environ 650 M€.

Ainsi, sur ce segment, en 2014, le marché adressé est d'environ 1,6 Md€ et le marché adressable est d'environ 1,7 Md€, soit un total de marché en 2014 de 3,3 Mds€. Avec un taux de croissance annuel moyen estimé à 10% par la Société, le marché est estimé pour 2020 à 2,3 Mds€ pour la partie adressée et à 3,0 Mds€ pour la partie adressable, soit un total de marché en 2020 de 5,9 Mds€.

Evolution du marché adressé et adressable par Cerinnov des équipements de procédés laser et décoration entre 2014 et 2020 (en M€)

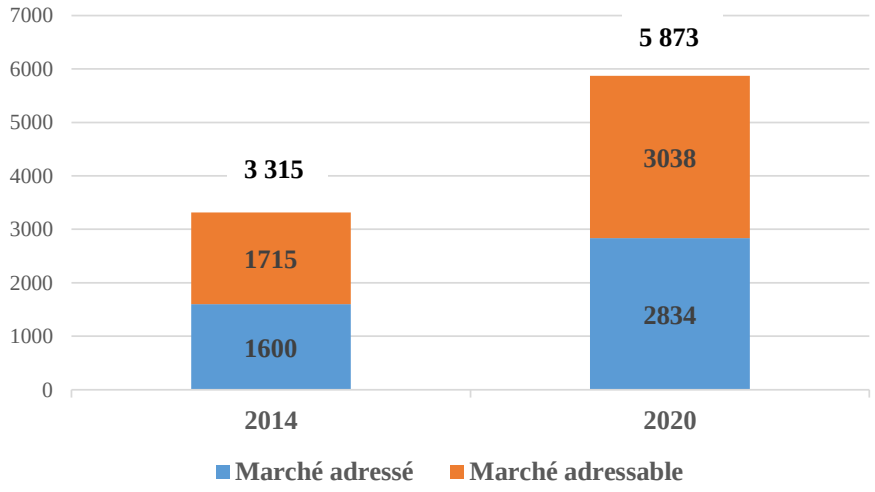

Source : Estimations société

6.7.1.4 Une stratégie de diversification des secteurs adressés

La diversification des secteurs adressés fait partie des axes clés de la stratégie du Groupe. La Société prévoit, grâce à l'extension de la gamme de produits et au développement de nouvelles technologies

au sein de son offre, d'adresser à partir de 2017 de nouveaux secteurs de débouché, tels que présentés ci-dessous.

		Robotique et numérisation avancée	Traitement thermique de la matière	Procédés laser et décoration
Secteurs grand public **BtoBtoC**	**Céramique traditionnelle**			
	Arts de la table			
	Sanitaire			
Secteurs professionnels **BtoB**	**Céramique technique**			
	Luxe			
	Médical			
	Aéronautique			
	Energie et transport			
	Défense			
	Métallurgie			

Secteurs déjà adressés Secteurs à adresser

6.7.2 De nombreux drivers permettent d'anticiper une forte croissance de ce marché

6.7.2.1 Une forte croissance de la robotisation de l'industrie

La 4ème révolution industrielle est un nouveau concept qui a vu le jour au début des années 2010 et consiste en quelque sorte à numériser et robotiser les usines (se reporter au chapitre 6.3.1 du présent Document de base). Cerinnov, qui dispose d'une offre particulièrement robotisée et innovante, est à même d'accompagner ses clients dans cette nouvelle révolution technologique qui place la robotisation et la numérisation au cœur de la chaîne de production.

Une étude du BCG, « The Rise of Robotics » montre des taux de croissance très élevés. En effet, ce marché des robots industriels (cette fois pris au sens plus large car il regroupe environ 1,2 millions de robots vendus en 2015, en soudage, assemblage, et manipulation du matériel, notamment dans le domaine de l'automobile) devrait passer de 11 milliards d'euros à 24,4 milliards d'euros en 2025, soit un taux de croissance annuel moyen d'environ 49%.

6.7.2.2 L'essor de la céramique technique

Grâce à leurs propriétés très particulières, les céramiques techniques sont considérées comme l'un des matériaux les plus efficaces de notre temps. Il existe différents matériaux céramiques, pour la plupart hautement spécialisés avec des propriétés mécaniques, électriques, thermiques et biochimiques uniques et une grande combinaison de propriétés. Ces caractéristiques spécifiques peuvent en outre être développées, optimisées et complétées pour une utilisation dans des applications techniques. Il est également possible de combiner différentes propriétés. Les composants réalisés à partir de matériaux céramiques sont de plus en plus la seule solution disponible pour des défis techniques qui ne peuvent être surmontés avec des matériaux conventionnels.

Les matériaux céramiques utilisés dans les applications techniques doivent satisfaire à des exigences extrêmement élevées en termes de propriétés. La diversité des propriétés va de la résistance à l'usure et à la chaleur, de la résistance à la température et à la corrosion en passant par la biocompatibilité et la compatibilité alimentaire. Ces multiples propriétés permettent d'utiliser les céramiques techniques dans une variété d'applications en industrie automobile, électronique, technologie médicale, énergie et environnement et en général ingénierie en équipement et génie mécanique.

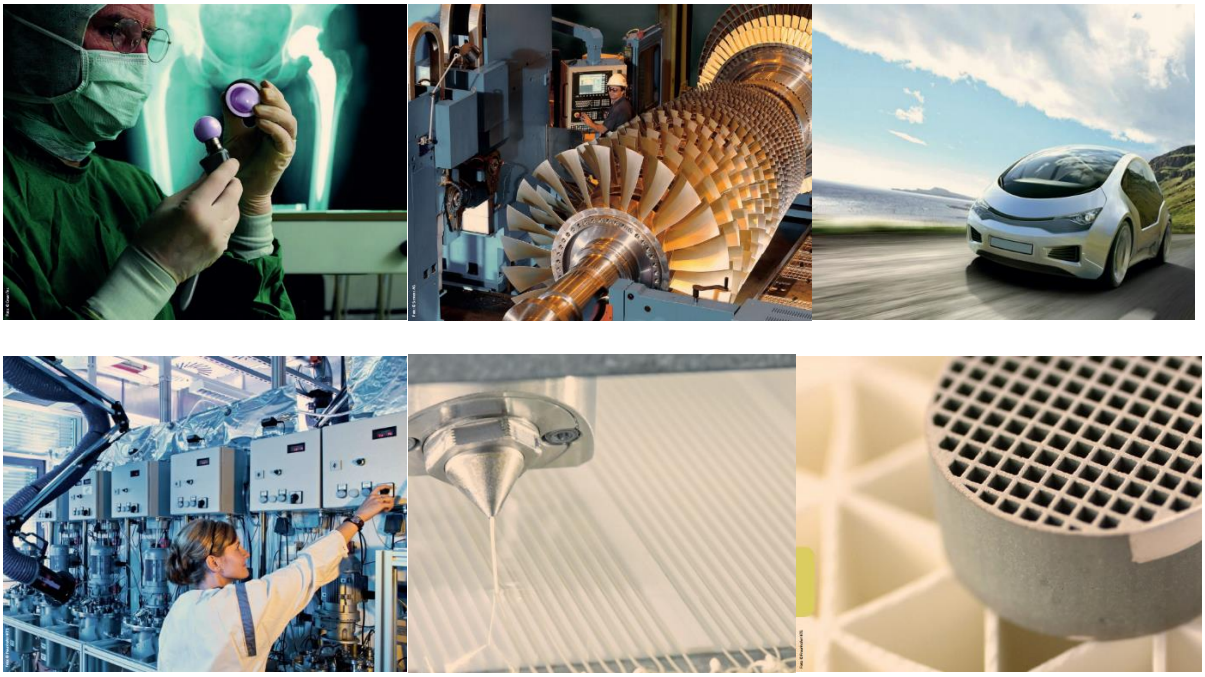

Des applications dans les secteurs du médical, de l'industrie lourde, de l'automobile, de la chimie, de l'électrotechnique, des technologies transverses

6.7.2.3 L'essor de la fabrication additive (ou impression 3D)

La fabrication additive ou impression 3D permet de produire rapidement des objets de formes complexes, unitaires et personnalisables, en réduisant les déchets. Le réel changement offert par les technologies de fabrication additive est la possibilité d'envoyer des données informatiques plutôt que des objets, en tout point de la planète, pour une production locale. Parallèlement à cette démocratisation des usages de l'impression 3D, la montée en gamme des imprimantes FA permet désormais de sortir du simple champ du prototypage pour entrer dans celui de la production.

Cerinnov, via son projet Cer-E-Factory, a pour objectif de développer une offre sur ce segment d'activité dans les années à venir (se reporter au paragraphe 6.3 du présent Document de base).

Le domaine de la fabrication additive représente un axe fort d'amélioration de la productivité de la filière céramique. En effet, la part de ce marché pour le secteur céramique croit rapidement : en 2014, les revenus générés mondialement par la fabrication additive pour le secteur céramique étaient estimés à 41 M$ et les experts estiment qu'ils atteindront 215 M$ en 2022 *(Source : 3D Printing Material, Technology, Application Market, A global Study (2014-2022, BIS Research).*

De manière plus large, en ce qui concerne le marché global de l'impression 3D (ou fabrication additive), que Cerinnov pourrait adresser à terme, il est estimé à 4,3 Mds$ en 2015 au niveau mondial, avec un taux de croissance annuel moyen de 14,4% entre 2014 et 2020, pour atteindre 8,4 Mds€ en 2020, selon Markets and Markets (source : www.marketsandmarkets.com/Market-Reports/3d-printing-market-1276.html).

6.7.2.4 La céramique traditionnelle : des facteurs structurels et conjoncturels favorables

Dans le secteur des arts de la table, Cerinnov estime bénéficier de plusieurs facteurs structurels favorables à la demande :

- L'essor du « fait maison » : cela soutient l'achat de produits d'arts de la table plus nombreux et plus sophistiqués ;

- La montée en gamme des produits : les particuliers comme les professionnels sont soucieux de disposer de produits de qualité ;
- La vocation décorative : l'achat de vaisselle et d'ustensiles de cuisine dépasse souvent le simple besoin fonctionnel du produit.

Par ailleurs, il existe des facteurs conjoncturels, qui concernent tout d'abord les pays traditionnellement consommateurs et déjà équipés en unités de fabrication. Deux phénomènes se présentent actuellement : la nécessité de moderniser les usines pour les rendre plus productives en passant par la robotisation et la numérisation, ainsi qu'un début de relocalisation de la production dans le pays d'origine, la main d'œuvre nécessaire étant plus limitée et la qualité des produits meilleure. C'est le cas de demandes d'usines complètes dans des pays d'Europe comme le Portugal ou le Royaume Uni.
Ces facteurs conjoncturels concernent également les nouveaux pays qui démarrent dans la production de céramique et qui veulent s'équiper de machines modernes. Selon la Société, il s'agit notamment du Mexique, de la Chine et de la Thaïlande. En effet, le Groupe est fréquemment sollicité par des industriels de ces pays.

6.7.3 Un positionnement unique d'acteur global de l'ensemble de la chaîne de valeur

Le marché adressé par le Groupe est un marché sur lequel les acteurs sont souvent établis depuis de longues années, internationalisés, et qui proposent des équipements plutôt automatisés mais rarement robotisés. Le positionnement fort du groupe Cerinnov sur la robotisation, mais aussi sur l'innovation, devraient donc lui permettre de pouvoir gagner des parts de marché, au sein d'un univers où les industriels vont peu à peu moderniser leurs équipements pour se tourner vers l'industrie 4.0.

Le schéma ci-dessous représente le positionnement des acteurs sur les différents segments de marché. Le Groupe Cerinnov estime qu'il est le seul présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Sociétés	Robotique et numérisation avancée	Traitement thermique de la matière	Procédés laser et décoration		
			Procédés laser		Décoration
			Par ajout de matière	Sans ajout de matière	
Cerinnov	✓	✓	✓	✓	✓
SACMI (Ita.)	✓	✓			✓
Dorst (All.), Lippert (All.), Gaiotto (Ita.), Setec Group (Ita.)	✓				
Nutec Bickley (Mex.), Riedhammer (All.), Harrop Industries (USA), Grün (Rep. Tch.), Ceramifor (Por.)		✓			
IPG Photonics (USA), Rofin (All.), Coherent (All.)				✓	
Automator (Ita.), Data M Engineering (All.)				✓	✓

Source : Estimations société
Note : Sur le segment du procédé laser par ajout de matière, la société Mobil-Mark peut en réaliser mais sans fournir la poudre et pas pour des volumes de type industriels, elle n'a donc pas été retenue sur ce segment sur lequel Cerinnov est le seul à proposer une offre industrielle et avec la poudre.

Les domaines d'intervention des concurrents cités sont précisés ci-dessous :

Robotique et numérisation avancée

- Dorst Technologies (Allemagne, non coté) : Equipements et systèmes complets de production pour la manufacture de céramique, carbure et poudre de produits métallurgiques. Spécialisés sur la préparation matérielle (façonnage), la mise en forme et l'automatisation/la numérisation.
- Lippert (Allemagne, non coté) : Equipements pour l'industrie céramique (arts de la table, sanitaire, design d'intérieur, céramique technique, réfractaires).
- Gaiotto (Italie, non coté) : Usines fortement automatisées et robotisées de vitrage et de peinture. Le Groupe opère dans les secteurs de la céramique, du plastique et de l'industrie en général.
- Setec Group (Italie, non coté) : Usines pour l'industrie céramique.

Traitement thermique de la matière

- Nutec Bickley (Mexique, non coté) : fours industriels innovants pour les industriels, notamment dans le secteur de la céramique.
- Riedhammer (Allemagne, filiale de Sacmi, non coté) : fours industriels essentiellement pour la céramique technique et industrielle (également pour l'acier).
- Harrop Industries (Etats-Unis, non coté) : Fours pour les industriels de la céramique.
- Grün (République Tchèque, non coté) : Fours pour les industriels de la céramique.
- Ceramifor (Portugal, non coté) : Fours pour les industriels de la céramique et du traitement thermique.

Laser et décoration

- IPG Photonics (Etats-Unis, coté) : Spécialiste de l'usinage laser (découpe, poinçonnage, soudage…), essentiellement pour le traitement de la matière.
- Rofin (Allemagne, non coté) : Spécialiste de l'usinage laser (découpe, soudage, marquage, perforation, perçage, structuration, traitement de surface).
- Coherent (Allemagne, coté) : Spécialiste de l'usinage laser (marquage, découpe, traçage). Coherent a annoncé en mars 2016 être entré en négociation pour réaliser l'acquisition de Rofin (pour un montant estimé à environ 942 M$).
- Automator (Italie, non coté) : Spécialiste du marquage, à la fois par le laser et par d'autres technologies (gravure, presse, chauffe, etc).
- Data M. Engineering (Allemagne, non coté) : Spécialiste de la décoration sur support céramique (découpe mécanique, impression, etc).

Multi-spécialistes

- Sacmi (Italie, non coté) : Machines-outils et chaînes de production clé en main dans le domaine de la céramique. Est également présent sur d'autres secteurs que la céramique (packaging, agroalimentaire, automatisation, transport et logistique). Son chiffre d'affaire consolidé est de 1,2 Mds€ en 2014, et de 798 M€ pour la partie céramique.

Le concurrent le plus proche de Cerinnov en termes d'offre est l'italien Sacmi, qui propose également des chaînes de production clé en main. Ce groupe de taille importante est présent sur les deux premiers segments, mais ne propose pas de procédés laser.
De plus, Cerinnov fait preuve de flexibilité et de réactivité en ayant la capacité à répondre à des exigences « non standard » de ses clients.

Les seuls chiffres d'affaires disponibles sont ceux de Sacmi (798 M€ en 2014 sur la partie céramique), IPG Photonics (605 M€ en 2014, société cotée) et Coherent (662 M€ en 2014, société cotée). En dehors de ceux-ci qui sont les concurrents du Groupe dont les tailles sont les plus importantes, la Société estime que le chiffre d'affaires moyen de ses autres concurrents, sur le segment de la céramique, est plus limité et se situe autour de 10 à 50 M€ pour la plupart.

7 ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent Document de base, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :

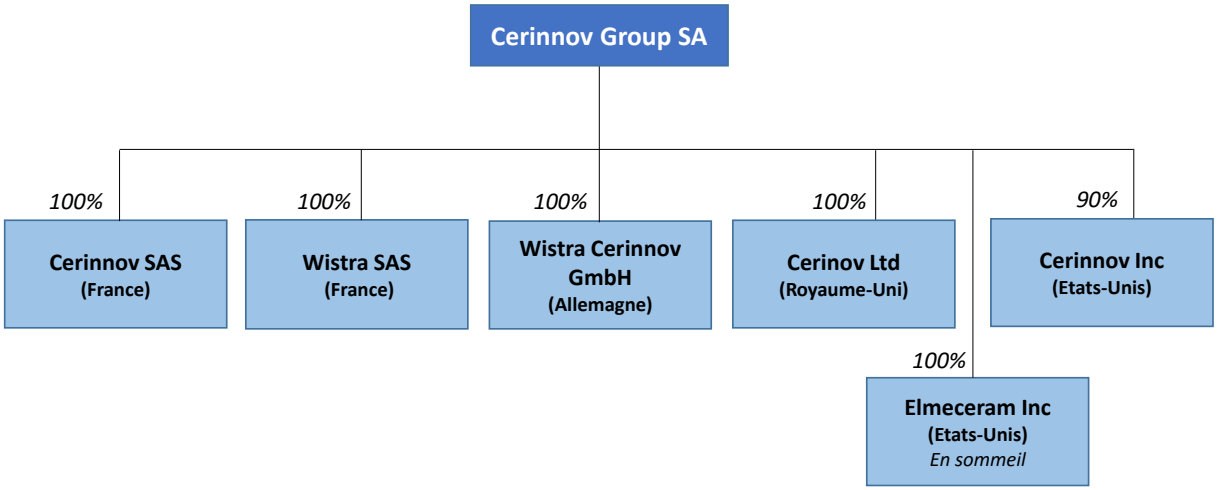

Notes :
Le détenteur des 10% du capital de Cerinnov Inc. est le dirigeant de cette filiale, Vincent Stempfer (il n'existe pas de pacte d'actionnaires concernant Cerinnov Inc.)
Pour l'ensemble des filiales, la détention en doits de vote est similaire à la détention en capital présentée dans le schéma ci-dessus.
Il existe également une filiale en sommeil, Elmeceram Inc, basée aux Etats-Unis, qui faisait partie de l'ensemble de sociétés achetées en 2008 par le Groupe. Cette société est enregistrée dans l'Ohio. Son transfert vers un autre Etat (comme le Colorado où devait être installée par commodité la nouvelle structure américaine) ou sa mise en liquidation aurait eu un coût plus important que le fait de laisser cette filiale en sommeil. C'est pourquoi les dirigeants de Cerinnov Group ont retenu cette option.

7.2 SOCIETES DU GROUPE

A ce jour, le Groupe comprend la société mère Cerinnov Group SA, et ses 5 filiales. Toutes les sociétés sont détenues à 100%, à l'exception de la filiale Cerinnov Inc aux Etats-Unis détenue à 90%.

La Société mère Cerinnov Group SA est située à Limoges, 2 rue Columbia – Parc d'Ester – 87000. Elle porte toutes les activités liées à la Recherche et au Développement.

Les 5 filiales sont présentées ci-dessous :

- **Deux filiales ont également leur siège social à Limoges, 2 rue Columbia – Parc d'Ester**

Cerinnov SAS : cette société conçoit, fabrique et commercialise des machines destinées aux industriels de la céramique et du verre. Elle existe depuis 1994 et faisait partie du groupe de sociétés rachetées avec l'enseigne Elmeceram par le Groupe en 2008 ;

Wistra SAS : spécialisée dans la conception et la fabrication des fours industriels, Wistra a été créée en 2013 suite au rachat d'actifs, dont le nom Wistra, au groupe allemand du même nom ;

- **Trois filiales situées hors de France**

Cerinov UK, Unit 2 Dewsbury Road, Stoke on Trent – ST4 2TE – Royaume Uni, est dédiée à la commercialisation et aux opérations de service après-vente au Royaume Uni. Elle existe depuis 1994 et faisait partie du groupe de sociétés rachetées avec l'enseigne Elmeceram par le Groupe en 2008 ;

Wistra Cerinnov GmbH, Wilhelm Mauser Strasse 41-43 – 50827 Köln – Allemagne, est dédiée à la commercialisation et aux opérations de service après-vente en Allemagne. Elle a été créée en 2013 ;

Cerinnov Inc., 720 Corporate Circle Suites N-O Golden, CO 80401 – Etats-Unis, est enregistrée depuis octobre 2013 dans l'état du Delaware aux Etats-Unis et développe les activités de fabrication et de commercialisation de machines pour les industriels de la céramique et du verre aux Etats-Unis, au Mexique et au Canada.

Les principaux chiffres issus des comptes sociaux de ces entités au titre du dernier exercice clos sont les suivants :

En K€ au 31 décembre 2015	Capitaux propres (dont capital social)	Chiffre d'affaires	Résultat net	Effectifs
Cerinnov	1 381	4 756	39	38
Wistra	41	2 892	97	15
Cerinov UK	(128)	92	(3)	2
Wistra Cerinnov GmbH	(175)	746	71	4
Cerinnov Inc	92	1 070	46	3

Direction des filiales

Arnaud Hory est dirigeant des filiales Cerinnov France, Wistra France et Cerinov UK. La filiale Wistra Allemagne est co-dirigée par Arnaud Hory et Claude Schneider, et la filiale Cerinnov Inc est dirigée par Vincent Stempfer.

Organisation économique des entités

	Gestion du Groupe	R&D	Robotique et numérisation avancée	Traitement thermique de la matière	Procédés laser et décoration	SAV
Cerinnov Group	✓	✓				
Cerinnov			✓		✓	✓
Wistra				✓		✓
Cerinov UK						✓
Wistra Cerinnov GmbH			✓	✓	✓	✓
Cerinnov Inc			✓	✓	✓	✓

Les filiales ne détiennent pas d'actifs économiques stratégiques.

7.3 PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE

A la date du présent Document de base, les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe sont relatifs aux conventions suivantes (se reporter également au paragraphe 19.2 du présent Document de base où est inséré le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015) :

- **Convention de sous location**

La Société loue les locaux occupés par les sociétés françaises du Groupe dans le cadre d'un bail commercial auprès de la SCI IMMO ESTER appartenant aux dirigeants (se reporter aux paragraphes 14.2 et 19.2). Elle sous-loue ces locaux à chacune de ses deux filiales françaises. Cette mise à disposition de locaux fait l'objet de facturation de loyer. Cette refacturation s'élève respectivement à 132 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et 202 K€ au 31 décembre 2015.

- **Convention de prestations de services**

Cerinnov Group a conclu le 20 septembre 2013 une convention dont l'objet est la réalisation des prestations de direction générale, du développement et de la stratégie du Groupe, ainsi que la direction des fonctions administrative, financière et des achats du Groupe. La base de refacturation correspond aux rémunérations (y compris les charges) du personnel concerné par ces prestations de la société Cerinnov Group, majorée d'une marge de gestion, réparties au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque filiale.
Le montant total ainsi facturé par la Société au titre de cette convention pour l'exercice 2015 s'est élevé à 579 K€.

- **Convention de refacturation et sous-traitance**

Les sociétés du Groupe opèrent entre elles une spécialisation technique selon laquelle elles peuvent fabriquer en sous-traitance pour une autre société du Groupe, chacune pouvant être sous-traitant ou donneur d'ordre selon le cas et ont signé ensemble une convention le 20 septembre 2013 qui précise les conditions d'intervention entre elles. La convention prévoit notamment que le sous-traitant s'engage à fabriquer les équipements vendus par le donneur d'ordre mais celui-ci peut se libérer de cette obligation en cas de non compétitivité du sous-traitant ou d'incompatibilité de planning et que le prix de cession par le sous-traitant est fixé par le donneur d'ordre, mais que celui-ci peut refuser la fabrication à ce prix.

- **Convention de gestion de trésorerie**

Dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie établie le 20 septembre 2013, Cerinnov Group gère la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe (hors Cerinnov Inc.) pour une durée indéterminée en appliquant un taux d'intérêt identique qu'il s'agisse de prêts ou d'emprunts et dans le respect des intérêts déductibles fiscalement. Le taux appliqué est de Euribor 3 mois + 1%. Les intérêts sont payables annuellement) terme échu sur la base d'intérêts débiteurs et/ou créditeurs établis par la Société.

- **Convention d'intégration fiscale**

Dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale, la société Cerinnov Group, tête du groupe intègre ses filiales françaises, Cerinnov et Wistra. Le cas échéant, le transfert de déficits fait l'objet de réallocation aux filiales.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, ET EQUIPEMENTS

8.1 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1.1 Propriétés immobilières louées

- **Locaux situés en France**

En France, les installations du Groupe sont situées à Limoges (87000) au 2 rue Columbia, sur deux bâtiments tels que présentés ci-dessous (sur l'utilisation de ces installations se reporter au paragraphe 6.4.3 du présent Document de base).
Le premier est d'une superficie de 3020m² et le deuxième, qui correspond à une extension réalisée en 2014, est d'une superficie de 1500m². Ces bâtiments sont constitués d'un rez-de chaussée (ateliers essentiellement, et également bureaux) et d'un étage (bureaux).
Cet ensemble de bâtiments regroupe les 3 sociétés françaises du Groupe : Cerinnov Group, Cerinnov et Wistra.

Ces bâtiments sont actuellement loués par la SCI Immo Ester à Cerinnov Group qui sous-loue une partie des locaux à ses filiales Cerinnov et Wistra.

L'occupation des bâtiments est répartie comme suit entre les 3 sociétés :

- Cerinnov Group occupe 847m² (soit 18,75% du total, par de la R&D essentiellement)
- Cerinnov occupe 2145m² (soit 47,46% du total, par des ateliers essentiellement)
- Wistra occupe 1528m² (soit 33,80% du total, par des ateliers essentiellement)

Le montant total du loyer annuel est de 248 K€. Les montants correspondants à la sous-location qui sont refacturés s'élèvent à 202 K€ et se répartissent de la manière suivante :
- 118 K€ pour Cerinnov, soit 47,46% du loyer
- 84 K€ pour Wistra, soit 33,80% du loyer

Le solde de la charge de loyer restant à Cerinnov Group est de 46 K€.

Attestation de valeur locative

La SCI Immo Ester est contrôlée par Arnaud HORY et Céline HORY, dirigeants du Groupe et principaux actionnaires de Cerinnov Group.

Au regard de la situation de conflit d'intérêt potentiel que ces conventions présentent pour M. Arnaud HORY et Mme Céline HORY, un tiers indépendant a été consulté : il a conclu que la valeur locative des différents sites concernés par ces locations en conformité avec les loyers pratiqués sur des biens comparables (se reporter au chapitre 23).

- **Locaux situés à l'étranger**

Locaux aux Etats-Unis (à Denver, Colorado)

Bâtiment de 743m² composé de bureaux (176m²) et d'ateliers de production (567m²). Il est situé au 720 Corporate Circle, Suites N-O, Golden, Colorado 80401.
Il est loué par Denver Corporate Center I, LLC (société n'ayant aucun lien avec les dirigeants de la Société) à Cerinnov Inc. Ce bail, qui a commencé le 13 décembre 2013 est d'une durée de 3 ans.
Le montant du loyer mensuel est de :
- Sur la période du 1er janvier 2014 au 31 octobre 2015 : 5180$ (2666,67 $ de loyer + charges additionnelles)

- Sur la période du 1er novembre 2015 au 31 décembre 2016 : 7740 $ (5333,33 $ de loyer + charges additionnelles)

Locaux en Allemagne (à Cologne)

Bâtiment de 255m² composé de locaux de stockage (178m²) et de bureaux (77m²). Il est situé à Wilhelm-Mauser-Str. 41-43, Büro und Halle 1a EG, 50827 Cologne.
Il est loué par HFI Liver Vermögensverwaltungs GbR (SCI n'ayant aucun lien avec les dirigeants de la Société) à Wistra Cerinnov GmbH. Ce bail, qui a commencé le 1er octobre 2013 est d'une durée illimitée (sachant qu'il peut s'arrêter sur demande moyennant un préavis de 3 mois).

Le montant du loyer mensuel est de 2124,15 €.

Locaux au Royaume-Uni (à Stoke on Trent, Angleterre)

Bâtiment de 109m² composé de locaux de stockage et de bureaux. Il est situé à 12 Dewsbury Road Fenton, Stoke on Trent, Straffordshire, ST4, 2TE.
Il est loué par Seddon Estates Ltd (SCI n'ayant aucun lien avec les dirigeants de la Société) à Cerinov Ltd. Ce bail, qui a commencé début 2008 est d'une durée de 10 ans (sachant qu'il peut s'arrêter sur demande moyennant un préavis de 3 mois).

Le montant du loyer est de 1655 £ par trimestre.

8.1.2 Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites à la note 6 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de base.
Il est prévu que le bâtiment détenu par la Société et loué dans le cadre d'un bail commercial à une société extérieure au Groupe pour un loyer annuel de 42,3 K€ soit cédé à la SCI familiale IMMO ESTER (société civile immatriculée au RCS de Limoges sous le numéro 528 029 135) dont le capital est détenu par M. Arnaud HORY et Mme Céline HORY. Cette opération constituant une convention réglementée au sens des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, sa conclusion devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société qui sera réuni prochainement. Dans ce cadre, la Société a fait une demande d'un avis de valeur par un tiers indépendant qui conclut à la conformité du prix de cession envisagé.

8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis selon les principes comptables généralement admis en France pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 tels qu'insérés au chapitre 20 du présent Document de base.

Le Groupe a établi pour la première fois des comptes consolidés qui ont été audités (pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014).
Le chiffre d'affaires résultant des activités du Groupe est reconnu à la livraison des machines et des consommables vendus et à la réalisation des services rendus pour le service après-vente. L'activité du Groupe s'orientant progressivement vers l'offre au client d'un ensemble de machines jusqu'à la chaîne de production il a opté pour la méthode de comptabilisation à l'avancement (proportionnellement à l'avancement des travaux constatés, pour les travaux liés à des contrats long terme réalisés sur au moins deux exercices et de montant supérieur à 150K€).

9.1 PRESENTATION GENERALE

Le groupe Cerinnov est un spécialiste de l'ingénierie et de la réalisation d'équipements de production innovants et robotisés pour les industries de la céramique et du verre. Il conçoit, fabrique et commercialise toute la gamme des équipements qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des chaînes de production depuis le façonnage, la cuisson, l'émaillage, le marquage laser et la décoration. Le Groupe produit et vend aussi des consommables indispensables à l'utilisation des machines par les clients tels que l'outillage, les moules, les poudres, etc. et assure le service après-vente.

La commercialisation de l'offre bénéficie pour sa part d'un fort ancrage international avec 69% du chiffre d'affaires réalisé hors de France en 2015 et 66% en 2014. Les produits sont vendus à travers le monde et plus particulièrement en Europe (cette zone ayant représenté 73% du chiffre d'affaires 2015 et 79% du chiffre d'affaires 2014) ainsi que sur le continent américain (Etats-Unis essentiellement jusqu'à présent) et en Asie.

9.2 PRINCIPAUX FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES RESULTATS DU GROUPE

Au regard du stade de développement du Groupe, les principaux facteurs ayant une incidence sur son activité et ses résultats sont :

- l'ampleur des programmes de R&D ainsi que le respect de leur calendrier d'avancement (se reporter aux paragraphes 6.3 et 11 du présent Document de base) ;
- les orientations commerciales fixées pour chaque exercice (valorisation de comptes clients existants et/ou conquête de nouvelles références) ainsi que l'ampleur du dispositif commercial mis en place (se reporter au paragraphe 6.5.4 du présent Document de base) ;
- les moyens alloués à l'exécution des contrats signés (se reporter au paragraphe 6.4.3 du présent Document de base) ;
- le bénéfice de dispositifs fiscaux incitatifs de type crédit impôt recherche dont la Société bénéficie depuis sa création (se reporter au paragraphe 10.1.2.1 du présent Document de base) ;
- l'obtention de subventions et avances remboursables dans le cadre de ses programmes de R&D et de développement à l'international
- l'obtention de financements à des conditions attractives (prêts à taux zéro, emprunts…) – (se reporter aux paragraphes 10.1.1 et 10.1.2.2 du présent Document de base) ;
- les efforts nécessaires en termes de structuration des fonctions supports (RH, administration, finances, etc.). Se reporter au paragraphe 6.6 du présent Document de base.

Il est précisé que la Société a opté pour la comptabilisation de ses frais de recherche et développement en immobilisations incorporelles dès lors que tous les critères d'activation étaient remplis. A défaut, la part des dépenses de R&D concernées demeurent comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

9.3 COMMENTAIRES SUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES

Les agrégats clés dégagés au cours de la période présentée sont les suivants :

En K€	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires	**9 793**	**9 080**	*7,9%*
Autres produits d'exploitation	924	650	*42,2%*
Marge brute (1)	**5 261**	**4 179**	*25,9%*
EBITDA (2)	**1 145**	**-65**	*n/a*
Résultat d'exploitaion	**702**	**-230**	*n/a*
Résultat net (part du Groupe)	**660**	**-456**	*n/a*

(1) La marge brute se définit telle que: chiffre d'affaires - achats consommés.

(2) L'EBITDA se définit tel que : résultat d'exploitation + dotation nette aux amortissements et provisions.

En K€	*2015*	*2014*	*Variation*
Chiffre d'affaires	*9 793*	*9 080*	*7,9%*
Achats consommés	*-4532*	*-4901*	*-7,5%*
Marge brute	***5261***	***4179***	***25,9%***

En K€	*2015*	*2014*	*Variation*
Résultat d'exploitation	*702*	*-230*	*n/a*
Dotations nettes aux amort. et provisions	*-442*	*-165*	*167,9%*
EBITDA	***1145***	***-65***	***n/a***

9.3.1 Formation du résultat d'exploitation

La décomposition du chiffre d'affaires par nature de revenus fait ressortir d'une part le poids des équipements sur 3 segments d'activité tels que présentés dans le chapitre 6.2 du présent Document de base (robotique et numérisation avancée, traitement thermique de la matière et procédés laser et décoration, et d'autre part celui du service après-vente, des consommables et autres).

Etant donné la diversité des débouchés des produits du Groupe, le chiffre d'affaires du Groupe peut aussi être présenté par secteurs de débouchés adressés tels que les arts de la table, la céramique technique, la céramique sanitaire, la métallurgie, l'aéronautique, le luxe.

Enfin, l'activité du Groupe, dont la commercialisation est fortement internationalisée, est menée dans cinq zones géographiques (Europe, Amériques, Asie, Afrique et Moyen-Orient). L'analyse ci-après de l'évolution du chiffre d'affaires repose sur cette analyse géographique.

Au cours de la période présentée, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a progressé de 7,9%, passant de 9 080 K€ à 9 793 K€.

9.3.1.1 Chiffres d'affaires et autres produits d'exploitation

Chiffre d'affaires

- **Répartition du chiffre d'affaires par modèle économique de ventes**

Afin de permettre une analyse plus fine de l'évolution de l'activité du Groupe, le tableau ci-dessous détaille la répartition du chiffre d'affaires par modèle économique de ventes :

CA par nature de revenus	2015		2014		Variation	
	En K€	*En %*	En K€	*En %*	en K€	en %
Robotique et numérisation avancée	3 489	*36%*	4 287	*47%*	*(798)*	*-19%*
Traitement thermique de la matière	2 702	*28%*	1 223	*13%*	*1 479*	*121%*
Procédés laser et décoration	1 709	*17%*	1 376	*15%*	*333*	*24%*
Service après-vente	726	*7%*	767	*8%*	*(41)*	*-5%*
Consommables	1 021	*10%*	1 206	*13%*	*(185)*	*-15%*
Autres*	147	*2%*	220	*2%*	*(73)*	*-33%*
Total Chiffres d'affaires	**9 793**	***100%***	**9 080**	***100%***	**715**	**7,9%**

** dont 42,3 K€ de location de l'immeuble détenu par CERINNOV GROUP et loué à une société extérieure au Groupe (se reporter au paragraphe 8.1.2).*

Cette répartition permet de mettre en avant les évolutions par segment d'activité :

- Le segment du traitement thermique de la matière est en très forte croissance entre les deux exercices, de 121%, passant de 1 223 K€ à 2 702 K€. Cela s'explique par :
  - La montée en puissance des ventes Wistra Allemagne (de 223 K€ entre les deux exercices notamment avec un client américain), la création de la structure en Allemagne datant seulement de mi 2013 suite aux rachats d'actifs au groupe Wistra ;
  - L'augmentation des ventes de Wistra France (de 890 K€ entre les deux exercices) : suite au rachat par le Groupe des actifs de cette société en juillet 2013, le Groupe a développé l'action commerciale auprès des clients dans le domaine du traitement thermique de la matière. De plus, des actions de maintenance préventive et des chantiers d'été ont été réalisés à partir de 2015 et ont conduit à la rénovation de 9 fours pour les clients, générant de l'ordre de 400 K€ de chiffre d'affaires ;
- Le segment de la robotique et numérisation avancée est quant à lui en baisse de 19%, passant de 4 287 K€ à 3 489 K€. Cela s'explique par une année 2014 particulièrement active en termes de ventes sur ce segment, avec principalement la vente de deux chaînes de production clé en main :
  - La première de 1,1 M€ pour un client en France,
  - La seconde de 1,9 M€ pour un client au Portugal ;
- Le segment des procédés laser et décoration est quant à lui en croissance de 24% entre les deux exercices, grâce notamment à des commandes significatives pour des clients indonésien (pour 490 K€) et américain (pour 356 K€). Ce dernier devrait continuer à représenter des ventes significatives pour le Groupe dans les années à venir compte tenu de ses besoins à moyen terme.

Le service après-vente a légèrement diminué entre les deux exercices (de 5%) et représente 7% du chiffre d'affaires du Groupe en 2015. Cette part est relativement faible d'une part car le Groupe n'a

pas placé le SAV au cœur de son développement sur ces deux derniers exercices et d'autre part car les clients préfèrent réaliser leur SAV localement, et la plupart d'entre eux sont à l'étranger. Cependant, Cerinnov compte développer le SAV à l'étranger dans les années à venir, à travers des représentants dédiés implantés sur place, au cas par cas selon les opportunités. C'est notamment déjà le cas en Thaïlande, où un représentant SAV est implanté et couvre la zone Asie.

Les consommables ont diminué de 15% entre les deux exercices. L'évolution de ce poste n'est en effet pas corrélée à l'évolution des ventes de machines, mais elle est plutôt liée à l'utilisation faite des machines par les clients, à leurs nouveaux besoins, etc. Il est donc difficile pour la Société d'expliquer ou d'estimer les tendances de ce poste, qui varie de manière assez aléatoire. Cependant, à moyen terme, l'augmentation des ventes de machines devrait mécaniquement entraîner une hausse des ventes de consommables.

La part de chiffre d'affaires correspondant à la vente de chaînes de production clé en main s'est élevée à 971 K€ sur 2015 et à 2 967 K€ sur 2014.

- **Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique**

CA par zone géographique	2015		2014		Variation	
	En K€	*En %*	En K€	*En %*	en K€	en %
Europe	7 135	*73%*	7 216	*79%*	*(81)*	*-1%*
dont France	*3 061*	*31%*	*3 050*	*34%*	*11*	*0%*
Amériques	1 625	*17%*	653	*7%*	*972*	*149%*
Asie	976	*10%*	1 013	*11%*	*(37)*	*-4%*
Afrique	37	*0%*	69	*1%*	*(32)*	*-46%*
Moyen-Orient	22	*0%*	128	*1%*	*(106)*	*-83%*
Total chiffres d'affaires	**9 793**	***100%***	**9 080**	***100%***	**716**	**7,9%**

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique montre que la part des ventes en France tend à diminuer légèrement, passant entre 2014 et 2015 de 34% à 31%. Cette tendance est structurelle selon la Société et devrait se poursuivre dans les années à venir, en lien avec l'augmentation de l'internationalisation du Groupe[7].

Sur la période historique présentée, la tendance principale de l'évolution de la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la forte croissance de la zone Amériques, qui entame sa phase de forte croissance. En effet, elle passe de 653 K€ à 1 625 K€ soit une augmentation de 149%, passant ainsi d'une part relative de 7% à 17%. Cela s'explique essentiellement d'une part par l'augmentation du chiffre d'affaires de la filiale américaine réalisé aux Etats-Unis (de 597 K€), créée fin 2013 et qui commence tout juste son développement, et d'autre part par une augmentation des ventes facturées par la filiale Wistra GmbH et réalisées aux Etats-Unis (de 539 K€) notamment à un client allemand qui opère sur la zone Amériques. Les autres zones ont par conséquent toutes une part relative en baisse entre les deux exercices.

Le chiffre d'affaires de la zone Europe est quasi-stable (-1%) entre les deux exercices. Selon la Société, plusieurs pays de cette zone (comme notamment la France) ont du retard dans la robotisation de leurs usines (par rapport au Mexique notamment), ce qui devrait changer dans les années à venir.

[7] *Le chiffre d'affaires total de filiale américaine passe de 578 K$ en 2014 à 1188 K$ en 2015 (+106%), et celui de la filiale allemande passe de 409 K€ en 2014 à 693 K€ en 2015 (+69%).*

De plus, certaines commandes significatives signées en fin d'année 2015 entraîneront essentiellement du chiffre d'affaires sur l'exercice 2016.

Les zones Asie, Afrique et Moyen-Orient, qui présentent un relatif retrait entre les deux exercices (de 175K€), présentent des variations aléatoires compte tenu du fait qu'il s'agit de marchés encore récemment adressés par le Groupe.

- **Répartition du chiffre d'affaires par secteur de débouché**

CA par secteurs d'activité	2015		2014		Variation	
	En K€	*En %*	En K€	*En %*	en K€	en %
Arts de la table	4 900	*50%*	6 103	*67%*	*(1 203)*	*-20%*
Céramique technique	2 835	*29%*	1 467	*16%*	*1 368*	*93%*
Céramique sanitaire	651	*7%*	903	*10%*	*(252)*	*-28%*
Métallurgie	116	*1%*	8	*0%*	*108*	*1350%*
Aéronautique	340	*3%*	78	*1%*	*262*	*336%*
Luxe	181	*2%*	42	*0%*	*139*	*331%*
Autres	771	*8%*	478	*5%*	*293*	*61%*
Total Chiffres d'affaires	**9 793**	***100%***	**9 080**	***100%***	**715**	**7,9%**

La répartition du chiffre d'affaires par secteur de débouché reflète plusieurs tendances :

- une tendance structurelle à la diminution de la part relative des arts de la table, qui passe entre 2014 et 2015 de 67% à 50%. En effet, le développement de l'utilisation des céramiques techniques et des secteurs de type métallurgie ou aérospatial s'est fait au détriment du secteur des arts de la table entre 2014 et 2015. Cependant, la Société estime que ce taux d'environ 50% du chiffre d'affaires pour les arts de la table devrait se stabiliser dans les années à venir.
- une tendance structurelle à l'augmentation des autres secteurs, poussés par un marché croissant (se reporter au chapitre 6.7 du présent Document de base) :
    - La céramique technique augmente de 93%
    - La métallurgie augmente de 1350%
    - L'aéronautique augmente de 336%
    - Le luxe augmente de 331%.

La diminution sur l'exercice 2015 du secteur de la céramique sanitaire, passant de 10% à 7% du chiffre d'affaires total, est liée à une légère baisse des ventes pour quelques clients, mais cette tendance n'est pas structurelle selon la Société. En effet, le Groupe a de fortes ambitions sur ce secteur pour les années à venir et mène actuellement des travaux de R&D dans ce domaine. Sur cet exercice les ventes dans la céramique sanitaire concernent essentiellement le segment procédés laser et décoration.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 924 K€ au 31 décembre 2015 contre 650 K€ au 31 décembre 2014 en hausse de 42,2%.

Autres produits d'exploitation	2015		2014		Variation	
	En K€	*En %*	En K€	*En %*	en K€	en %
Production stockée	38	*4%*	(448)	*-69%*	*486*	*-108%*
Subvention d'exploitation - CIR	507	*55%*	559	*86%*	*(52)*	*-9%*
Subvention d'exploitation - Autre	321	*35%*	303	*47%*	*18*	*6%*
Transfert de charges	35	*4%*	38	*6%*	*(3)*	*-8%*
Autres produits d'exploitation	23	*2%*	197	*30%*	*(174)*	*-88%*
Total autres produits d'exploitation	**924**	***100%***	**650**	***100%***	***274***	**42,2%**

Cette hausse est pour l'essentiel imputable à la production stockée, qui passe de -448 K€ à 38 K€, soit une augmentation de 486 K€ entre les deux exercices. Le chiffre de 2014, exceptionnellement bas, était essentiellement lié à un niveau plus bas d'encours à fin 2014 par rapport à fin 2013 (de 227 K€ à fin 2014 contre 502 K€ à fin 2013, qui est un niveau plus normatif). Pour 2015, le niveau d'encours est revenu à un niveau plus élevé (à 587 K€) mais celui-ci a été compensé par l'impact de la comptabilisation à l'avancement : l'essentiel de la production stockée est comptabilisée sur 2016.

Le poste « subvention d'exploitation – CIR » est lié à la part du CIR comptabilisé en charges. La part correspondant à des immobilisations en cours est quant à elle comptabilisée en produits constatés d'avance.

Cette hausse est légèrement compensée par une baisse du poste autres produits d'exploitation (de 174 K€ entre les deux exercices), qui correspond au constat d'échec du projet de R&D « Bouteille », qui a donné lieu à un produit de 172 K€ en 2014 (principalement liée au non remboursement du solde de l'avance remboursable). Ce projet, qui avait été initié par les anciens propriétaires d'Elmeceram (devenue Cerinnov France) avant son rachat par le Groupe en 2008, a été simplement poursuivi et a abouti à un échec commercial (fin du programme en 2010 et constat d'échec en 2014) car le marché cible n'était pas suffisant.

9.3.1.2 Résultat d'exploitation

Au total, sur la période présentée, le résultat d'exploitation consolidé s'établit respectivement à 702 K€ et -230 K€ au titre des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 en hausse de 932 K€ qui s'analyse comme suit :

Marge brute

La marge brute a nettement progressé entre les deux exercices, passant d'un taux de 46,0% en 2014 à 53,7% en 2015, comme le montre le tableau ci-dessous.

Marge brute	2015	2014	Variation	
	En K€	En K€	en K€	en %
Chiffre d'affaires	9 794	9 080	*714*	*7,9%*
Achats consommés	(4 532)	(4 901)	*369*	*-7,5%*
Total Marge brute	**5 262**	**4 179**	***1 083***	**25,9%**
taux de marge brute sur CA	*53,7%*	*46,0%*		

La marge brute a bénéficié de deux effets conjugués sur l'exercice 2015, une progression du chiffre d'affaires en même temps qu'une baisse des achats consommés en valeur absolue. Cette réduction du

poste achats consommés (constitués essentiellement de pièces mécaniques, de composants électriques et de lasers, de plaques métalliques et des profilés mais aussi de travaux en sous-traitance), résulte principalement d'un recours moindre aux activités sous-traitées par la filiale française de production Cerinnov, ainsi qu'à une structuration de son service achat qui a permis une réduction du nombre de fournisseurs et accru la performance sur ce poste. Le poste achats consommés de la filiale passe au total de 3 762 K€ en 2014 à 2 506 K€ en 2015. En revanche la filiale Wistra, spécialiste de la production de fours thermiques, a augmenté sensiblement ses achats de matières premières, 1 228 K€ en 2015 contre 778 K€ en 2014, pour répondre à la forte demande en équipements de traitement thermique de la matière (voir le paragraphe 9.3.1.1 ci-dessus).

EBITDA

L'EBITDA est également en nette amélioration entre les deux exercices de 1 210 K€, passant de -65K€ à 1 145 K€. Le Groupe atteint ainsi en 2015 un EBITDA de 10,4% en 2015.

EBITDA	2015	2014	Variation	
	En K€	En K€	en K€	en %
Total produits d'exploitation	11 026	10 201	*825*	*8,1%*
Achats consommés	(4 532)	(4 901)	*369*	*-7,5%*
Marge brute sur total produits d'exploitation	**6 494**	**5 300**	***1 194***	***22,5%***
Autres charges d'exploitation	(1 491)	(1 536)	*45*	*-2,9%*
Charges de personnel	(3 711)	(3 696)	*(15)*	*0,4%*
Impôts et taxes	(146)	(132)	*(14)*	*10,6%*
EBITDA	**1 145**	**(65)**	***1 210***	**n/a**
Taux d'EBITDA sur produits d'exploitation	*10,4%*	*-0,6%*		

La stabilité des charges d'exploitation entre les deux exercices a en effet permis ce retour à une marge opérationnelle nettement positive, avec notamment :

- des autres charges d'exploitation stables (en légère baisse de 45 K€) : Les charges de location ont augmenté de 106 K€ du fait de l'extension des locaux occupés à Limoges tandis que les rémunérations d'intermédiaires ont diminué de 69 K€ grâce à une renégociation d'honoraires de prestataires externes. Les autres charges externes ont quant à elles diminué de 83 K€, d'une part suite à la mise en place par le management d'un contrôle plus strict des coûts opérationnels divers (frais téléphoniques à l'étranger, notes de frais, etc), et d'autre part les coûts liés aux intérimaires ont été réduits de 111 K€ suite à une optimisation de l'organisation (notamment le remplacement du responsable de l'atelier de montage).

- des charges de personnel stables (une légère augmentation de 15 K€) : L'effectif est resté stable à 74 personnes.

Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est également en hausse, de 932 K€ entre les deux exercices. Cette hausse est légèrement moindre que celle de l'EBITDA du fait de dotations nettes aux amortissements et provisions en hausse de 277 K€. En effet, cet écart s'explique principalement par :

- un montant de reprise sur provision sur actif circulant lié au constat d'échec par la BPI d'un programme de recherche entamé par Elmeceram (devenue Cerinnov) avant sa reprise en 2008 par le Groupe, pour un montant de 172 K€ en 2014 ;
- un montant de dotation aux provisions sur actif circulant pour client douteux de 220 K€ en 2015 (contre seulement 12 K€ en 2014), principalement lié à une créance sur un client français du segment traitement thermique de la matière placé en redressement judiciaire.

9.3.1.3 Résultat courant avant impôt

Après prise en compte du résultat financier dont les composantes sont détaillées dans le tableau ci-dessous, le résultat courant du Groupe s'élève à 535 K€ au 31 décembre 2015 contre -490 K€ au 31 décembre 2014.

Résultat financier	2015 (en K€)			2014 (en K€)			Variation Net	
	Total Net	*Produits*	*Charges*	Total Net	*Produits*	*Charges*	en K€	en %
Charges d'intérêts	(166)	-	*(166)*	(152)	-	*(152)*	*(14)*	*n/a*
Résultat sur change	19	*19*	-	5	*11*	*(6)*	*14*	*280,0%*
Autres produits et charges financières	59	*59*	-	7	*7*	-	*52*	*742,9%*
Dot/Rep sur provisions financières	(81)	*28*	*(109)*	(121)	-	*(121)*	*40*	*-33,1%*
Total	**(169)**	***106***	***(275)***	**(261)**	***18***	***(279)***	***92***	**n/a**

L'augmentation de 92 K€ du résultat financier dégagé en 2015 par rapport à celui de 2014 résulte d'une part de l'augmentation des autres produits et charges financières (+52 K€ liés principalement à un produit de cession de VMP) et d'autre part de la diminution des dotations sur provisions financières (-40 K€) liée à une réduction du montant de la dotation de provision pour la prime de non conversion (13 K€) et à une reprise de provision de cette prime de non conversion de 26 K€.

9.3.1.4 Résultat net consolidé

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel relativement stable (32 K€ en 2015 et 38 K€ en 2014), d'un crédit d'impôt sur les deux exercices (crédit d'impôt de 160 K€ en 2015 et de 60 K€ en 2014) compte tenu du fait que les conditions pour activer les impôts différés sur les déficits reportables sont réunies à la clôture de l'exercices 2015, ainsi que des intérêts minoritaires non significatifs (5 K€ en 2015 et 1 K€ en 2014), le résultat net part du Groupe s'établit à 660 K€ en 2015 et à -456 K€ en 2014.

Ce retour à la profitabilité en 2015 témoigne de la capacité du Groupe à absorber la croissance. En effet, le Groupe est parvenu à maîtriser ses charges fixes d'exploitation malgré la hausse du chiffre d'affaires. Il entend maintenir cette vigilance dans les années à venir, même avec une très forte croissance.

9.3.1.5 Résultat par action

Le bénéfice net par action est passé de -2,76 € au titre de l'exercice 2014 à 3,99 € au titre de l'exercice 2015, ces données étant parfaitement comparables en l'absence de modification du capital social ou de la valeur nominale par action au cours de la période présentée.

Le bénéfice par action sur une base diluée est passé de -2,76 € au titre de l'exercice 2014 (le résultat étant déficitaire et conformément n°27 de l'OEC, le résultat dilué par action est plafonné à hauteur du résultat de base par action) à 1,92 € au titre de l'exercice 2015. Ce dernier tient compte des OCA 1, OCA 2, OC+ et des BSA exerçables. Se reporter à la note 2.3.13 de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20 du présent Document de base.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

Le paragraphe 21.1.7 du présent Document de base ainsi que les tableaux de variation des capitaux propres consolidés établis selon les principes comptables français et figurant aux annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de base détaillent respectivement l'évolution du capital de la Société et des capitaux propres du Groupe.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie disponible s'élevait à 772 K€ contre 545 K€ au 31 décembre 2014.

10.1.1 Financement par le capital

Au-delà de la mise initiale des fondateurs en 1998 (15,2 K€), les apports en capital et primes d'émission se sont élevées à 286 K€, dont 177 K€ en novembre 2011 à l'occasion d'un renforcement de la structure financière avec la mise en place par ailleurs d'émissions d'obligations convertibles avec des fonds d'investissement. Au titre des deux derniers exercices, aucune modification du capital n'est intervenue.

10.1.2 Financement par aides publiques

10.1.2.1 Le crédit impôt recherche (CIR)

Le Groupe bénéficie des dispositions de l'article 244 quater B du Code Général des Impôts et de l'article 49 septies F de l'annexe 3 du Code Général des Impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Au cours de la période présentée, l'évolution de la créance Crédit d'Impôt Recherche qui s'élève à 569 K€ au 31 décembre 2015, a été la suivante :

En milliers d'euros	
Bilan créance Ouverture 1er janvier 2014	**444**
+ CIR comptabilisé sur l'exercice	627
- paiement reçu	(444)
Bilan créance Clôture 31 décembre 2014	**627**
Bilan créance Ouverture 1er janvier 2015	**627**
+ CIR comptabilisé sur l'exercice	569
- paiement reçu	(627)
Bilan créance Clôture 31 décembre 2015	**569**

10.1.2.2 Financement par prêts et avances remboursables

Le Groupe bénéficie d'avances remboursables accordées par la Région dans le cadre du financement projets de R&D ou pour accompagner sa croissance. Au 31 décembre 2015 le montant global de ces aides atteint 1 056 K€, dont 188 K€ à rembourser sur l'exercice 2016, et dont les principales caractéristiques et échéanciers sont repris dans le tableau ci-dessous.

Avances remboursables existantes au 1er janvier 2016									
Avances remboursables	**Montant nominal**	**Taux (hors assu. et garantie)**	**Date**	**Durée**	**Conditions de remboursement**	**Solde à rembourser au 31/12/15**	**Part < 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Part > 5 ans**
PTZ BPI Presse ISO	330K€	0,00%	févr-14	6 ans et 1 mois	- Non conditionné - Exigible par anticipation selon certains cas (redressement judiciaire, cession…)	330,0K€	66,0K€	264,0K€	-
Avance OSEO Projet FASIL	191,8K€	Fonction de la part du produit généré par la cession des droit de l'IP	nov-11	5 ans, à partir d'un niveau de CA défini	- Conditionné à l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires - Exigible par anticipation selon certains cas (redressement judiciaire, cession…)	191,8K€	-	153,5K€	38,3K€
Avance Conseil Régional Croissance	200K€	0,00%	mars-14	7 ans	- Non conditionné - Exigible par anticipation selon certains cas (redressement judiciaire, cession, dividendes supérieurs à 25% du résultat net...)	171,4K€	28,6K€	114,2K€	28,6K€
Avance Conseil Régional Cont Croiss	95K€	0,00%	déc-13	5 ans	- Non conditionné - Exigible par anticipation selon certains cas (redressement judiciaire, cession…)	57,0K€	38,0K€	19,0K€	-
Avance Conseil Régional Contrat croissance +	203,8K€	0,00%	sept-14	7 ans	- Non conditionné - Exigible par anticipation selon certains cas (redressement judiciaire, cession…)	174,7K€	29,1K€	116,5K€	29,1K€
Avance conseil Région - Projet Cerinject	184,0K€	0,00%	mars-13	7 ans	- Non conditionné - Exigible par anticipation selon certains cas (redressement judiciaire, cession…)	131,0K€	26,2K€	104,8K€	-
				Total avances remboursables au 31 décembre 2015		**1 055,9K€**			

Se reporter à la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de base.

10.1.2.3 Financement par subventions

Le Groupe bénéficie de subventions, comptabilisées en autres produits d'exploitation, au même titre que le CIR. A fin décembre 2015, sur les 828 K€ de subventions d'exploitation, la part du CIR est de 507 K€, soit un solde de 321 K€ pour les subventions. Elles se décomposent de la manière suivante : 175 K€ liés au projet FE2E, 85 K€ liés au projet Ceragrad, 39 K€ liés au projet Robotique, 18 K€ liés au projet Pâtes région et 4 K€ liés notamment à un contrat d'apprentissage. Se reporter au chapitre 6.3.3 du présent Document de base.

10.1.3 Financement par l'emprunt

10.1.3.1 Financement par emprunt obligataire

Concomitamment à l'augmentation de capital de novembre 2011 précisée ci-dessus, le Groupe a émis deux emprunts obligataires convertibles en actions d'un montant nominal de 733 K€ et 500 K€ dont les caractéristiques sont présentées au paragraphe 21.1.4 du présent Document de base. Ces emprunts seront rendus exigibles par anticipation dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext Paris. Il est prévu que la Société procède au remboursement en numéraire du montant nominal de ces emprunts, soit 1 233 K€, et contracte parallèlement un emprunt bancaire de moyen terme du même montant. La prime de non conversion sera réinvestie par les obligataires qui souscriraient à l'augmentation de capital par compensation de créances.

10.1.3.2 Financement par endettement bancaire

Outre la dette obligataire mentionnée au paragraphe ci-dessus, le Groupe a recours à l'endettement bancaire dont les principales caractéristiques et échéanciers sont repris ci-dessous :

Emprunts existants au 1er janvier 2016									
Emprunts	Montant nominal	Taux (hors assu. et garantie)	Date	Durée (et différé d'amortissement)	Garanties	Solde à rembourser au 31/12/15	Part < 1 an	De 1 à 5 ans	Part > 5 ans
Crédit Agricole Centre Ouest	300K€	Variable 1,517% + Euribor 3 mois	juil-13	7 ans	- "OSEO Garantie" pour 30%	205,7K€	44,9K€	160,8K€	-
CIC	300K€	Fixe 2,7%	sept-13	7 ans	- BPI France Financement pour 30%	219,6K€	47,0K€	172,7K€	-
BPI	200K€	Fixe 4,87%	juin-15	1 an et demi	Garantie du Fonds National de l'Innovation à hauteur de 60%	212,6K€	9,7K€	202,8K€	-
Diac (véhicule CH)	25,9K€	Fixe 4,18%	févr-13	5 ans	-	13,1K€	5,7K€	7,4K€	-
Diac (véhicule CS)	22,2K€	Fixe 4,75%	nov-13	5 ans	-	14,3K€	9,6K€	4,7K€	-
Mercedez-Benz Financial Services	60,3K€	Fixe 4,92%	mars-13	5 ans	-	29,8K€	13,7K€	16,1K€	-
OSEO (PTZ)	116,2K€	0,00%	juin-12	6 ans (1)	-	65,4K€	29,1K€	36,3K€	-
OSEO	500K€	Fixe 5,23%	juin-13	7 ans (1)	-	537,1K€	122,9K€	414,2K€	-
OSEO (PTZ)	205K€	0,00%	mai-12	6 ans (1)	-	115,3K€	51,2K€	64,1K€	-
Crédit Agricole Centre Ouest	17K€	Variable 1,08% + Euribor 3 mois	mars-15	5 ans	-	15,1K€	3,4K€	11,7K€	-
BNP	70K€	Fixe 3,20%	avr-11	5 ans	-	11,5K€	11,5K€	-	-
BNP	70K€	Fixe 3,20%	oct-11	5 ans		11,3K€	11,2K€	0,1K€	-
BNP	37K€	Fixe 2,51%	avr-14	5 ans	-	25,6K€	7,9K€	17,7K€	-
Crédit Agricole Centre Ouest	83K€	Variable 1,329% + Euribor 3 mois	oct-14	5 ans	-	64,2K€	17,1K€	47,1K€	-
OSEO	150K€	Variable 5,59% +/- TME	déc-11	6 ans	-	63,8K€	32,7K€	31,1K€	-
Mercedez-Benz Financial Services	15,9K€	Fixe 7,92%	mars-13	4 ans	-	5,5K€	4,7K€	0,8K€	-
				Total endettement brut au 31 décembre 2015		1609,9K€	422,3K€	1187,6K€	-
					dont part en capital	1505,8K€			
					dont part en intérêts	104,1K€			

(1) Dont 2 ans de différé d'amortissement

10.1.4 Engagements hors-bilan

Se reporter à la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de base.

Les engagements donnés concernent principalement des garanties bancaires accordées pour des avances sur commandes de clients étrangers, des nantissements de fonds de commerce et de titres d'une filiale ou de matériel accordés en garantie d'emprunts bancaires. Au 31 décembre 2015 les engagements reçus concernent une garantie de la BPI.

Les garanties bancaires portent sur 5 emprunts (pour un total de 1336 K€ à fin décembre 2015) : une portant sur un emprunt souscrit par Cerinnov France à hauteur de 1 M€, 3 portant sur des emprunts souscrits par Cerinnov Group à hauteur totale de 136 K€ à fin décembre 2015 et enfin une caution donnée par Cerlase pour le compte de Wistra à hauteur de 200 K€ à fin décembre 2015.

Les nantissements de fonds de commerce, qui représentent un total de 119 K€ à fin décembre 2015, correspondent à deux nantissements liés à des garanties bancaires accordées pour des avances sur commandes de clients étrangers, l'une de 61 K€ souscrite par Cerinnov Group et l'autre de 58 K€ souscrite par Cerinnov France. Les nantissements de comptes de titres financiers, qui représentent un total de 600 K€ à fin décembre 2015, correspondent d'une part à un emprunt de 300 K€ souscrit auprès du CIC (pour lequel le montant restant dû à fin décembre 2015 est de 206 K€, et qui porte sur 5000 actions de la société Wistra France) et d'autre part à un emprunt de 300 K€ souscrit auprès du Crédit Agricole (pour lequel le montant restant dû à fin décembre 2015 est de 200 K€, et qui porte également sur 5000 actions de la société Wistra France). Les nantissements de matériel, qui représentent un total de 120 K€ à fin décembre 2015, correspondent à des emprunts pour acquisition de deux machines de production (dont le montant restant dû à fin décembre 2015 s'élève à 87 K€).

Les autres engagements donnés concernent, à fin décembre 2015, des cautions de marché pour 243 K€ (une de 102 K€, une de 84 K€, une de 51 K€ et une de 6 K€ portant toutes sur des sous-jacents différents), des cessions de créances pour loi Dailly de 200 K€ (ligne non utilisée), et une garantie sur engagement étranger de 5 K€.

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Sur les deux exercices 2014 et 2015 le Groupe a dégagé des flux nets de trésorerie de niveau comparable, 227 K€ en 2015 contre 232 K€ en 2014.

En K€	2015	2014
Flux nets de trésorerie lié à l'activité	556	915
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(247)	(670)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	(74)	(6)
Incidence des variations de taux de change	*(8)*	*(7)*
Variation de la trésorerie nette*	**227**	**232**
Trésorerie nette en fin d'exercice*	772	545

** la trésorerie nette s'entend des disponibilités à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires*

Les principales composantes de ces évolutions sont détaillées ci-après.

10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Au titre des deux exercices présentés, les activités du Groupe ont permis de dégager un flux net de trésorerie positif de respectivement 915 K€ en 2014 et 556 K€ en 2015. Cette évolution résulte principalement de deux mouvements opposés :

- une progression marquée de la marge brute d'autofinancement en 2015 grâce à un résultat net devenu positif de 664 K€ après un déficit sur l'exercice 2014 de -456 K€ ; et, dans une moindre mesure,

- une augmentation du besoin en fonds de roulement en 2015 de +299 K€ après une forte baisse sur l'exercice 2014 de -889 K€. En 2015 l'évolution des créances clients en augmentation de 1 585 K€ dont 795 K€ de factures à établir ainsi que des stocks (464 K€) est liée à l'orientation de l'activité du Groupe vers des commandes clients de taille plus importante ; elle n'est que partiellement compensée par la hausse des dettes fournisseurs (+471 K€) et la forte progression des produits constatés d'avance (en dettes d'exploitation et comptes de régularisation) avec la facturation d'une avance client à hauteur de 705 K€.

En K€	2015	2014
Résultat net des sociétés consolidées	**664**	**(456)**
Amortissements et provisions (nets)	354	541
Elimination de la variation des impôts différés	(162)	(60)
Marge brute d'autofinancement	**855**	**25**
Variation du BFR lié à l'activité	(299)	889
dont variation des créances d'exploitation	*(1 521)*	*1 935*
dont variation des stocks et encours	*(464)*	*198*
dont variation des dettes d'exploitation	*1 686*	*(1 244)*
Flux nets de trésorerie lié à l'activité	**556**	**915**

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les opérations d'investissement pour les exercices 2015 et 2014 se sont soldées par une consommation nette de trésorerie à hauteur respectivement de 247 K€ et 670 K€. L'essentiel des acquisitions d'immobilisations concerne l'activation de dépenses de R&D, soit 238 K€ en 2015 et 471

K€ en 2014. Se reporter également au détail du paragraphe 5.2.1 du présent Document de base sur les principaux investissements réalisés.

En K€	2015	2014
Acquisition d'immobilisations	(278)	(670)
Cession d'immobilisations	31	-
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**(247)**	**(670)**

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement pour les exercices 2015 et 2014 s'élèvent respectivement à -75 K€ et -6 K€ et concernent exclusivement la dette financière.

En K€	2015	2014
Emission d'emprunts	579	860
dont avances remboursables	*204*	*714*
Remboursements d'emprunts	(654)	(866)
dont avances remboursables	*(148)*	*(251)*
dont emprunts bancaires	*(506)*	*(615)*
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	**(74)**	**(6)**

Les remboursements d'emprunts ont été légèrement supérieurs aux émissions d'emprunts sur la période. Les nouveaux emprunts concernent principalement des avances accordées en 2014 par la Région Limousin sur un projet de R&D (Cerinject pour 184 K€) et pour accompagner le projet de croissance (200 K€) ainsi qu'un prêt à taux zéro de la BPI (330 K€). En 2015 la Région Limousin a accordé au Groupe une nouvelle avance remboursable de 204 K€.

10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Le tableau présenté ci-dessus au paragraphe 10.1.3.2 résume les conditions de l'endettement financier consolidé au 31 décembre 2015, étant précisé qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis lors.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant à l'exception de cautions et garanties pour un montant de 38 K€ liées à des dépôts de garantie.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES A L'AVENIR

Se reporter au paragraphe 4.5.1 « Risque de liquidité ».
Pour l'exercice en cours, la Société estime disposer des moyens de financement nécessaires pour mener ses activités courantes (se reporter au paragraphe 4.5.1 « risque de liquidité »). En revanche la réalisation de la stratégie de développement décrite au paragraphe 6.1.2 nécessitera une levée de fonds envisagée dans le cadre d'un projet d'introduction en bourse.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 POLITIQUE D'INNOVATION DU GROUPE

Se reporter au paragraphe 6.3 du présent Document de base.

Le montant total des dépenses brutes engagées en recherche et développement (quel que soit leur mode de comptabilisation et avant retraitement du CIR) s'est élevé respectivement à 2 328 K€ et à 2 304 K€ au titre des exercices 2015 et 2014. Cet effort en matière d'innovation sera poursuivi dans les années à venir et constitue un des gages de succès de l'accélération de la croissance décrit au paragraphe 12 du Présent Document de base.

11.2 BREVETS

Le Groupe, fortement engagé depuis l'origine dans l'innovation, a déposé depuis 1998 11 brevets jusqu'à ce jour dont certains au niveau mondial et il compte poursuivre cette politique de dépôt de brevets pour des innovations représentant un fort potentiel pour le Groupe et sur des zones géographiques où le Groupe souhaite se développer. Cependant, compte tenu des coûts que représente la protection d'un brevet, le Groupe apprécie régulièrement l'opportunité de maintenir la protection, notamment pour des brevets qui ne seraient pas exploités.
Sur les 11 brevets existants, les deux brevets qui font l'objet d'une protection portent sur :
- le procédé et le dispositif de marquage d'objets avec des poudres minérales frittées et
- le procédé de fusion d'au moins une matière minérale en poudre.

Le tableau ci-dessous synthétise les références, le nom des brevets, les dates de priorité et d'expiration ainsi que les pays où le brevet est obtenu et ceux où la demande de brevet est en cours.

Famille	Date de dépôt	Date d'expiration	Statut	
			Pays où le brevet est obtenu	Pays où la demande est en cours
Procédé et dispositif de marquage d'objet avec des poudres minérales frittées	07/12/1998	06/12/2018	France, Grande Bretagne, Luxembourg, Italie, Espagne, Belgique, Allemagne	-
Procédé de fusion d'au moins une matière minérale en poudre	17/02/2009	16/02/2029	France	-
	17/02/2010	16/02/2030	Etats-Unis	Europe

Historiquement le Groupe a déposé 9 autres brevets dont la protection n'est plus assurée. Cependant ils présentent l'avantage qu'un tiers ne peut plus faire de demande de brevets pour couvrir les mêmes objets. Ces brevets sont présentés dans le tableau ci-dessous (ils sont au nom de Cerinnov Group suite au changement de dénomination sociale de la Société le 20 avril 2016).

Nos Réf	Titre officiel	Pays	Date dépôt	N° dépôt	N° publication	N° délivr.
CERLASE PC 01 *Titulaire : ELMECERAM*	Procédé de fabrication d'un produit creux en céramique avec appendice et dispositif associé	FR	25/JUN/1993	93 08023	2.706.803	93 08023

CERLASE PC 05 *Titulaire : ELMECERAM*	Procédé et dispositif de fabrication d'un récipient en céramique	FR	25/OCT/2006	06 09377	2.907.705	06 09377
Titulaire : ELMECERAM	Procédé et dispositif de fabrication d'un récipient en céramique	EP	22/OCT/2007	07866418.2	2.094.457	
CERLASE 01 *Titulaire : CERLASE*	Procédé d'obtention d'une surface antidérapante sur un substrat et substrat comportant une surface antidérapante ainsi obtenue	FR	04/MAI/2004	04 04748	2.869.899	
CERLASE 02 *Titulaire : CELRASE*	Procédé de fixation par frittage de poudres minérales sur un support	FR	08/SEP/2004	04 51984		
CERLASE 03 *Titulaire : CERLASE*	Procédé de réalisation d'un marquage sur un matériau céramique, métal ou verre et dispositif associé	FR	08/NOV/2004	04 52556	2.877.608	04 52556
Titulaire : CERLASE	Procédé de réalisation d'un marquage sur un matériau céramique, métal ou verre et dispositif associé	WO	08/NOV/2005	PCT/FR2005/050935	WO2006/051238	
Titulaire : CERLASE	Procédé et dispositif de marquage d'objets avec des poudres minérales frittées	JP	07/DEC/1998	2000-524.143		
Titulaire : CERLASE	Procédé et dispositif de marquage d'objets avec des poudres minérales frittées	US	07/DEC/1998	09/555,875	US-2003-0012891	
CERLASE PC 02 *Titulaire : ELMECERAM*	Procédé d'ébavurage et dispositif et robot pour la mise en oeuvre de ce procédé	FR	16/SEP/1998	98 11578	2.783.192	98 11578
CERLASE PC 03 *Titulaire : ELMECERAM*	Moule pour la fabrication d'articles en céramique par coulage sous pression	FR	29/OCT/2002	02 13544	2.846.271	02 13544
CERLASE PC 04 *Titulaire : ELMECERAM*	Installation de coulage sous pression d'articles en céramique	FR	29/OCT/2002	02 13545	2.846.272	2.846.272

Note : Les brevets ont une durée de protection de 20 ans.

Compte tenu des efforts de recherche et de développement réalisés par le Groupe, ce dernier estime ne pas être dépendant à l'égard de brevets déposés par des tiers pour son activité.

11.3 CONTRATS DE LICENCE

Les sociétés du Groupe ne sont signataires d'aucun autre contrat de licence que des logiciels d'utilisation bureautique ou de logiciels spécialisés pour les activités de recherche et développement.

Le Groupe n'a concédé aucune licence.

11.4 AUTRES TITRES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.4.1 Noms de domaines déposés

La Société est également titulaire à ce jour des noms de domaines figurant dans le tableau ci-dessous. Les noms de domaine sont renouvelables en général chaque année ou tous les deux ans et indéfiniment.

NOMS DE DOMAINES APPARTENANT AU GROUPE	Date d'expiration
cerlase.com	03/07/2016
cerinnov.com	10/07/2016
cerinnov.fr	10/07/2016
celisys.com	29/07/2016
elmeceram.com	25/02/2017
elmeceram.fr	11/02/2017
cericwistra.com	09/06/2016
wistra.com	30/10/2016
cerinnovinc.com	30/10/2016
wistra-kilns.com	27/04/2016
ceric-wistra.de	23/11/2016
wistra-ofenanlagen.de	23/11/2016
wistra-ofenbau.de	23/11/2016

11.4.2 Marques et dessins déposés

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les marques déposées et en cours de validité :

Marque / nom de la Société	Date de dépôt	Date d'enregistrement	N° enregistrement	Pays couverts	Date d'échéance
CERLASE	10/03/1999	10/03/1999	99779944	FR	09/03/2019
CELISYS	23/01/2003	23/01/2003	23143891	FR	22/01/2023
DECALINNOV	11/05/2019	11/05/2019	093649492	FR	10/05/2019
ELMECERAM SERVICES	04/04/2006	04/04/2006	063421766	FR	03/04/2016
CERINNOV	10/03/2016	En attente	-	-	-

Le Groupe n'a déposé aucun dessin, logo ou modèle.

12 TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Depuis la clôture de son dernier exercice clos le 31 décembre 2015, le Groupe a connu une très forte augmentation des commandes.
Cette nouvelle étape dans le développement du Groupe valide les choix stratégiques de ces dernières années :

- les acquisitions de Wistra France et Wistra Allemagne, suivies d'actions commerciales fortes auprès des clients existants et de prospects pour franchir une nouvelle dimension,
- la création de la filiale américaine dont l'activité monte en puissance rapidement,
- la réalisation de l'usine clé en main de Saint Yrieix, véritable « show-room » pour les prospects,
- les efforts portés sur le développement commercial, avec notamment la participation à de nouveaux salons comme Indian Ceramics en Inde en mars et Ceramics Expo à Cleveland aux Etats-Unis,
- un modèle innovant axé sur la robotisation,
- les prémices de l'accroissement de la taille des projets adressés.

Les commandes, livrables sur l'exercice en cours, s'élèvent à 11,2 M€ au 30 avril 2016, et portent sur 158 clients (contre 2,9 M€ au 30 avril 2015). Elles montrent notamment que cette forte croissance est répartie et internationalisée, avec les exemples de l'Allemagne et des Etats-Unis :

- les commandes au 30 avril 2016 correspondant à la filiale américaine sont de 3 676 K$, alors que le chiffre d'affaires de cette filiale était de 1 187 K$ sur l'ensemble de l'exercice 2015 ;
- les commandes fermes au 30 avril 2016 correspondant à la filiale allemande sont de 2 190 K€, alors que le chiffre d'affaires de cette filiale était de 693 K€ sur l'ensemble de l'exercice 2015.

La stratégie mise en place a permis de construire les bases pour accompagner le projet de développement du Groupe des années à venir. L'accélération de l'activité marque le début d'une nouvelle phase pour le Groupe, qui a maintenant pour objectif de préparer les moteurs de la croissance future au-delà de 2016 (se reporter au paragraphe 6.1 du présent Document de base).

12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

La très forte croissance attendue en 2016 devrait se réaliser sans extension des zones de production ni augmentation des effectifs. En effet :

- Les sites de production en France et aux Etats-Unis, sont calibrés pour absorber la croissance. Le Groupe estime que la configuration actuelle de son outil industriel lui permet sans investissement matériel supplémentaire au cours des 12 prochains mois d'assurer la production livrable et d'absorber une très forte hausse de l'activité dans une configuration de mix produit équivalente à celle rencontrée au titre des deux derniers exercices. La nature des travaux à réaliser (assemblage en atelier, ingénierie technique, montage en clientèle le cas échéant) permet de s'appuyer sur les moyens technologiques et matériels détenus ou développés par le Groupe. Les moyens humains supplémentaires nécessaires à la réalisation des travaux seront assurés par le recours variable à la main d'œuvre (sous-traitance, CDD, intérim), avec pour certains projets la réalisation des travaux chez le client ;
- Le Groupe, qui a recours à des renforts ponctuels de sociétés sous-traitantes spécialisées en montage tant sur les sites de Cerinnov que chez des clients et dont les effectifs actuels sont

suffisants pour absorber la croissance de 2016, n'aura pas besoin de recruter davantage de personnel sur l'année 2016.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration depuis le 20 avril 2016, suite à la transformation de la Société auparavant société par actions simplifiée.

Un descriptif résumé des principales stipulations des nouveaux statuts de la Société figure respectivement aux paragraphes 21.2 et 16.1 du présent Document de base.

14.1.1 Composition du Conseil d'administration

A ce jour, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle	Date de mandat d'administrateur
Arnaud HORY	Président	Directeur général	Première nomination : 20 avril 2016 Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Céline HORY	Directeur général délégué	Directeur financier	Première nomination : 20 avril 2016 Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Patrick LEPRAT	Administrateur indépendant (1)	Néant	Première nomination : 20 avril 2016 Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Olivier VANDERMARCQ	Administrateur	Néant	Première nomination : 20 avril 2016 Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(1) Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la Société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, familial, autre) avec ceux-ci.

Le président-directeur général et le directeur général délégué ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.
Les adresses professionnelles des autres administrateurs sont les suivantes :

- Patrick Leprat : Parc Ester Technopole – 16 rue Atlantis – 87068 Limoges
- Olivier Vandermarcq : 26 avenue de Tourville – 75007 Paris

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 14.1.4).

A l'exception du lien familial entre Mr Arnaud HORY et Mme Céline HORY, son épouse, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun autre lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

L'expérience professionnelle de M. Arnaud HORY et de Mme Céline HORY est détaillée au chapitre 6.6.5 du présent Document de base.

14.1.2 Autres mandats sociaux

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours
Mandats exercés en dehors du Groupe	
Arnaud HORY	Vice Président du Conseil d'administration de l'ENSCI Administrateur du Pôle Européen de la Céramique Administrateur de l'Institut Céramique de France Président de l'UIMM Haute Vienne et Creuse Administrateur de lUIMM Aquitaine Limousin Poitou Charentes
Mandats exercés en dehors du Groupe	
Céline HORY	Membre suppléante du Conseil d'administration de l'ENSCI
Mandats exercés en dehors du Groupe	
Patrick LEPRAT	*Néant*
Mandats exercés en dehors du Groupe	
Olivier VANDERMARCQ	Président - SCR Limousin Participations Administrateur - Sofimac Partners

14.1.3 Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices mais ayant cessé à ce jour

Nom de l'administrateur	Autres mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années mais ayant cessé à ce jour
Arnaud HORY	*Néant*
Céline HORY	*Néant*
Patrick LEPRAT	Administrateur - Crédit Mutuel Limoges
Olivier VANDERMARCQ	Président de O. Vandermarcq Consultant

14.1.4 Biographies des administrateurs

Arnaud HORY, Président-Directeur général
Se reporter au paragraphe 6.6.2 du présent Document de base.

Céline HORY, Directeur général délégué
Se reporter au paragraphe 6.6.2 du présent Document de base.

Patrick LEPRAT, administrateur
Patrick Leprat est titulaire d'un doctorat en biochimie, biologie cellulaire et microbiologie de l'université de Limoges.
Après avoir été enseignant chercheur contractuel à la Faculté des Sciences de Limoges de 1988 à 1990, il a exercé le métier d'ingénieur conseil de 1990 à 1992 dans un centre de transfert de technologies dédié aux bio-industries. Il a commencé sa carrière dans l'enseignement supérieur en 1992, à l'ENSIL (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges). En 1994, il a été nommé co-

responsable de la spécialité « Eau et environnement » de l'ENSIL, avant d'y occuper le poste de directeur adjoint (directeur des études), et enfin de directeur (de 2005 à 2015). Il y a notamment occupé les fonctions de Maître de conférences de 1992 à 2005 et de professeur des Universités de 2005 à aujourd'hui à l'ENSIL.
Patrick Leprat a également fait parte d'équipes de recherche de l'Université de Limoges sur des sujets comme l'effet des micro-ondes sur les systèmes cellulaires, ou les procédés physiques pour la décontamination de l'eau.
Il est actuellement administrateur provisoire de l'ENSIL.

Olivier VANDERMARCQ, administrateur
Olivier Vandermarcq est diplômé de l'ISA Lille (Institut Supérieur d'Agriculture).
Il a débuté sa carrière en 1969, au groupement de producteurs ELPA à Limoges, avant de rejoindre en 1976 la société KPCL (fournitures pour poterie et céramique) où il a travaillé pendant 12 ans, en tant que responsable commercial puis membre du directoire. Cette société ayant été rachetée par Imerys, il a rejoint le Groupe Imerys à Paris en 1988, où il a notamment été en charge des acquisitions, et où il a également exercé des fonctions dans le domaine de la stratégie et du développement. Enfin, Olivier Vandermarcq a été consultant pour Imerys pendant 3 ans de 2010 à 2013.
Il occupe depuis 2012 la fonction de président-directeur général de Limousin Participations.
Il par ailleurs a été président du Centre de Transfert de Technologies Céramiques, du Pôle Européen de la Céramique et du Club Emploi de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Limousin.

14.2 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Le président-directeur général et le directeur général délégué qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires de la Société. Voir détail aux paragraphes 17.2 et 18.1 du présent Document de base.

Il existe des conventions entre apparentés décrites aux paragraphes 16.2 et 19.2.
Un conflit d'intérêt potentiel concerne les locaux loués par le Groupe par un bail commercial auprès de la société SCI IMMO ESTER contrôlée par les dirigeants.
Les conditions de cette convention sont détaillées au paragraphe 19.2.
Afin de gérer cette situation de conflit d'intérêt potentiel, la Société a demandé un avis d'expert immobilier indépendant sur la valeur locative des locaux loués par ces sociétés à des sociétés du Groupe. Cette mission a conclu que les loyers pratiqués sont conformes avec les conditions de marché (se reporter au paragraphe 23).
Par ailleurs, M. Olivier Vandermarcq, membre du conseil d'administration, est Président-Directeur Général et membre du conseil d'administration de la société LIMOUSIN PARTICIPATIONS, actionnaire de la Société à hauteur de 4,65% (se référer aux paragraphes 17.2 et 18.1 du présent Document de base). La gestion de cette participation a été déléguée à la société SOFIMAC PARTNERS, société de gestion indépendante de LIMOUSIN PARTICIPATIONS.

A la connaissance de la Société, et à l'exclusion de ce qui précède, il n'existe à la date du présent Document de base aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts, ni aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

L'information est établie dans le présent document de base en se référant à la « *Position-recommandation AMF 2014-14 « Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes »* contenant la « recommandation relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux ». Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°11 sont présentés ci-dessous, Les tableaux 4, 5, 6, 7, 8 et 9 n'étant pas applicables.

Tableau n°1

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social		
Noms	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
Arnaud HORY - Président-directeur général (1)		
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	78 026 €	74 720 €
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	- €	- €
TOTAL	**78 026 €**	**74 720 €**
Céline HORY- Directeur général délégué (1)		
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	72 976 €	69 657 €
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	- €	- €
TOTAL	**72 976 €**	**69 657 €**
TOTAL	**151 002 €**	**144 377 €**

(1)Les nominations de Mr Arnaud HORY et de Mme Céline Hory en tant que Président-Directeur général et Directeur général délégué résultent de l'assemblée générale du 20 avril 2016. Les rémunérations présentées dans les tableaux de ce chapitre correspondent à l'ensemble des rémunérations perçues des sociétés du Groupe par les dirigeants dans leurs fonctions antérieures, au titre des exercices 2014 et 2015.

Tableau n°2

Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social				
Noms	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus au titre de 2015	Montants versés en 2015	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014
Arnaud HORY- Président-directeur général (1)				
Rémunération fixe annuelle	67 230 €	67 230 €	66 645 €	66 645 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluri-annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantage en nature	10 796 €	10 796 €	8 075 €	8 075 €
TOTAL	**78 026 €**	**78 026 €**	**74 720 €**	**74 720 €**
Céline HORY - Directeur général délégué (1)				
Rémunération fixe annuelle	67 230 €	67 230 €	66 645 €	66 645 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluri-annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantage en nature	5 746 €	5 746 €	3 012 €	3 012 €
TOTAL	**72 976 €**	**72 976 €**	**69 657 €**	**69 657 €**
TOTAL DIRIGEANTS	**151 002 €**	**151 002 €**	**144 377 €**	**144 377 €**

M. et Mme Hory bénéficient d'un contrat de travail depuis le 1er février 2000. Les effets de ces contrats de travail ont été suspendus. En effet, suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 20 avril 2016 et par décision du conseil d'administration du même jour, M. Arnaud HORY a été désigné président-directeur général, et Mme Céline HORY a été désignée directeur général délégué. M. Arnaud HORY et Mme Céline HORY sont dorénavant rémunérés au titre de l'exercice de leurs mandats sociaux respectifs, et dont le montant de la rémunération annuelle a été fixé à 115 115 € chacun par décision du conseil d'administration du 20 avril 2016.

Tableau n°3

Néant. La Société étant sous forme de société par actions simplifiée au cours des deux derniers exercices, il n'existait aucun mandataire social non dirigeant.

A compter de l'exercice en cours et suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il existera 2 mandataires sociaux non dirigeants (se reporter au 14.1 du présent Document de base). A ce jour, aucun d'entre eux ne perçoit de rémunération du Groupe à quelque titre que cela soit.

Tableau n°11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Arnaud HORY								
Président-directeur général	X *(1)*			X		X		X
Date de début de mandat	Première nomination: 20 avril 2016							
Date de fin de mandat	à l'isue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022							
CélineHORY								
Directeur général délégué	X*(1)*			X		X		X
Date de début de mandat	Première nomination: 20 avril 2016							
Date de fin de mandat	à l'isue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022							

(1) Contrat suspendu depuis la nomination

15.2 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

15.3 BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Néant à la date d'enregistrement du présent Document de base. Se reporter au paragraphe 21.1.4.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Par décision de l'assemblée générale Extraordinaire réunie le 20 avril 2016, la Société a adopté un nouveau mode de gouvernance et est devenue une société anonyme à conseil d'administration dont la composition figure au paragraphe 14.1 ci-dessus.

Exercice de la Direction générale de la Société

Par décision en date du 20 avril 2016, le Conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président et Directeur Général en nommant Monsieur Arnaud HORY, Président-Directeur-Général.

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE

Néant à l'exception des contrats de travail de M. Arnaud HORY, Président-directeur général et de Mme Céline HORY, Directeur général délégué (se reporter au chapitre 15 du présent Document de base).

16.3 COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il n'existe aucun comité spécialisé à ce jour.

16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext Paris la Société compte se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par Middlenext en 2009 (accessible sur le site www.middlenext.com) tout en tenant compte de l'organisation, la taille et les moyens de la Société.

Recommandations du Code Middlenext	Adoptée	Sera adoptee (1)	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
I. Le pouvoir exécutif				
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social	X (2)			
R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X		
R3 : Indemnités de départ		X		
R4 : Régime des retraites supplémentaires		X		
R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		X		

II. Le pouvoir de « surveillance »				
R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil		X		
R7 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R8 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X			
R9 : Choix des administrateurs	X			
R10 : Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R11 : Information des membres du Conseil		X		
R12 : Mise en place des Comités				X
R13 : Réunions du Conseil et des Comités	X			
R14 : Rémunération des administrateurs		X		
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X		

(1) De manière générale, les recommandations que le Groupe envisage d'adopter dans le tableau ci-dessus seront mises en place dans les 12 mois suivant la date du présent Document de base.
(2) La recommandation est adoptée, les contrats de travail des dirigeants étant suspendus.

La taille et la structure actuelle de la société ne nécessitent pas la mise en place de comités ad hoc. L'opportunité de la mise en place de tels comités pourra être envisagée en fonction de l'évolution de la société.
En l'absence de comités spécifiques la mission du comité d'audit sera assumée par le conseil d'administration.

16.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

La Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce. Elle n'y sera pas non plus tenue du fait de sa cotation sur le marché régulé Alternext.

Pour les besoins du présent Document de base, une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Informations comptables et financières

La tenue de la comptabilité de la Société est régie par le code de commerce, et plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général et du règlement CRC 99-02 concernant les comptes consolidés établis selon les principes comptables généralement admis en France.
Dans ce cadre, outre les documents obligatoires, sont établis :

- une situation mensuelle des commandes,
- une situation semestrielle du résultat opérationnel par société (et consolidée à partir de la situation semestrielle à fin juin 2016),
- un suivi des positions bancaires et de leurs prévisions au 15 du mois ou à la fin du mois ;

- un suivi hebdomadaire de l'état de la facturation et des créances clients échues.

La Société travaille de manière permanente à l'amélioration et à la pertinence de ses outils de « reporting ». Dans la perspective d'une augmentation soutenue de l'activité en raison de la croissance organique, la Société est en cours de recrutement d'une responsable comptable et financière, qui viendra renforcer l'équipe de la directrice financière Céline Hory. Cela permettra notamment :

- d'accélérer la production et l'analyse des principaux indicateurs de performances et de pilotage mis en place dans le cadre d'un « reporting » mensuel ;
- de contrôler la production des états financiers du Groupe ;

Des experts-comptables missionnés pour chacune des entités du Groupe interviennent à l'occasion de l'établissement des comptes sociaux annuels.
Un expert-comptable missionné, le cabinet PwC, intervient à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés annuels produits pour la première fois à l'occasion du projet d'introduction en bourse. A ce titre, la production des comptes consolidés passera à un rythme semestriel dès lors que la cotation de la Société sera devenue effective.
Grâce à son logiciel de GPAO qui permet de suivre les achats et les heures effectuées par affaire notamment, le Groupe dispose des outils pour estimer le pourcentage d'avancement de chaque affaire de façon fiable.

Procédures

Gestion, Finance et Capital Humain

Outre les procédures de « reporting » rappelées ci-avant, certaines procédures ont été mises en place, et sont retranscrites dans des fiches de procédures. Il s'agit notamment des procédures de gestion de la trésorerie, des ventes, des ressources humaines, et des approvisionnements, et ce pour 3 sociétés du Groupe (Cerinnov Goup, Cerinnov et Wistra). Les autres filiales disposent de tableaux de suivi interne (banques, ventes, achats) et la comptabilité est réalisée en interne par le service de comptabilité du Groupe.
De manière générale, ces procédures ont pour objet d'assurer, selon le principe de séparation des tâches, tant la traçabilité et la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services, que la communication de l'information entre les services concernés, et le contrôle de toute transaction financière.

Sécurité et sauvegarde des données/Autres procédures

La sécurité et la sauvegarde des données sont gérées en interne (hormis les emails, les outils de bureautique Microsoft et l'hébergement des sites web chez Gandi.net) et l'accès internet est géré par un pare-feu pfSense. Les filiales enregistrent leurs fichiers de travail sur des serveurs NAS, avec des sauvegardes complémentaires réalisées en parallèle sur des serveurs externes, de manière quotidienne.
Les transactions entre les différents serveurs se font avec des certificats SSL auto-signé.
Un serveur Windows server est utilisé pour la GPAO et la comptabilité. Tous les jours les données de la GPAO et de la comptabilité sont sauvegardées sur un serveur NAS.

Les règles de contrôle interne qui seront mises en place au sein du Groupe seront définies par la direction générale. Celles-ci s'inspireront notamment de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers du 9 janvier 2008 telle que modifiée le 22 juillet 2010 (« Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites ») et viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- Le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- L'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- La sauvegarde des actifs du Groupe ;

- La fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- La prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- L'optimisation de l'activité opérationnelle.

17 SALARIES

17.1 RESSOURCES HUMAINES

A la clôture des périodes considérées, l'effectif consolidé du Groupe a évolué comme suit :

Effectifs fin de période	31/12/2015	31/12/2014
Direction	4	4
Administration et finance	4	3
R&D Matériau Robotique IHM	8	8
Bureau d'études	14	14
Production/mise en route	22	20
SAV - maintenance	5	5
Commercial	8	11
Outillages	3	3
Systèmes d'information	1	1
Achats	5	5
Total effectif Groupe	**74**	**74**

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

A la date du présent Document de base, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent à ce jour sont les suivantes :

CERINNOV Group	Nbre d'actions	% du capital total
Céline HORY	653 198	30,37%
Arnaud HORY	653 198	30,37%
Fondateurs	*1 306 396*	***60,74%***

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

La part du capital de la Société détenue par les salariés s'élève à 3,53%.

17.4 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Néant au jour de l'enregistrement du Document de base. Cependant, dès que le seuil légal du nombre de salariés ouvrant droit à obtention d'une participation selon la règlementation en vigueur sera franchi, le Groupe mettra en place a minima un système de participation tel que prévu par la loi.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-dessous, à la date d'enregistrement du présent Document de base, tient compte de la division par 13 du nominal décidée par l'assemblée générale du 20 avril 2016.

CERINNOV Group	Nbre d'actions	% du capital total
Céline HORY	653 198	30,37%
Arnaud HORY	653 198	30,37%
Fondateurs	*1 306 396*	***60,74%***
Jean-Marie GAILLARD	238 654	11,10%
Manuel MENDES	163 319	7,59%
Personnes physiques (1)	*401 973*	*18,69%*
Laurent MASSAVIE	15 184	0,71%
Quentin JOLY	15 184	0,71%
Emmanuel HUBERT	15 184	0,71%
Frédéric GAILLARD	15 184	0,71%
José DAEMS	15 184	0,71%
Salariés du Groupe (2)	**75 920**	**3,53%**
Centre Ouest Expansion	133 328	6,20%
Limousin Participations (3)	99 996	4,65%
Grand Sud Ouest Capital	99 996	4,65%
FIP - Grand Sud Ouest Proximités	33 332	1,55%
Actionnaires financiers(4)	**366 652**	**17,05%**
Total	**2 150 941**	**100,00%**

(1) Ces deux personnes physiques accompagnent la Société depuis l'origine.
Jean-Marie GAILLARD est expert en procédés céramiques et a participé à des développements majeurs dans le prototypage rapide de céramiques techniques. Il rend à la Société des prestations de conseil en exécution d'un contrat de consulting et pour un montant annuel inférieur à 20 K€ HT.
Manuel MENDES est un spécialiste des procédés laser et Président-directeur général d'Industrial Laser Systems (intégrateur et distributeur de solutions laser), fournisseur occasionnel du Groupe dans des conditions normales de marché.
(2) Salariés du Groupe : Laurent MASSAVIE, directeur industriel, Quentin JOLY, responsable innovation et développement, Emmanuel HUBERT, responsable du SAV, Frédéric GAILLARD (fils de Jean-Marie GAILLARD), responsable des systèmes d'information, José DAEMS, directeur commercial.
(3) La participation de Limousin Participations est sous mandat de gestion délégué à la société de gestion Sofimac Partners
(4) Les 366 652 actions détenues par les actionnaires financiers sont des actions de préférence qui seront converties en actions ordinaires à la date d'introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les actions de préférence sont issues des accords de novembre 2011 qui ont conduit à une augmentation de capital de la Société souscrite par des investisseurs financiers et à des émissions d'obligations convertibles, décrites au chapitre 21 du présent Document de base ainsi qu'à la conversion de l'ensemble des actions ordinaires détenues par les actionnaires financières en actions de préférence.

18.2 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant.

18.3 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A ce jour, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double. Toutefois, l'assemblée générale qui s'est réunie le 20 avril 2016 a approuvé le principe de l'instauration d'un droit de vote double pour toutes les actions inscrites sous la forme nominative pendant une durée d'au moins deux ans, et ce sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de Euronext Paris.

18.4 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du présent Document de base, les dirigeants fondateurs, Mr Arnaud HORY et Mme Céline HORY son épouse, contrôlent ensemble la Société et détiennent 60,74% du capital de la Société.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Toutefois, en tant que actionnaires majoritaires de la Société, M. et Mme HORY assument également la Direction Générale de la Société et sont membres de son conseil d'administration. A ces titres, ils sont tenus de respecter, en préservant l'intérêt social, les obligations que la loi, les règlements et les statuts leur imposent.

Il existe à ce jour, un pacte d'actionnaires qui deviendra caduc au jour de l'admission des actions aux négociations des actions sur le marché Alternext de Euronext Paris.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre accord ou action de concert entre actionnaires.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Sur la période historique présentée il n'a pas été mis en place de conventions réglementées. Les rapports spéciaux du commissaire aux comptes sont présentés ci-dessous.
Depuis l'établissement du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, il n'a pas été mis en place de nouvelles conventions réglementées.

19.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE

Se reporter aux paragraphes 7.3 et 19.3 du présent Document de base.

19.2 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Contrat de bail entre la SCI Immo Ester, contrôlée par Arnaud Hory et Céline Hory, et Cerinnov Group.

Les locaux occupés par le Groupe, décrits au paragraphe 8.1 du présent Document de base, sont loués par la société Cerinnov Group dans le cadre d'un bail commercial conclu en novembre 2011 à la SCI Immo Ester contrôlée par Arnaud Hory (Président-directeur général de la Société) et Céline Hory (Directeur général délégué de la Société).

En dehors de la partie occupée par Cerinnov Group, le reste des bâtiments est sous-loué par Cerinnov Group aux sociétés Cerinnov et Wistra.
Par une convention de sous location, la société Cerinnov Group facture à ses filiales Cerinnov et Wistra les loyers des locaux qu'elles occupent.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 la SCI a perçu 248 K€ au titre de ces loyers. (Se reporter aussi au paragraphe 14.2 du présent Document de base).

19.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2015 et 2014

19.3.1 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2015

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Limoges, le 6 avril 2016

KPMG Audit Ouest

Sébastien Guérit
Associé

19.3.2 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2014

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Limoges, le 29 mai 2015

KPMG Audit Ouest

Sébastien Guérit
Associé

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANCAISES ET RELATIFS AUX EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2015 ET 31 DECEMBRE 2014

Bilan Actif consolidé

ACTIF	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4	1 761	1 589
Ecarts d'acquisition	5	163	226
Immobilisations corporelles	6	458	600
Immobilisations financières	7	39	58
Total Actif Immobilisé		**2 420**	**2 473**
Stocks et en-cours	8	1 383	912
Clients et comptes rattachés	9	4 314	2 729
Autres créances	9	1 382	1 253
Valeurs mobilières de placement	10	5	40
Disponibilités	10	975	606
Total Actif Circulant		**8 059**	**5 540**
Comptes de régularisation	9	20	36
Total Actif		**10 499**	**8 048**

Bilan Passif consolidé

PASSIF	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros			
Capital		430	430
Primes liées au capital		142	142
Réserves consolidées		(411)	45
Réserves de conversion groupe		(4)	(2)
Résultat de l'exercice		660	(456)
Total Capitaux Propres (part groupe)	**11**	**817**	**159**
Intérêts hors groupe		9	4
Total Intérêts Minoritaires	**12**	**9**	**4**
Total Provisions Risques et Charges	**13**	**710**	**663**
Avances remboursables	14	1 056	1 000
Dettes financières	15	3 178	3 201
Dettes d'exploitation	16	2 231	1 760
Autres dettes	16	1 459	1 103
Comptes de régularisation	16	1 039	157
Total Dettes		**8 963**	**7 222**
Total Passif		**10 499**	**8 048**

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	18	**9 793**	**9 080**
Production immobilisée		309	471
Autres produits d'exploitation	19	924	650
Total Produits d'Exploitation		**11 026**	**10 201**
Achats consommés		(4 532)	(4 901)
Autres charges d'exploitation	20	(1 491)	(1 536)
Charges de personnel	21	(3 711)	(3 696)
Impôts et taxes		(146)	(132)
EBITDA		**1 145**	**(65)**
Variations nettes des amortissements et provisions	22	(442)	(165)
Résultat d'Exploitation		**702**	**(230)**
Résultat Financier	23	**(167)**	**(260)**
Résultat Courant des sociétés intégrées		**535**	**(490)**
Résultat Exceptionnel	24	**32**	**38**
Impôt sur les résultats	25	160	60
Résultat net des sociétés intégrées		**727**	**(392)**
Dotation nette amort. écarts acq.	5	(63)	(63)
Résultat net de l'ensemble consolidé		**664**	**(455)**
Part revenant aux intérêts minoritaires	12	5	1
Résultat net part du groupe		**660**	**(456)**
Résultat par action (en Euros)		3,99	(2,76)
Résultat dilué par action (en Euros)		1,92	(2,76)

Sur la détermination du résultat dilué par action, cf. Note 2.3.13 – Résultat net par action

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres			Capitaux propres part du groupe
					Ecarts de conversion	Autres	Total	
Situation en date du 1-janv.-14	**430**	**142**	**45**	-	1	-	**1**	**619**
Variation des taux de change	-	-	0	-	(3)	-	(3)	(3)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	(456)	-	-	-	(456)
Situation en date du 31-déc.-14	**430**	**142**	**45**	**(456)**	(2)	-	**(2)**	**159**
Affectation du résultat	-	-	(456)	456	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	0	-	(2)	-	(2)	(2)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	660	-	-	-	660
Situation en date du 31-déc.-15	**430**	**142**	**(411)**	**660**	(4)	-	**(4)**	**817**

Tableau des flux de trésorerie consolidés

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Trésorerie d'ouverture	545	313
Résultat net total des sociétés consolidées	**664**	**(455)**
Elimination des amortissements et provisions	354	541
Elimination de la variation des impôts différés	(162)	(60)
Marge brute d'autofinancement	**855**	**25**
Incidence de la var. des stocks et en cours	(464)	198
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs	(1 521)	1 935
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	1 686	(1 244)
Flux net généré par (affecté à) l'activité	**556**	**915**
Acquisition d'immobilisations	(278)	(670)
Cession d'immobilisations	31	0
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	**(247)**	**(670)**
Emissions d'emprunts	579	860
Remboursements d'emprunts	(654)	(866)
Flux net provenant du (affecté au) financement	**(74)**	**(6)**
Incidence de la variation des taux de change	(8)	(7)
Variation de trésorerie	**227**	**232**
Trésorerie de clôture	**772**	**545**

Les disponibilités sont détaillées en Note 10 – Disponibilités.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes consolidés de la société CERLASE pour les exercices de 12 mois clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 (ci-après, les « comptes consolidés de CERINNOV GROUP ») ont été établis de manière volontaire et pour la première fois pour les besoins du prospectus dans le contexte décrit en note 1.3. Les comptes consolidés du CERINNOV GROUP correspondent à un jeu de comptes consolidés unique couvrant deux exercices, les exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015.
Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

NOTE 1 – Nature de l'activité et évènements significatifs

1.1 – Information relative à la société et à son activité

CERLASE (« la Société ») est une société par actions simplifiée, de droit français, mère du Groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 419 772 181.
Le Groupe est spécialisé dans le développement de solutions innovantes pour la fabrication d'équipements de production. Fort de nombreux brevets mondiaux et acteur du Pôle Européen de la Céramique, le Groupe se place comme un acteur majeur dans son secteur.
Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 2 rue Columbia – 87000 Limoges.

1.2 – Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- Néant -

1.3 – Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'exercice 2015 a été marqué par la mise en œuvre du processus d'introduction en bourse qui pourrait, si les conditions de marché le permettent, conduire à la cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris au cours de l'exercice 2016. Cette opération aurait principalement pour objet de permettre à la Société de renforcer sa structure financière afin d'intensifier ses travaux de recherche et développement, de déployer de nouvelles technologies, de financer sa croissance et ainsi accompagner ses clients dans le renouvellement de leur outil industriel mais aussi d'être capable de saisir des opportunités de croissance externes.

1.4 – Evènements postérieurs à la clôture aux 31 décembre 2015 et 2014

- Néant –

NOTE 2 – Principes comptables et règles de consolidation

2.1 – Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.
Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable le 29 avril 1999 actualisé par le règlement 2005-10 du 3 novembre 2005.
Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

2.2 – Modalités de consolidation

2.2.1 – Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,
- les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives ne sont pas consolidées.

2.2.2 – Devise retenue et méthodes de conversion appliquées aux sociétés étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été préparés sur la base des comptes des sociétés de la zone euro établis en euros et des comptes des sociétés étrangères établis dans leur devise de fonctionnement et convertis en euros.
Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- au cours de clôture pour les comptes de bilan,
- au taux moyen semestriel pour les comptes de résultat.

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écarts de conversion dans les capitaux propres.
L'écart de conversion résultant de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et d'autre part de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan est inclus dans les capitaux propres consolidés dans le poste « réserves de conversion ».
Les cours de conversion appliqués sont les suivants :

Pays	Devise de fonctionnement	Cours clôture 31/12/2015	Cours moyen 31/12/2015	Cours clôture 31/12/2014	Cours moyen 31/12/2014
Zone Euro	**Euro**	**1**	**1**	**1**	**1**
ROYAUME UNI	Livre Sterling	0,73	0,73	0,78	0,81
USA	Dollar US	1,09	1,11	1,21	1,33

2.2.3 – Date de clôture

Les comptes consolidés ont été réalisés au 31 décembre.
Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

2.3 – Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux des sociétés consolidées, établis en accord avec les principes comptables et les réglementations de leurs pays respectifs, font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,

- Permanence des méthodes.

2.3.1 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.
Les livraisons ou expéditions et les prestations de services non réalisées à la clôture d'un exercice ayant donné lieu à une facturation sont comptabilisées en produits constatés d'avance.
Certaines ventes réalisées par le Groupe constituent des contrats à long terme au sens de l'article 622-1 du Plan Comptable Général. La méthode à l'avancement, considérée par le Comité de la Réglementation Comptable comme la méthode préférentielle (Règlement 99.02) pour la comptabilisation des contrats à long terme, est appliquée (cf. Note 2.7.9 – Méthode à l'avancement).
Les principaux produits issus des activités du Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Vente d'équipements industriels :

Le Groupe fabrique et commercialise des équipements industriels dans les trois domaines suivants :

- la robotique et la numérisation avancée ;
- le traitement thermique de la matière ;
- les procédés laser et la décoration.

Les ventes de biens sont comptabilisées lors du transfert de propriété aux clients. Le transfert de propriété et des risques est réalisé, en fonction des contrats, soit à l'expédition soit à l'installation des biens.
Les biens font généralement l'objet d'une garantie de douze mois. Des procédures de tests étant réalisées avant toute expédition, le Groupe n'a pas, historiquement, constaté de coûts significatifs liés aux garanties.

Vente de consommables et pièces détachées :

Ces ventes comprennent les ventes d'outillages, de moules, de consommables et de pièces détachées. Les produits sont comptabilisés à la date de transfert de propriété au client intervenant à la livraison.

Prestations de services

Le Groupe réalise des opérations de maintenance, de service après-vente, de dépannage et des études. Ces prestations sont reconnues en produits lorsque le service a été rendu.

2.3.2 – Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.
La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe.
Les activités du Groupe constituent un seul secteur d'activité relatif à la production et la vente de machines pour les industries de la céramique et du verre. Le Groupe dispose cependant d'informations

sur le chiffre d'affaires par nature de produits et services, par secteur de débouchés et par zone géographique de vente.

2.3.3 – Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation, égal à la différence, à la date d'acquisition, entre le prix d'achat des titres de participation (frais d'acquisition compris) et la valeur réestimée des actifs et passifs des sociétés achetées, est affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie non affectée étant inscrite soit à la rubrique écarts d'acquisition à l'actif du bilan, soit en provision pour risques au passif.
Compte tenu de leur nature, les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.
Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement exceptionnel, lorsque des circonstances particulières indiquent que les hypothèses retenues lors de l'acquisition sont remises en cause.

2.3.4 – Frais de recherche et développement

Le Groupe réalise des projets de recherche et développement de trois catégories différentes :

- des projets collaboratifs pour lesquels le Groupe est partenaire ;
- des projets internes (pour le Groupe) ;
- des projets réalisés à la demande de clients et pour leur compte.

Les frais de développement sont portés à l'actif lorsque les projets ont une durée de réalisation supérieure à un an et que le montant de dépenses prévisibles est significatif. Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.
En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que le Groupe peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le Groupe et portés à l'actif concernent essentiellement des projets d'innovation stratégique industrielle faisant l'objet d'un suivi annuel individualisé par projet et ayant de sérieuses chances de réussite commerciale. Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.
Les coûts de production sont comptabilisés en « immobilisations en cours » jusqu'à la fin du programme. A compter de cette date, ils sont virés à un compte d'immobilisation incorporelle et amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans qui correspond selon la Direction à la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs.

2.3.5 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément au règlement CRC n°2004-06, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation :

Frais de recherche et développement	5 ans
Fonds de commerce	10 ans
Logiciels	1 an
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	1 à 10 ans
Installations générales et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	1 à 5 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Mobilier	4 à 10 ans

2.3.6 – Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur valeur brute, constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3.7 – Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au dernier prix d'achat.
Les produits fabriqués (en-cours et finis) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

2.3.8 – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

2.3.9 – Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.
Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.3.10 – Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du cours de change officiel en vigueur à la clôture du bilan ou du taux de la couverture de change mise en place le cas échéant.

Conformément à la méthode préférentielle du règlement 99-02, pour les créances et dettes libellées dans les devises des pays situés hors zone euro, les pertes ou profits latents résultant de cette conversion des transactions, sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « charges ou produits financiers ».

2.3.11 – Engagements de retraite

Les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.
L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissement et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

2.3.12 – Comptabilisation des impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidés ainsi que certains reports d'imposition existant dans les comptes sociaux peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité.
Ces différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.
Les impôts différés actifs ne sont généralement constatés qu'à hauteur des passifs, sauf lorsqu'il existe une très forte probabilité de pouvoir récupérer cet impôt sur les sociétés. Dans le cas ou leur utilisation reste aléatoire, l'économie d'impôt n'est constatée qu'au fur et à mesure de l'imputation effective des déficits fiscaux correspondants.
En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.
Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné.

2.3.13 – Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.
Pour l'exercice 2014, le résultat étant déficitaire et conformément à la recommandation n° 27 de l'O.E.C, le résultat dilué par action est plafonné à hauteur du résultat de base par action.

RESULTAT PAR ACTION	31-déc.-15	31-déc.-14
En euros		
Résultat net part du groupe	659 550	(455 938)
Nombre de titres émis à la clôture	165 457	165 457
Résultat par action	**3,99**	**(2,76)**
Résultat net part du groupe	659 550	
Intérêts emprunts obligataires	68 998	
Dotation provision prime de non conversion nette impôt	99 947	
Economie d'impôt correspondant	(56 309)	
Résultat net retraité	**772 186**	
Nombre de titres émis à la clôture	165 457	
Nombre d'obligations convertibles en action	236 197	
Nombre maximal d'actions	**401 654**	
Résultat dilué par action	**1,92**	**(2,76)**

2.3.14 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de natures exceptionnelles tels que définis par le plan comptable général. Il intègre également des éléments de nature courante, qui par leur montant et leur probabilité de survenance, revêtent un caractère exceptionnel.

2.3.15 – EBITDA

L'*EBITDA* (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) correspond au résultat d'exploitation avant variations nettes des dotations et reprises sur amortissements et provisions. Les provisions comprennent les provisions sur actifs immobilisés, sur actifs circulants et risques et charges.

2.4 – Changements de méthodes comptables

- Néant –

2.5 – Méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	
Comptabilisation des contrats de location-financement (Note 2.7.1)	Oui
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés (Note 2.3.11)	Oui
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Oui
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif / passif	Oui
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice (Note 2.7.9)	Oui

2.6 – Dérogations

- Néant -

2.7 – Retraitements de consolidation

Les retraitements suivants ont été effectués dans les comptes sociaux des filiales :

2.7.1 – Contrats de crédit-bail

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du Groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

2.7.2 – Transactions intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du Groupe et figurant dans les comptes individuels au bilan et au compte de résultat sont neutralisées dans les comptes consolidés.

2.7.3 – Provisions sur éléments d'actif intra-groupe

Les dépréciations de titres de participation, de prêts, de comptes courants et de comptes clients existant à l'ouverture de l'exercice sont portées dans les réserves pour leur montant brut. Parallèlement, les dotations et reprises constatées dans l'exercice sont neutralisées dans le compte de résultat.

2.7.4 – Profits internes

Les profits internes sur stocks, les plus ou moins-values réalisées sur cessions internes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières sont éliminés du compte de résultat.

2.7.5 – Homogénéité des méthodes comptables

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du Groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celles retenues pour les comptes consolidés.
Conformément à ce principe, un retraitement est comptabilisé dans les comptes consolidés afin d'homogénéiser la durée d'amortissement des fonds de commerce à 10 ans.

2.7.6 – Participation des salariés

La participation des salariés est reclassée, le cas échéant, conformément au règlement 99-02 du CRC dans le résultat d'exploitation dans le poste « charges de personnel ».
Il n'y a de participation des salariés dans les sociétés du Groupe ni au 31 décembre 2014 ni au 31 décembre 2015.

2.7.7 – Frais d'établissement

En application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le Groupe applique la méthode préférentielle consistant à comptabiliser en charges les frais de constitution, de transformation et de premier établissement.

2.7.8 – Crédit impôt recherche

En application du principe général de prédominance de la substance sur l'apparence propre aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de nature fiscale prévus au Règlement 99-02, les crédits d'impôt recherche sont requalifiés en tant que subvention d'exploitation, ou subvention d'investissement si les frais de développement sont immobilisés.
Pour les frais de développement immobilisés (voir Note 2.3.4 – Frais de recherche et développement), le crédit impôt recherche figurant dans le poste « Impôts sur les sociétés » dans les comptes sociaux est reclassé en « produits constatés d'avance » dans les comptes consolidés et rapporté au résultat sous la rubrique « subvention d'investissement virées au résultat » figurant dans les «produits exceptionnels » selon les mêmes modalités d'étalement que les frais de développement inscrits à l''actif du bilan.

2.7.9 – Méthode à l'avancement

Les modalités d'application de cette méthode au niveau du Groupe sont les suivantes :

- Si l'entreprise est en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement ;
- Si l'entreprise n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé ;

- Dans le cas où le résultat pourrait être déterminé de manière fiable, si le résultat à terminaison estimé est négatif, une perte à terminaison doit être constatée immédiatement sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement ;

Le pourcentage d'avancement d'un projet est déterminé par le rapport entre les dépenses engagées à la date d'arrêté des comptes et les charges prévisionnelles du projet.

2.8 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour la période, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.
Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des instruments financiers qui lui permettent de gérer, sans prendre de risques significatifs, ses excédents ou ses besoins de trésorerie court terme. Elle comprend notamment :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent,

Par ailleurs, les flux de trésorerie en provenance des filiales hors zone Euro sont convertis au taux moyen annuel des devises concernées. La variation calculée entre le taux moyen et le taux de clôture des devises est inscrite dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne «effets des variations de change sur la trésorerie nette».
La ligne «incidence des variations de périmètre» correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du Groupe dans les filiales au cours de l'exercice.
En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

NOTE 3 – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

			31-déc.-15			31-déc.-14		
Nom	SIREN	Siège social	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
Cerlase SAS	**419 772 181**	**Limoges**	**Mère**	**Mère**	**IG**	**Mère**	**Mère**	**IG**
Cerinnov SAS	395 045 305	Limoges	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Cerinnov LTD	N° 2993927	Stoke-on-Trent	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Cerinnov INC		Golden	90%	90%	IG	90%	90%	IG
Wistra SAS	793 343 724	Limoges	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Wistra GMBH		Cologne	100%	100%	IG	100%	100%	IG

La société ELMECERAM USA INC dont les comptes ne présentent pas un caractère significatif a été exclue du périmètre de consolidation.

Notes annexes aux postes de l'Actif

NOTE 4 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice concernant les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31-déc.-14	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros						
Frais de recherche & développement	306	-	-	-	-	306
Concessions, brevets & droits similaires	62	17	-	-	0	79
Fonds commercial	868	-	-	-	-	868
Immobilisations incorporelles en cours	1 096	221	-	-	-	1 317
Autres immobilisations incorporelles	1	-	-	-	0	1
Total valeurs brutes	**2 333**	**238**	**-**	**-**	**0**	**2 571**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	31-déc.-14	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros						
Amt/Prov. frais de rech. & développ.	(306)	-	-	-	-	(306)
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(49)	(9)	-	-	(0)	(58)
Amt/Prov. fonds commercial	(389)	(58)	-	-	-	(446)
Amt/Prov. autres immos incorp.	(0)	(0)	-	-	(0)	(0)
Total amortissements	**(743)**	**(67)**	**-**	**-**	**(0)**	**(810)**
Immobilisations incorporelles	**1 589**	**171**	**-**	**-**	**0**	**1 761**

Les frais de recherche et développement correspondent au projet ANVAR METAL activé en 2003 et amorti sur 5 ans.
Les immobilisations incorporelles en cours correspondent notamment :

- Au projet FASIL pour 636 K€. Ce projet a débuté en 2012 et a pour objet la fabrication de cellule photovoltaïque ;
- Au projet CERINJECT pour 379 K€. Ce projet a débuté en 2013 et a pour objectif de réaliser un projet collectif basé sur la technologie à injection basse pression pour la réalisation de machine pilote à l'échelle industrielle ;
- Au projet FE2E pour 273 K€. Ce projet a débuté en 2014 et vise à la réalisation de fusible écologiquement et économiquement efficace destiné à la protection des onduleurs à communication en tension. Ce projet a été activé pour 207 K€ sur l'exercice.

Au cours de l'exercice 2015, les frais de recherche et développement comptabilisés en charges s'élèvent à 2 079 K€.

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	1-janv.-14	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-14
En milliers d'euros						
Frais de recherche & développement	306	-	-	-	-	306
Concessions, brevets & droits similaires	52	10	-	-	-	62
Fonds commercial	868	-	-	-	-	868
Immobilisations incorporelles en cours	625	471	-	-	-	1 096
Autres immobilisations incorporelles	1	-	-	-	0	1
Total valeurs brutes	**1 851**	**481**	**-**	**-**	**0**	**2 333**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	1-janv.-14	Dotations	Reprises	0	0	31-déc.-14
En milliers d'euros						
Amt/Prov. frais de rech. & développ.	(306)	-	-	-	-	(306)
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(44)	(4)	-	-	-	(49)
Amt/Prov. fonds commercial	(331)	(58)	-	-	-	(389)
Amt/Prov. autres immos incorp.	(0)	(0)	-	-	(0)	(0)
Total amortissements	**(681)**	**(62)**	**-**	**0**	**- 0**	**(743)**
Immobilisations incorporelles	**1 170**	**419**	**-**	**-**	**0**	**1 589**

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent notamment :

- Au projet FASIL pour 636 K€ ;
- Au projet CERINJECT pour 379 K€ ;
- Au projet FE2E pour 81 K€.

Au cours de l'exercice 2014, les frais de recherche et développement comptabilisés en charges s'élèvent à 1 833 K€.

NOTE 5 – Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition se présentent comme suit :

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31-déc.-14	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros						
Ecart d'acquisition	723	-	-	-	-	723
Ecart d'acquisition	**723**	**-**	**-**	**-**	**-**	**723**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	31-déc.-14	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros						
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(497)	(63)	-	-	-	(560)
Total amortissements	**(497)**	**(63)**	**-**	**-**	**-**	**(560)**
Ecart d'acquisition	**226**	**(63)**	**-**	**-**	**-**	**163**

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	1-janv.-14	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-14
En milliers d'euros						
Ecart d'acquisition	723	-	-	-	-	723
Ecart d'acquisition	**723**	**-**	**-**	**-**	**-**	**723**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	1-janv.-14	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-14
En milliers d'euros						
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(434)	(63)	-	-	-	(497)
Total amortissements	**(434)**	**(63)**	**-**	**-**	**-**	**(497)**
Ecart d'acquisition	**289**	**(63)**	**-**	**-**	**-**	**226**

Compte tenu de leur nature, les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Détail des écarts d'acquisition actifs :

ECARTS D'ACQUISITION ACTIFS	31-déc.-15			31-déc.-14		
En milliers d'euros	Valeur brute	Amort.	Valeur nette	Valeur brute	Amort.	Valeur nette
CERINNOV SAS	631	(468)	163	631	(405)	226
CERINNOV LTD	92	(92)	-	92	(92)	-
Total	**723**	**(560)**	**163**	**723**	**(497)**	**226**

Au cours de l'année 2008, la société CERLASE a acquis 100% des titres de la SA CERINNOV HOLDING, qui détenait elle-même 99.98% de la SA ELMECERAM. La valeur d'acquisition de ces titres s'élevait alors à 1 100 K€ et la quote-part de situation nette acquise à 469 K€ (sur la base des comptes clos au 31 décembre 2007). Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition positif de 631 K€ amorti sur 10 ans.
Toujours au cours de l'année 2008, la société CERLASE a acquis 100% des titres de la société CERINOV UK. La valeur d'acquisition de ces titres s'élevait alors à 1 € et la quote-part de situation nette acquise à (92) K€ (sur la base des comptes clos au 31 décembre 2007). Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition positif de 92 K€ intégralement déprécié.
Enfin, la même année, la société CERLASE a acquis 100% des titres de la société ELMECERAM USA INC. Cependant, cette société étant non significative et n'ayant plus d'activité depuis 2005, elle a été laissé en dehors du périmètre de consolidation. Aucun écart d'acquisition n'a donc été constaté.

NOTE 6 – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice concernant les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31-déc.-14	Acquisitions	Cessions	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros						
Terrains	63	-	-	-	-	63
Constructions	293	-	-	-	-	293
Installations tech, matériel & outillage	703	12	-	-	1	716
Autres immobilisations corporelles	418	19	-	-	7	444
Immobilisations corporelles en cours	31	-	-	-	-	31
Total valeurs brutes	**1 509**	**31**	**-**	**-**	**9**	**1 548**
Dont Crédit-bail	*394*	*-*	*-*	*-*	*-*	*394*

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	31-déc.-14	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros						
Amt/Prov. constructions	(205)	(15)	-	-	0	(219)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(464)	(80)	-	-	(1)	(544)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(241)	(85)	-	-	2	(327)
Total amortissements	**(909)**	**(179)**	**-**	**-**	**(3)**	**(1 090)**
Dont Crédit-bail	*(216)*	*(22)*	*-*	*-*	*-*	*(238)*
Immobilisations corporelles	**600**	**(148)**	**-**	**-**	**6**	**458**

Les immobilisations corporelles comprennent notamment le terrain et la construction pris en crédit-bail immobilier par la société CERLASE respectivement pour 63 K€ et 74 K€ (valeur brute de 293 K€ amortie à hauteur de 219 K€).

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	1-janv.-14	Acquisitions	Cessions	Var. périmètre	Autres	31-déc.-14
Cession d'immobilisations						
Terrains	63	-	-	-	-	63
Constructions	293	-	-	-	-	293
Installations tech, matériel & outillage	593	108	-	-	1	703
Autres immobilisations corporelles	338	74	-	-	6	418
Immobilisations corporelles en cours	31	-	-	-	-	31
Total valeurs brutes	**1 319**	**183**	**-**	**-**	**7**	**1 509**
Dont Crédit-bail	*394*	*-*	*-*	*-*	*-*	*394*

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	1-janv.-14	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-14
Terrains						
Amt/Prov. constructions	(190)	(15)	-	-	0	(205)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(388)	(75)	-	-	(1)	(464)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(154)	(86)	-	-	1	(241)
Total amortissements	**(732)**	**(175)**	**-**	**-**	**(2)**	**(909)**
Dont Crédit-bail	*(194)*	*(22)*	*-*	*-*	*-*	*(216)*
Immobilisations corporelles	**587**	**8**	**-**	**-**	**5**	**600**

NOTE 7 – Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice concernant les immobilisations financières se présentent comme suit :

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31-déc.-14	Augmentation	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros						
Autres créances ratt à des participat.	1	-	(1)	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances	59	9	(31)	-	1	38
Total valeurs brutes	**60**	**9**	**(31)**	**-**	**1**	**39**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	31-déc.-14	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros						
Prov. prêts, cautionnements et autres créances	(2)	-	2	-	-	-
Total amortissements	**(2)**	**-**	**2**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations financières	**58**	**9**	**(29)**	**-**	**1**	**39**

La ligne « Prêt, cautionnements et autres créances » correspond à des dépôts de garantie versés. Sur 2015, des anciennes cautions ont été soldées pour 24 K€ compte tenu de leur faible probabilité de restitution.

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	1-janv.-14	Augmentation	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-14
En milliers d'euros						
Autres créances ratt à des participat.	1	-	-	-	-	1
Prêts, cautionnements et autres créances	52	6	-	-	1	59
Total valeurs brutes	**53**	**6**	**-**	**-**	**1**	**60**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	1-janv.-14	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-14
En milliers d'euros						
Prov. prêts, cautionnements et autres créances	(2)	-	-	-	-	(2)
Total amortissements	**(2)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(2)**
Immobilisations financières	**51**	**6**	**-**	**-**	**1**	**58**

NOTE 8 – Stocks et en-cours

Le détail du poste « Stocks et en-cours » se présente comme suit :

STOCKS ET EN-COURS	31-déc.-15			31-déc.-14
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	515	-	515	451
Stocks - en-cours de production	587	-	587	227
Stocks -pdts finis	590	(310)	280	234
Total stocks et en-cours	**1 693**	**(310)**	**1 383**	**912**

Les stocks d'en-cours de production comprennent les machines en cours de réalisation valorisées au coût de production.

NOTE 9 – Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

CREANCES D'EXPLOITATION	31-déc.-15		
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	4 691	(377)	4 314
Clients et comptes rattachés	**4 691**	**(377)**	**4 314**
Créances sur personnel & org. sociaux	-	-	-
Créances fiscales - hors IS	216	-	216
Etat, Impôt sur les bénéfices	658	-	658
Impôts différés - actif	236	-	236
Autres créances	273	-	273
Autres créances	**1 382**	**-**	**1 382**
Charges constatées d'avance	20	-	20
Comptes de régularisation	**20**	**-**	**20**
Total créances d'exploitation	**6 093**	**(377)**	**5 716**
Dont :			
- A moins d'un an	5 926	(377)	5 549
- A plus d'un an et moins de cinq ans	88		88
- A plus de cinq ans	79		79

Les créances clients ont une échéance intégralement à moins d'un an et, au 31 décembre 2015, la provision pour créances douteuses s'élève à 377 K€ représentant 8,04% des créances.
Au 31 décembre 2015, le poste « Autres créances » comprend notamment le solde des subventions à recevoir sur les projets suivants :

- Le projet FASIL à hauteur de 25 K€ ;
- Le projet FE2E à hauteur de 188 K€ ;
- Le projet C2LASE à hauteur de 13 K€ ;
- Le projet pâtes pour 18 K€.

Les impôts différés correspondent d'une part aux impôts différés liés aux retraitements de consolidation (notamment retraitement de crédit-bail et différences temporaires liées aux indemnités de départ à la retraite) et d'autre part aux impôts différés liés à l'activation des déficits (cf. Note 25 – Impôts).
Au 31 décembre 2015, la créance de Crédit Impôt Recherche s'élève à 569 K€. Au cours de l'exercice, le Groupe a encaissé 627 K€ au titre du Crédit Impôt Recherche.

CREANCES D'EXPLOITATION	31-déc.-14		
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	2 886	(157)	2 729
Clients et comptes rattachés	**2 886**	**(157)**	**2 729**
Créances sur personnel & org. sociaux	4	-	4
Créances fiscales - hors IS	149	-	149
Etat, Impôt sur les bénéfices	722	-	722
Impôts différés - actif	73	-	73
Autres créances	304	-	304
Autres créances	**1 253**	**-**	**1 253**
Charges constatées d'avance	36	-	36
Comptes de régularisation	**36**	**-**	**36**
Total créances d'exploitation	**4 175**	**(157)**	**4 018**
Dont :			
- A moins d'un an	4 119	(157)	3 961
- A plus d'un an et moins de cinq ans	(17)		(17)
- A plus de cinq ans	73		73

Au 31 décembre 2014, le poste « Autres créances » comprend notamment le solde des subventions à recevoir sur les projets suivants :

- Le projet FASIL à hauteur de 25 K€ ;
- Le projet FE2E à hauteur de 13 K€ ;
- Le projet CERINJECT à hauteur de 184 K€ ;
- Le projet C2LASE à hauteur de 13 K€.

Au 31 décembre 2014, la créance de Crédit Impôt Recherche s'élève à 627 K€. Au cours de l'exercice, le Groupe a encaissé 444 K€ au titre du Crédit Impôt Recherche.

NOTE 10 – Disponibilités

Les montants et variations des postes constitutifs des valeurs mobilières et disponibilités sont les suivants :

DISPONIBILITES	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Valeurs mobilières de placement	5	40
Disponibilités	975	606
Trésorerie active	**980**	**646**
Concours bancaires (trésorerie passive)	208	101
Intérêts courus non échus - passif	-	1
Trésorerie passive	**208**	**101**
Trésorerie nette	**772**	**545**

Notes annexes aux postes du Passif

NOTE 11 – Capitaux propres

Le capital s'élève à 430 K€ et est resté inchangé sur la période présentée. Il est composé de 165 457 titres d'une valeur nominale de 2,6 euros. Il n'existe pas d'autre titre donnant accès au capital à l'exception de 9 300 bons de souscription d'actions attachés à une émission d'obligations convertibles (voir Note 16 – Dettes financières).

NOTE 12 – Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres			Capitaux propres part des minoritaires
			Ecarts de conversion	Autres	Total	
Situation à l'ouverture de l'exercice 1-janv.-14	**3**	**-**	(0)	-	**(0)**	**3**
Variation des taux de change	-	-	0	-	0	0
Part des minoritaires dans le résultat	-	1	-	-	-	1
Situation à l'ouverture de l'exercice 31-déc.-14	**3**	**1**	0	-	**0**	**4**
Affectation du résultat	1	(1)	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	1	-	1	1
Part des minoritaires dans le résultat	-	5	-	-	-	5
Situation à la clôture de l'exercice 31-déc.-15	**4**	**5**	1	-	**1**	**9**

NOTE 13 – Provisions

Le montant et les mouvements des différents comptes de provisions sont les suivants :

PROVISIONS RISQUES & CHARGES	31-déc.-14	Dotations	Utilisations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros							
Provisions pour charges	371	109	(26)	-	-	-	454
Provisions pour pensions et retraites	239	1	(6)	-	-	-	234
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	54	22	(54)	-	-	-	22
Total provisions pour risques et charges	**663**	**133**	**(86)**	**-**	**-**	**-**	**710**

PROVISIONS RISQUES & CHARGES	1-janv.-14	Dotations	Utilisations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-14
En milliers d'euros							
Provisions pour charges	248	122	-	-	-	-	371
Provisions pour pensions et retraites	174	64	-	-	-	-	239
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	54	-	-	-	-	54
Total provisions pour risques et charges	**422**	**241**	**-**	**-**	**-**	**-**	**663**

Les provisions pour charges comprennent notamment la prime de non conversion des obligations convertibles. Cette dernière s'élèvent respectivement à 409 K€ au 31 décembre 2015 et 336 K€ au 31 décembre 2014.

Provisions pour pensions et retraites :

L'engagement de retraite pour l'ensemble du Groupe est valorisé pour 234 K€ dans les comptes établis au 31 décembre 2015, pour 239 K€ dans les comptes établis au 31 décembre 2014 et pour 174 K€ dans les comptes établis au 1er janvier 2014.
Les hypothèses de calcul retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Application de la convention collective de la Métallurgie ;
- Revalorisation des salaires : 1% ;
- Taux d'actualisation : 2.03 % ;
- Taux de rotation du personnel : faible ;
- Taux de charges sociales : 40 % ;
- Départ à l'initiative du salarié entre 62 et 65 ans ;
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88-90
- La méthode retenue pour le calcul est la méthode des unités de crédits projetées.

Les hypothèses de calcul pour 2014 sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié entre 62 et 65 ans ;
- Taux de charges sociales : 40% ;
- Revalorisation des salaires : 1% ;
- Taux d'actualisation : 1.49% ;
- Table de mortalité TV 88-90.

NOTE 14 – Avances remboursables

AVANCES REMBOURSABLES	Avance Conseil Région - Projet Cerinject	Avance Conseil Régional - Croissance	Avance Oseo - Projet Fasil	Prêt 0% BPI - Presse ISO	Avance ANVAR - Projet BTE	Avance Conseil Région - CERINNOV	Avance Conseil Regional - Cont Croiss	Avance Conseil Régional - Croissance +	TOTAL
En milliers d'euros									
En-cours 1-janv.-14			**192**		**203**	**67**	**76**		**537**
Souscription	184	200		330					714
Remboursement	(26)				(172)	(33)	(19)		(251)
En-cours 31-déc.-14	**157**	**200**	**192**	**330**	**31**	**33**	**57**		**1 000**
Souscription								204	204
Remboursement	(26)	(29)			(31)	(33)		(29)	(148)
En-cours 31-déc.-15	**131**	**171**	**192**	**330**			**57**	**175**	**1 056**

Ces avances correspondent à des apports en trésorerie réalisées par des collectivités et sont remboursables selon un échéancier défini.

Echéancier des avances remboursables :

ECHEANCIER DES AVANCES REMBOURSABLES	31-déc.-15	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Avances remboursables	1 056	188	772	96
Avances remboursables	**1 056**	**188**	**772**	**96**

ECHEANCIER DES AVANCES REMBOURSABLES	31-déc.-14	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Avances remboursables	1 000	138	636	226
Avances remboursables	**1 000**	**138**	**636**	**226**

NOTE 15 – Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

DETTES FINANCIERES	31-déc.-14	Augmentation	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-15
En milliers d'euros						
Emprunts obligataires	1 233	-	-	-	-	1 233
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1 720	300	(494)	-	-	1 526
Autres emprunts et dettes assimilées	135	65	(0)	-	0	199
Intérêts courus sur emprunts	12	11	(12)	-	-	11
Concours bancaires courants	101	107	-	-	-	208
Total Emprunts et dettes financières	**3 201**	**482**	**(506)**	**-**	**0**	**3 178**
Dont Crédit-bail	*53*	*-*	*(33)*	*-*	*-*	*20*

DETTES FINANCIERES	1-janv.-14	Augmentation	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-14
En milliers d'euros						
Emprunts obligataires	1 233	-	-	-	-	1 233
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	2 163	57	(500)	-	-	1 720
Autres emprunts et dettes assimilées	148	77	(91)	-	(0)	135
Intérêts courus sur emprunts	25	12	(25)	-	-	12
Concours bancaires courants	152	-	(51)	-	-	101
Total Emprunts et dettes financières	**3 721**	**146**	**(666)**	**-**	**(0)**	**3 201**
Dont Crédit-bail	*83*	*-*	*(30)*	*-*	*-*	*53*

Le Groupe n'est pas soumis au respect de covenants bancaires.
L'assemblée générale de CERLASE, en date du 28 novembre 2011, a décidé de l'émission de 56 408 obligations convertibles en actions au prix de 13€ chacune soit un montant de 733 K€ en deux tranches. Ces obligations sont productives, à compter de leur souscription effective et jusqu'à leur date de remboursement ou de leur conversion, d'un intérêt principal fixé à 6% l'an, capitalisé sur la durée de l'emprunt et appliqué prorata temporis sur la base d'une année de 365 jours, payable annuellement à chaque date d'anniversaire de l'emprunt. En cas de remboursement de l'emprunt, il sera versé par la Société aux investisseurs une prime de non conversion calculée au taux de 6 % l'an, capitalisé sur la durée de l'emprunt et appliquée prorata temporis sur la base d'une année de 365 jours.
Les obligations de la première tranche ont les caractéristiques suivantes :

- Emission de 22 564 obligations convertibles en actions au prix de 13€ chacune soit un montant de 293 K€ ;
- Convertibles à tout moment sans condition jusqu'au 28 novembre 2017, à défaut de quoi elles seront automatiquement remboursées in fine ;
- La parité de conversion est de 1 action ordinaire pour 1 obligation convertible ; l'augmentation de capital pouvant être souscrite, s'élève donc à un montant de 293 K€ se décomposant en une augmentation de capital pour 59 K€ et une prime d'émission pour 234 K€ ;

Les obligations de la seconde tranche ont les caractéristiques suivantes :

- Emission de 33 844 obligations convertibles en actions au prix de 13€ chacune soit un montant de 440 K€ ;
- Convertibles à tout moment sans condition jusqu'au 28 novembre 2018, à défaut de quoi elles seront automatiquement remboursées in fine ;

- La parité de conversion est de 1 action ordinaire pour 2 obligations convertibles ; l'augmentation de capital pouvant être souscrite, s'élève donc à un montant de 440 K€ se décomposant en une augmentation de capital pour 88 K€ et une prime d'émission pour 352 K€ ;

L'assemblée générale de CERLASE, en date du 28 novembre 2011, a également décidé de l'émission de 192 308 obligations convertibles avec bons de souscription d'actions attachés. La valeur nominale des obligations est de 2.60€ soit un montant de 500 K€ en deux tranches. Les obligations de la première tranche (96 154 OC) pourront être converties jusqu'au 28 novembre 2017 tandis que celles de la seconde (96 154 OC) pourront être converties jusqu'au 28 novembre 2018.
A compter du 28 novembre 2014, la société aura la faculté d'amortir par anticipation les obligations convertibles sous réserve d'en avoir averti les porteurs et que cet amortissement anticipé porte sur la totalité des obligations convertibles existantes. En cas d'amortissement anticipé, une indemnité devra être versée par la Société aux porteurs.
En outre, dans des cas spécifiquement définis, l'emprunt obligataire pourra faire l'objet d'un remboursement par anticipation à tout moment pendant sa durée, sur demande du ou des porteur(s) de ces obligations convertibles.
Les obligations convertibles produiront un intérêt annuel de 5 %.
La conversion s'effectuera selon une parité de conversion variable et calculée à la date de la conversion selon une formule spécifiquement définie.
Aux obligations convertibles sont attachés 9 300 bons de souscription d'actions donnant droit à leurs titulaires de souscrire à 9 300 actions nouvelles de la société à la valeur nominale de 2,60€. Les bons de souscription d'actions pourront être exercés jusqu'au 28 novembre 2021 et l'augmentation de capital pouvant être souscrite, s'élève à un montant de 24 K€.

Echéancier des dettes financières :

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	31-déc.-15	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Emprunts obligataires	1 233	1 233	-	-
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1 526	382	1 144	-
dont emprunts en crédit-bails	*20*	*11*	*10*	-
Autres emprunts et dettes assimilées	199	58	142	-
Intérêts courus sur emprunt	11	11	-	-
Concours bancaires courants	208	208	-	-
Dettes financières	**3 178**	**1 893**	**1 285**	**-**

Compte tenu du contexte d'introduction en bourse, les échéances des emprunts obligataires ont été présentées à moins d'un an.

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	31-déc.-14	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Emprunts obligataires	1 233	-	1 233	-
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1 720	465	1 122	132
dont emprunts en crédit-bails	*53*	*33*	*20*	-
Autres emprunts et dettes assimilées	135	135	-	-
Intérêts courus sur emprunt	12	12		
Concours bancaires courants	101	101		
Dettes financières	**3 201**	**713**	**2 356**	**132**

Dettes financières en taux et devises :

L’ensemble des emprunts du Groupe ont été souscrits en euros.

DETTES FINANCIERES PAR DEVISE ET TAUX	31-déc.-15	Taux fixe	Taux variable
En milliers d'euros			
Emprunts obligataires	1 233	1 233	-
Emprunts et dettes auprès établiss. de crédit	1 526	1 189	337
Autres emprunts et dettes assimilées	199	199	-
Intérêts courus sur emprunts	11	11	-
Dettes financières MLT	**2 970**	**2 632**	**337**
Concours bancaires (trésorerie passive)	208	208	-
Dettes financière CT	**208**	**208**	**-**
Dettes financières	**3 178**	**2 841**	**337**

DETTES FINANCIERES PAR DEVISE ET TAUX	31-déc.-14	Taux fixe	Taux variable
En milliers d'euros			
Emprunts obligataires	1 233	1 233	-
Emprunts et dettes auprès établiss. de crédit	1 720	1 388	332
Autres emprunts et dettes assimilées	135	135	-
Intérêts courus sur emprunts	12	12	-
Dettes financières MLT	**3 100**	**2 768**	**332**
Concours bancaires (trésorerie passive)	101	101	-
Intérêts courus non échus - passif	1	1	-
Dettes financière CT	**101**	**101**	**-**
Dettes financières	**3 201**	**2 869**	**332**

NOTE 16 – Dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation s'analysent comme suit :

DETTES D'EXPLOTATION	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Fournisseurs	2 231	1 760
Dettes d'exploitation	**2 231**	**1 760**
Dettes sociales	630	592
Dettes fiscales	315	132
Comptes courants - passif	4	2
Acomptes sur commandes	475	322
Autres dettes	34	55
Autres dettes	**1 459**	**1 103**
Produits constatés d'avance	1 039	157
Comptes de régularisation	**1 039**	**157**
Dettes d'exploitation	**4 729**	**3 021**
Dont :		
- A moins d'un an	4 729	3 021
- A plus d'un an et moins de cinq ans		
- A plus de cinq ans		

Au 31 décembre 2015, le poste « Produits constatés d'avance » comprend notamment :

- La facturation d'un client d'avance pour 699 K€ ;
- Une subvention CERAGRAD pour 128 K€ ;
- Les Crédits d'Impôt Recherche relatifs aux projets immobilisés requalifiés en subvention d'investissement pour 211 K€.

Au 31 décembre 2014, le poste « Produits constatés d'avance » comprend notamment :

- Les Crédits d'Impôt Recherche relatifs aux projets immobilisés requalifiés en subvention d'investissement pour 148 K€.

NOTE 17 – Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Cautions bancaires	1 336	1 200
Nantissement fonds de commerce	119	505
Nantissement comptes titres	600	994
Nantissement de matériel	120	120
Cautions de marché	243	280
Garantie sur engagement étranger	5	5
Garantie en délégation de paiement	-	120
Cession de créances (loi Dailly)	200	200
Total Engagements donnés	**2 623**	**3 424**

ENGAGEMENTS RECUS	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Garantie BPI	200	422
Caution personnelle	-	315
Délégation d'assurance décès	-	403
Avals et cautions divers	-	4
Total Engagements reçus	**200**	**1 145**

Dans le cadre de ses contrats export, le Groupe est amené à remettre à ses clients étrangers des garanties bancaires dans le cadre de leur versement d'acompte sur commandes. Le Groupe a obtenu de ses partenaires bancaires l'émission de ces garanties pour un montant maximum de 2 500 K€ au 31 décembre 2015 et de 2 000 K€ au 31 décembre 2014.

Notes annexes aux postes du Compte de Résultat

NOTE 18 – Information sectorielle

Les données relatives à la répartition du résultat d'exploitation ne sont pas disponibles.

REPARTITION PAR NATURE	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Chiffre d'Affaires consolidé	**9 793**	**9 080**
Robotique et Numérisation avancée	3 489	4 287
Traitement Thermique de la matière	2 702	1 223
Procédés Laser et Décoration	1 709	1 376
Service après vente	726	767
Consommables	1 021	1 206
Autres	147	220
Total par Nature	**9 793**	**9 080**

REPARTITION PAR SECTEUR DE DEBOUCHES	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Chiffre d'Affaires consolidé	**9 793**	**9 080**
Arts de la table	4 900	6 103
Céramique technique	2 835	1 467
Céramique sanitaire	651	903
Métallurgie	116	8
Aéronautique	340	78
Luxe	181	42
Autres	771	478
Total par Secteur de Débouchés	**9 793**	**9 080**

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Chiffre d'Affaires consolidé	**9 793**	**9 080**
France	3 061	3 050
Europe (hors France)	4 074	4 166
Amériques	1 625	653
Asie	976	1 013
Afrique	37	69
Moyen Orient	22	128
Total par Zone Géographique	**9 793**	**9 080**

<u>Actif immobilisé :</u>

La répartition géographique de l'actif immobilisé est la suivante :

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Actif immobilisé consolidé	**2 420**	**2 473**
France	2 159	2 190
Europe (hors France)	200	224
Amériques	62	59
Total par Zone Géographique	**2 420**	**2 473**

NOTE 19 – Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Production stockée	38	(448)
Subventions d'exploitation	828	862
Transfert de charges	35	38
Autres produits d'exploitation	23	197
Total Autres produits d'exploitation	**924**	**650**

Le poste « Subvention d'exploitation » correspond aux crédits d'impôt recherche requalifiés à hauteur de 507 K€ au 31 décembre 2015 et 559 K€ au 31 décembre 2014.

NOTE 20 – Autres charges d'exploitation

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Locations et charges locatives	(383)	(277)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(134)	(203)
Autres charges externes	(974)	(1 057)
Total Autres charges d'exploitation	**(1 491)**	**(1 536)**

NOTE 21 – Personnel et effectif

EFFECTIF PAR CATEGORIE	31-déc.-15	31-déc.-14
Cadres	37	37
Agents de maîtrise et techniciens	3	3
Employés et ouvriers	34	34
Total de l'effectif	**74**	**74**
Charges de personnel	**(3 711)**	**(3 696)**

NOTE 22 – Amortissements et provisions

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Dotations amortissements immobilisations incorporelles	(66)	(63)
Dotations amortissements immobilisations corporelles	(180)	(174)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(232)	(12)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(22)	(118)
Dotations d'Exploitation	**(500)**	**(367)**
Reprises aux provisions sur actif circulant	1	202
Reprises aux provisions pour risques et charges	57	-
Reprises d'Exploitation	**58**	**202**
Total Net	**(442)**	**(165)**

NOTE 23 – Résultat financier

Les principaux postes du résultat financier sont :

RESULTAT FINANCIER	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Charges d'intérêts	(166)	(152)
Résultat sur change	19	5
Autres produits et charges financières	59	7
Dot / Rep sur provisions financières	(81)	(121)
Total Résultat Financier	**(167)**	**(260)**

NOTE 24 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement les opérations suivantes :

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Produits (charges) net(te)s sur exercices antérieurs	32	29
Dot / Rep sur provisions exceptionnelles	1	(2)
Autres produits (charges) exceptionel(le)s	(1)	10
Total Résultat Exceptionnel	**32**	**38**

NOTE 25 – Impôts

Le taux d'impôt retenu est de 33,33% au 31 décembre 2015.
La charge d'impôt de l'exercice se décompose et se justifie de la manière suivante :

VENTILATION DE LA CHARGE / PRODUIT D'IMPOT	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Charge / (produit d'impôt courant)	3	(0)
Charge / (produit d'impôt différé)	(162)	(60)
Total de l'impôt	**(160)**	**(60)**

PREUVE D'IMPÔT	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Résultat consolidé net d'impôt	664	(455)
Charge / Produit d'impôt	(160)	(60)
Résultat consolidé avant impôt	**504**	**(515)**
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique calculé	168	(172)
Impacts		
Incidence des différences permanentes	(11)	(18)
Incidence des amortissements sur incorporels et GW	(35)	(33)
Incidence des différences et variations de Taux	8	3
CICE et crédits d'impôts	200	218
Activation de déficit / (non activation de déficit & limitation)	166	(284)
Autres	(1)	0
Total de l'impôt effectif	**(160)**	**(60)**

Ventilation des actifs (passifs) nets d'impôts différés :

Les actifs nets d'impôts différés s'établissaient comme suit :

VENTILATION DES IMPOTS DIFFERES	31-déc.-15	31-déc.-14
En milliers d'euros		
Différences temporaires	81	63
Retraitements fiscaux et d'harmonisations	(155)	(9)
Elimination Résultats internes	23	20
Activation (limitation) d'impôts différés	287	-
Total Impôts différés nets	**236**	**73**
Actifs d'impôts différés	236	73
Passifs d'impôts différés	0	0
Total Impôts différés nets	**236**	**73**

Au regard du résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 décembre 2015, le Groupe a comptabilisé pour la première fois un impôt différé actif sur ses déficits fiscaux à hauteur de 287 K€. L'activation de ces déficits a été limité au montant dont la société estime que la récupération est probable au regard des prévisionnels d'activité sur 3 ans dont elle dispose à date. Le montant des déficits non activés s'élève à 2 176 K€ (en base) au 31 décembre 2015.
La société CERLASE est tête de groupe d'intégration fiscale comprenant la société et les filiales suivantes :

- CERINNOV SAS
- WISTRA SAS

Notes complémentaires

NOTE 26 - Rémunération des organes de direction

La rémunération des membres composant l'organe de direction s'élève à 206 K€. De plus, les engagements en matière de pensions et indemnités assimilées s'élèvent à 23 K€.

NOTE 27 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat consolidé s'élève à 21 K€ pour l'exercice 2015 et 19 K€ pour l'exercice 2014.

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA

Non applicable.

20.3 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE CERINNOV GROUP SA

La Société ayant établi des comptes consolidés sur la période de référence, les états financiers individuels historiques de la Société ne sont pas intégrés dans le présent document.

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Cerlase et en application du règlement (CE) n°809/2004 dans le cadre du projet d'offre au public des actions de la société, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société Cerlase relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2014 et 2015, établis pour les besoins du prospectus et présentés conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du prospectus, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2015, ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Limoges, le 14 avril 2016

KPMG Audit Ouest

Sébastien Guérit
Associé

20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

31 décembre 2015.

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES

Non applicable

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

20.7.2 Politique de distribution de dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

20.8 PROCEDURES JUDICIARES ET D'ARBITRAGE

A la date d'enregistrement du Document de base, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Néant.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le descriptif ci-joint tient compte des modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2016, pour certaines sous condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de Euronext Paris.

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société s'élève à 430 188,20 € divisé en 2 150 941 actions de 0,20 € de nominal chacune, entièrement libérées.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

A la date du présent Document de base, la Société ne détient aucune action propre. Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 20 avril 2016 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'assemblée et sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de Euronext Paris, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225–209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites ci-dessous :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation

Objectifs des rachats d'actions

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options de souscription ou d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;

- remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Prix d'achat maximum : 300% du prix par action retenu dans la cadre de l'admission des actions à la négociation sur le marché Alternext de Euronext Paris, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Montant maximum global des achats : 1 000 000 €.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale mixte du 20 avril 2016 ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société sur le marché organisé Alternext de Euronext Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 20 avril 2016

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A ce jour, la Société n'a jamais émis de BSPCE, options de souscription ou n'a attribué d'actions gratuites.

En revanche, l'assemblée générale du 28 novembre 2011 a procédé à l'émission de deux catégories d'obligations convertibles en actions et l'attribution de BSA dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Caractéristiques de la première émission d'obligations convertibles (OCA1 et OCA2) souscrite par les 4 fonds régionaux**

Montant nominal de l'emprunt : 733 304 € correspondant à 56 408 obligations d'un montant nominal unitaire de 13 € (dont 293 332 € pour la tranche OCA1 correspondant à 22 564 obligations et 439 972€ pour la tranche OCA2 correspondant à 33 844 obligations).

Taux d'intérêt : 6% par an (pour les deux tranches), payables annuellement.

Durée : 6 ans pour la tranche OCA1, soit le 28 novembre 2017, et 7 ans pour la tranche OCA2, soit le 28 novembre 2018.

Prime de non conversion : 6%. Elle s'élèvera à environ 220 K€ à fin mai 2016.

Parité de conversion : 1 action ordinaire nouvelle pour 1 OCA1 convertie et 1 action ordinaire nouvelle pour 2 OCA2 converties (avant prise en compte de la division du nominal).

- **Caractéristiques de la deuxième émission de 192 308 obligations convertibles à bons de souscription d'actions (OCBSA) souscrite par la BPI**

Montant nominal de l'emprunt : 500 000,80 € correspondant à 192 308 obligations d'un montant nominal unitaire de 2,60 € (dont 250 000,40 € pour la tranche 1 correspondant à 96 154 obligations et 250 000,40 € pour la tranche 2 correspondant à 96 154 obligations).

Taux d'intérêt : 5% par an (pour les deux tranches), payable semestriellement.

Durée : 6 ans pour la tranche OCA1, soit le 28 novembre 2017, et 7 ans pour la tranche OCA2, soit le 28 novembre 2018.

Prime de non conversion : Fixée en fonction d'un TRI cible de 12,5% en cas d'exigibilité anticipée de l'emprunt avant le 28 novembre 2016. Elle s'élèvera à environ 205 K€ à fin mai 2016.

BSA attachés à l'obligation convertible OCBSA : 9 300 BSA ont été attribués à la BPI en complément de l'obligation convertible qui a été émise en leur faveur, le 28 novembre 2011. Ces BSA seront détachés des OC concomitamment à l'introduction en bourse. Les 9 300 BSA donnent droit de souscrire à 9 300 actions à la valeur nominale de l'action en vigueur au 28 novembre 2011, soit 2,60 €.

Parité de conversion : en fonction de l'application d'une formule contractuelle tenant d'une valorisation de sortie.

- **Conditions de remboursement anticipé des OCA1, OCA2 et OCBSA**

En cas d'admission sur le marché Alternext à Paris il est prévu que :

- Les 9.300 BSA seront détachés des OCBSA et exercés à hauteur de 8.370 BSA par le FCPR OC+B (BPI), 930 BSA étant transférés à titre gratuit à M. Arnaud HORY pour 233 BSA, 233 pour Mme Céline HORY, 232 BSA pour M. Claude Schneider, directeur général adjoint et 232 BSA pour M. Vincent Stempfer, manager de la filiale américaine, Cerinnov Inc, étant précisé que chaque bon donne droit à une action au prix nominal de 2,60€ (après division du nominal et multiplication du nombre d'actions par 13 décidées lors de l'Assemblée générale du 20 avril 2016, ce prix sera de 0,20 €) ;
- Le nominal des emprunts obligataires convertibles sera remboursé par anticipation, 733 K€ pour l'émission OCA1/OCA2 et 500 K€ pour l'OCBSA ;
- La prime de non conversion contractuelle sera payée par la Société par compensation de créance dans le cadre de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire permettant l'introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Alternext Paris.

Le montant de cette prime de non-conversion contractuelle est de l'ordre de 425 K€ euros (220 K€ pour les OCA1 et OCA2 et 205 K€ pour les OC+).

Le nombre d'actions nouvelles revenant à chacun des obligataires en contrepartie de sa souscription dépendra du prix d'introduction tel qu'il sera arrêté par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement.

- **Détail des obligataires**

Leur répartition ainsi que les montants nominaux sont les suivants :

	OCA 1	OCA 2	Total OC	Montant nominal
Centre Ouest Expansion	8 205	12 307	20 512	266 656 €
Limousin Participations	6 154	9 230	15 384	199 992 €
Grand Sud Ouest Capital	6 154	9 230	15 384	199 992 €
FIP - Grand Sud Ouest Proximités	2 051	3 077	5 128	66 664 €
Sous total	*22 564*	*33 844*	*56 408*	*733 304 €*

	Tranche 1	Tranche 2	Total OC	Montant nominal
FCPR OC+ B (BPI)	96 154	96 154	192 308	500 000,80 €
Total			**248 716**	**1 233 305 €**

- **Dilution potentielle totale**

Les obligations convertibles ont vocation à être remboursées, elles n'entraîneront pas de dilution pour la partie nominale. Cependant, l'investissement de la prime de non conversion (par compensation de créance et pour un montant d'environ 450 K€) par les porteurs d'obligations convertibles dans l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse entraînera une dilution. Celle-ci, qui sera fonction du futur Prix d'Introduction, sera indiquée dans la prochaine note d'opération.
L'exercice des 9 300 BSA représente une dilution potentielle de 5,32% sur la base du capital actuel tel que présenté au chapitre 18 du présent document de base.

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 20 avril 2016 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

n°	Résolutions approuvées par l'AG du 20 avril 2016	Durée	Plafond	Modalités de fixation du prix
17	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital par offre au public	26 mois	430 000 € en nominal 10 M€ en créances	moyenne pondérée des cours des 5 parmi les 10 dernières séances de bourse avant fixation, décote maximale 30%
18	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital par offre au public	26 mois	430 000 € en nominal 10 M€ en créances	
19	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	430 000 € en nominal 10 M€ en créances	moyenne pondérée des cours des 5 parmi les 10 dernières séances de bourse avant fixation, décote maximale 30%
20	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en cas de demande excédentaire	26 mois	15% de l'émission initiale maximum	
21	Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 17ème à 20ème résolutions		430 000 € en nominal 10 M€ en créances	
22	Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de réduire le capital par voie d'annulation des titres auto-détenus dans la cadre du programme de rachat d'actions	18 mois	10% du capital de la Société	
24	Autorisation consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux	38 mois	3% du capital	80% minimum de la moyenne des 20 séances de bourse avant fixation ou 80% du prix d'achat
23	Autorisation consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	38 mois	3%	

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société et des sociétés du Groupe ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société et des sociétés du Groupe.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
04-août-98	Constitution	100000 FRF		100 000	100 000	1 FRF	100000 FRF
29-sept-99	Augmentation de capital	150000 FRF		150 000	250 000	1 FRF	250000 FRF
31-janv-00	Incorporation de réserves	12383 FRF		12 383	262 383	1 FRF	262383 FRF
	Conversion en euros			40 000	40 000	1,00 €	40 000,00 €
02-avr-02	Incorporation de réserves	60 000,00 €		60 000	100 000	1,00 €	100 000,00 €
	Emission en numéraire	11 100,00 €	34 902,95 €	11 100	111 100	1,00 €	111 100,00 €
	Incoporation de la prime d'émission	34 900,00 €	-	34 900	146 000	1,00 €	146 000,00 €
30-juin-08	Emission en numéraire	5 840,00 €	34 164,00 €	5 840	116 940	1,00 €	151 840,00 €
	Incorporation de réserves	242 944,00 €	-	-	151 840	2,60 €	394 784,00 €
28-nov.-11	Emission en numéraire	35 404,20 €	141 616,80 €	13 617	165 457	2,60 €	430 188,20 €
20-avr-16	Division du nominal	-	-	1 985 484	2 150 941	0,20 €	430 188,20 €

Se reporter au paragraphe 21.1.4 sur les valeurs mobilières donnant droit à une quote-part du capital.

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital depuis le 1er janvier 2014

A la date d'enregistrement du DDB il n'y a pas d'évolution du capital depuis 3 ans. (Se reporter au paragraphe 21.1.4 du présent Document de base).

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-joint tient compte de modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2016, pour certaines sous condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en France ou à l'étranger, directement ou indirectement :

- toute activité de recherche-développement, d'étude, de conception et d'ingénierie dans les domaines de la céramique, de la verrerie, de la métallurgie et du plastique et plus particulièrement en matière d'innovation industrielle ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- la souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de participations majoritaires ou minoritaires et la fourniture de toutes prestations de services au bénéfice de toutes sociétés ou groupements intervenant notamment dans les domaines de la conception, de la fabrication et de la commercialisation de machines destinées aux industries de la céramique, du verre et de la métallurgie ;

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ;

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

- Conseil d'administration (article 16)

Composition

La société est administrée par un conseil d'administration de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la Loi et notamment de la dérogation légale prévue en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un administrateur personne physique ne peut appartenir simultanément à plus de cinq conseils d'administration ou conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf les exceptions prévues par les dispositions de l'article L. 225-21 du Code de commerce.

Chaque mandataire social de la société déclare en prenant ses fonctions ne pas être en situation de cumul des mandats.

Cette déclaration prend la forme d'une attestation.

Sauf exception prévue par la Loi, l'exercice de fonctions à titre de représentant permanent d'une personne morale administrateur est inclus dans le calcul du nombre de mandats exercés par cette personne physique.

Tout administrateur personne physique qui, lorsqu'il accède à un nouveau mandat, se trouve en infraction avec les dispositions de l'alinéa précédent, doit, dans les trois (3) mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats. A défaut, il est réputé s'être démis de son nouveau mandat.
Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

Limite d'âge - Durée des fonctions

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers (1/3) du nombre total d'administrateurs le nombre des membres du conseil d'administration ayant dépassé cet âge.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans ne peut donc excéder le tiers (1/3) du nombre total des membres du conseil d'administration.

Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années ; elle expire à l'issue de l'assemblée

qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Vacances – Cooptation

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

PRESIDENT - BUREAU DU CONSEIL (article 17)

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

Le président ne doit pas être âgé de plus de quatre-vingts (80) ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

En cas d'empêchement temporaire, de décès ou de révocation du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont bien en mesure de remplir leurs fonctions.

Le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport à l'assemblée générale joint au rapport annuel sur les comptes de l'exercice et, le cas échéant, au rapport sur la gestion du groupe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui sont conférées, les fonctions du président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire tenue après la date à

laquelle il a atteint l'âge de quatre-vingts (80) ans révolus.

DELIBERATIONS DU CONSEIL (article 18)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président.

Toutefois, des administrateurs constituant au moins la moitié des membres du conseil d'administration, peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé, après mise en demeure restée sans effet dans un délai de quinze jours.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le président est lié par les demandes qui lui sont adressées.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen, même verbalement. Sauf en cas d'urgence, la convocation doit être délivrée au moins deux (2) jours avant la réunion. En cas d'urgence, la convocation doit être délivrée au plus tard la veille de la réunion, par tout moyen. En toute hypothèse, la convocation peut être verbale et sans délai si tous les membres du conseil y consentent.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi. En cas de partage la voix du président est prépondérante.

La participation des administrateurs au conseil d'administration par voie de visioconférence est organisée, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, par un règlement intérieur. Ce règlement est établi et peut être modifié par le conseil d'administration statuant aux conditions de quorum et de majorité de droit commun.

Les dispositions des présents statuts ne peuvent être interprétées comme s'opposant aux droits et prérogatives du conseil d'administration tels qu'ils résultent de l'alinéa précédent et du règlement intérieur.

Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination, la révocation et la rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un (1) administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux (2) administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Obligation de confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de conseil, sont tenus à

une obligation de confidentialité à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du Conseil.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 19)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

A titre complémentaire et en fonction de ses compétences, chaque administrateur doit requérir du directeur général ou du président les informations qu'il estime nécessaires pour prendre ses décisions.

Le conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.
II peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe l'éventuelle rémunération des personnes le composant.

- Direction générale (article 20)

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration qui porte alors également le titre de directeur général et exerce les fonctions de directeur général, soit, sur option, par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au paragraphe précédent et, le cas échéant, procède à la nomination du directeur général.

Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

L'option retenue par le conseil d'administration doit être prise pour la durée des fonctions du directeur général. A l'expiration de ce délai, le conseil d'administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale, étant entendu que la nomination d'un nouveau directeur général ou la reconduction du directeur général sortant dans ses fonctions vaut choix de la modalité d'exercice dissocié. Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Lorsque la direction générale est assumée par le président du conseil d'administration, l'ensemble des dispositions suivantes, relatives au directeur général, lui sont applicables.

Le conseil d'administration détermine la durée des fonctions du directeur général, étant précisé que lorsque le directeur général est également président du conseil d'administration, la durée de ses fonctions de directeur général ne peut excéder la durée de son mandat de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Nul ne peut exercer simultanément plus d'un (1) mandat de directeur général de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de quatre-vingts (80) ans. Lorsqu'un directeur général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui sont conférées, les fonctions du directeur général prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue du premier conseil d'administration tenu après la date à laquelle il a atteint l'âge de quatre-vingts (80) ans révolus.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du directeur général, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de directeur général.

En cas d'empêchement, cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau directeur général.
Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus, pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et, sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général a la faculté de déléguer partiellement et spécialement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il le jugera nécessaire.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre de directeurs généraux délégués maximum est celui fixé par la Loi.

Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général; en cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, ils conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Nul ne peut être nommé directeur général délégué s'il est âgé de plus de quatre-vingts (80) ans.

Si un directeur général délégué en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués sont déterminées par le conseil d'administration en accord avec le directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

- Droits aux dividendes et profits (article 11)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

- Droits de vote

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant institué ce droit devant être prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux (2) ans.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 12 des présents statuts

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

- Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

- Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

- Limitation des droits de vote

Néant.

- Titres au porteur identifiable

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Lorsque les actions sont nominatives, elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit, conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de commerce dans les conditions prévues audit article, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres selon l'article L.228-2 du Code de commerce, le nom ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

- Rachat par la Société de ses propres actions.

Se référer au paragraphe 21.1.3.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

ASSEMBLEES GENERALES (article 24)
Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Convocation - Accès aux assemblées - Pouvoirs

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la Loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées personnellement ou représenté dans les conditions fixées par la Loi, sur justification de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, par un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la Loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte. Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Les administrateurs qui n'auraient pas la qualité d'actionnaire seront invités à assister aux assemblées.

Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

1 - Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2 - Les Assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (article 25)

L'Assemblée Générale Ordinaire exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut, dans les conditions et dans les limites prévues par la Loi, autoriser la société à opérer en bourse sur ses propres actions.

Elle est réunie au moins une (1) fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième (1/5) des actions ayant le droit de vote et sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance ou à distance.

En outre, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (article 26)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart (1/4) et, sur seconde convocation, le cinquième (1/5) des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance ou à distance.

En outre, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale Extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Par dérogation légale ou dispositions qui précèdent :

l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire,

l'Assemblée Générale doit statuer à l'unanimité :

en cas d'augmentation des engagements des actionnaires, sous réserves des opérations de regroupement d'actions régulièrement effectuées,

en cas de transfert du siège social dans un pays n'ayant pas signé avec la France, de convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, en maintenant à la société sa personnalité juridique.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont, pour ces motifs, privées de droit de vote comme il est dit ci-après n'a de voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

ASSEMBLEES SPECIALES (article 27)

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous

les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, un quart (1/4) et, sur deuxième convocation, un cinquième (1/5) des actions ayant droit de vote dont il est envisagé de modifier les droits.

Pour le reste elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires sous réserve des dispositions particulières applicables aux Assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

En outre, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent aux Assemblées Spéciales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES (article 28)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n’existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années, autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.
Les contrats significatifs pour leur montant sont des contrats clients correspondant à la livraison de machines pour la réalisation de chaines de production complètes. Ces contrats sont établis aux conditions normales des affaires

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Les locaux du site du Groupe à Limoges sont loués (ou sous-loués) à la SCI IMMO ESTER détenue par les dirigeants. La Société a demandé l'avis d'un professionnel sur la conformité des loyers pratiqués aux prix de marché.

Martial DUFOUR - François SALAGNAC

Notaires associés

Successeurs de Mes THEZARD et PEYROT

22, avenue du Midi - BP 40024 - 87001 LIMOGES
Tel : 05.55.32.73.74 - Fax : 05.55.32.70.03 - Courriel : dufour-salagnac.limoges@notaires.fr
Site internet : dufour-salagnac-limoges.notaires.fr

Monsieur Arnaud HORY
Président Directeur Général

ENGLISH SPOKEN

PARKING RESERVE A LA CLIENTELE

Limoges, le 7 mars 2016

Dossier suivi par
Martial DUFOUR/dufour.martial@notaires.fr

1000539 /MD /MP /valeur locative d'un bâtiment
à usage industriel sis à **LIMOGES** (87000) 2, rue Columbia
à Ester Technopole

Vos réf. : M. Arnaud **HORY**

JE SOUSSIGNE, Maître Martial **DUFOUR**, notaire associé à **LIMOGES** (87000) certifie et atteste que le loyer des bâtiments qui sont la propriété de la **SCI IMMO ESTER**, situés à **LIMOGES** (87000) Parc d'Ester 2, rue Columbia savoir :

►248 400,00 € par an,

Est conforme aux loyers pratiqués pour des bâtiments voisins et similaires situés dans la même zone.

En foi de quoi j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **LIMOGES** le 7 mars 2016

Martial DUFOUR

Me Martial DUFOUR Notaire Associé LIMOGES

Notaires

Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial
Etude ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Membre d'une association agréée. Règlement des honoraires par chèque accepté.
RIB DE L'ETUDE : FR61 4003 1000 0100 0014 7442 M61 CDCGFRPP

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

(a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
(b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de base ;
(c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du Document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au chapitre 7 du présent Document de base.

26 GLOSSAIRE

Barbotine
Pâte délayée utilisée pour les raccords et décors ou pour les pièces obtenues par coulage.

Biscuit
État de la pâte après la première cuisson à haute température.

Calibrage
Mise en forme de la pâte sur un moule en rotation par action d'un calibre.

Céramique
Le terme générique de céramique regroupe à la fois les céramiques traditionnelles (la terre cuite, la faïence, le grès, la porcelaine) et les céramiques techniques (le carbone, l'alumine, le silicium,...) dont les propriétés et les applications sont différentes. Les céramiques doivent leurs qualités distinctives tant à la composition de la pâte qu'aux modalités de cuisson. Les nuances de couleurs, les variétés d'aspect en dépendent.
Les objets en céramique sont habituellement durs et résistants. Les céramiques peuvent garder leur solidité même à des températures très élevées. Elles ont généralement une conductivité thermique faible et sont utilisées comme isolants thermiques ou matériaux réfractaires.

Céramique technique
La céramique technique est une branche de la céramique qui traite des applications industrielles, par opposition aux à la céramique traditionnelle. Leur essor récent a été favorisé par l'emploi de nouvelles matières premières naturelles ou synthétiques.
Elles sont caractérisées par des propriétés physiques spécifiques aussi bien au niveau physique que thermique, optique, électrique, mécanique, magnétique, piézoélectriques (polarisation électrique sous l'effet d'une contrainte mécanique, qui est notamment utilisé dans les montres à quartz), etc.
Elles sont utilisées dans de nombreux domaines tels que le médical (prothèses), l'aéronautique (éléments de turbine), l'environnement (capteurs), l'énergie et le transport (turbines pour véhicules électriques), la métallurgie (revêtements de four), mais aussi la défense (gilets pare-balles, détecteurs) ou la construction (réfractaires, produits de filtration…).

Céramique traditionnelle
Les céramiques traditionnelles regroupent les arts de la table et le sanitaire. Longtemps artisanales, les techniques traditionnelles se sont largement adaptées et améliorées. En effet, les techniques de purification des matières premières ont été également nettement améliorées, permettant de réduire les rebuts et les risques de fissures, les techniques de broyage et d'atomisation ont permis une meilleure dispersion des poudres et une amélioration de l'homogénéité des mélanges, et les progrès dans la technologie des fours ont permis la réduction du temps de cuisson et du cycle de frittage. De plus, la robotisation a permis d'améliorer la vitesse de production ainsi que la précision des pièces obtenues.

Coulage
Formation d'objets creux ou pleins à partir de barbotine coulée dans un moule poreux.

Dégourdi
Première cuisson à 800-980°C qui a pour but de solidifier la pièce et de la rendre poreuse, ce qui facilite le stockage et l'émaillage.

Email
Substance vitreuse, opaque ou transparente, fondue à chaud, dont on recouvre les objets pour leur donner de l'éclat ou les colorer d'une façon inaltérable.

Emaillage
Action de déposer l'émail ou la couverte sur un support céramique (cru, dégourdi ou biscuit) par trempage, par pulvérisation ou par arrosage manuel ou mécanique.

Estampage
Appliquer une couche de pâte plastique par pression manuelle sur la surface d'un moule.
Faïence
Céramique à pâte argileuse tendre, poreuse. Le biscuitage est aux alentours de 1050-1060°C et l'émaillage à 960-1000°C.

Filet
Bande de couleur ou de métal précieux sur le bord d'une pièce. Très mince on l'appelle cheveu.

Fritte
Produit vitrifié issu d'une fusion à haute température de matières premières pour composition d'émaux.

Grès
Produit céramique, composé d'argile et de sable. La pâte de grès cuite vers 1280°C subit une vitrification qui lui donne une grande dureté. C'est le matériau inaltérable le plus ancien du à l'homme connu sur notre planète

Moufle
Cloison réfractaire qui isole le feu des pièces à cuire dans un four à combustible. Le décor dit de "moufle" correspond à une cuisson de petit feu.

Porcelaine
Céramique à pâte non poreuse, vitrifiée, translucide. Mélange de kaolin, feldspath et quartz cuit en dégourdi à 960°C puis avec couverte en grand feu entre 1300 et 1400°C.

Quartz
Forme cristalline de la silice (dioxyde de silicium = SiO2). Utilisé comme "ossature" des pâtes, il assure leur tenue à la cuisson. Le sablon est du quartz en grains fins.

Sole
Partie inférieure d'un four cellule ou base d'une charge de cuisson.

Trempage
Procédé d'émaillage. Les biscuits ou les dégourdis sont immergés dans un bain d'émail. Le tesson poreux fixe l'émail en absorbant l'eau du bain. Le trempage des faïences moins poreuses que le dégourdi de porcelaine ou de grès se fait généralement avec des pinces.